



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022	4
Orientations générales	4
Programme de travail	20
Sous-programme 1. Commerce international, intégration et infrastructures	20
Sous-programme 2. Production et innovation	25
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	30
Sous-programme 4. Développement social et égalité sociale	35
Sous-programme 5. Égalité des genres et autonomie des femmes	40

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 6. Population et développement	45
Sous-programme 7. Développement durable et établissements humains	50
Sous-programme 8. Ressources naturelles	56
Sous-programme 9. Planification et administration publique au service du développement	61
Sous-programme 10. Statistiques	67
Sous-programme 11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	73
Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	78
Sous-programme 13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	83
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	89
Vue d'ensemble	89
Organes directeurs	97
Direction exécutive et administration	102
Programme de travail	105
Sous-programme 1. Commerce international, intégration et infrastructures	105
Sous-programme 2. Production et innovation	106
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	107
Sous-programme 4. Développement social et égalité sociale	109
Sous-programme 5. Égalité des genres et autonomie des femmes	110
Sous-programme 6. Population et développement	111
Sous-programme 7. Développement durable et établissements humains	113
Sous-programme 8. Ressources naturelles	114
Sous-programme 9. Planification et administration publique au service du développement	116
Sous-programme 10. Statistiques	117
Sous-programme 11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	118
Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	120
Sous-programme 13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	121
Appui au programme	122
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	124
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	125

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

Au cours des soixante-quinze dernières années, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est pleinement engagée en faveur du développement durable des pays de la région. La Commission a tenu sa trente-neuvième session à Buenos Aires, en octobre 2022. À cette occasion, elle a présenté à ses États membres le document intitulé *Towards Transformation of the Development Model in Latin American and the Caribbean* (Vers la transformation du modèle de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : production, inclusion et durabilité). S'inscrivant dans un contexte complexe, ce document aborde les difficultés considérables à surmonter pour accélérer la croissance, lutter contre une forte inflation et l'augmentation du coût de la vie, maintenir les transferts en faveur des ménages les plus vulnérables et atténuer les coûts sociaux de la crise, tout en dopant l'investissement. Il contient également des recommandations visant à favoriser la progression vers un modèle renouvelé de croissance inclusive et durable.

Forte de son rôle de grand laboratoire d'idées du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Commission continuera d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable. Elle continuera de faire office de forum universel et impartial chargé de favoriser le débat sur les politiques publiques, l'échange de bonnes pratiques et la promotion des positions régionales dans les instances internationales ainsi que dans les réunions régionales et interrégionales de haut niveau et les sommets de chefs d'État et de gouvernement. Elle continuera également de jouer son rôle fédérateur, en mettant en place des instances intergouvernementales propices à la concertation, à la recherche de consensus, à l'apprentissage entre pairs et au débat normatif, dans le cadre desquelles seront menées des activités en présentiel et en ligne, et son rôle opérationnel, en proposant des orientations et en assurant la coopération technique, à la demande de ses États membres, afin de mener à bien des activités de développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national.

La Commission continuera de donner une voix au seul pays le moins avancé de la région et aux pays en développement sans littoral. En outre, elle maintiendra son engagement à soutenir le programme des petits États insulaires en développement et à aider à remédier aux difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres de l'Organisation pour leur soutien sans faille et la confiance qu'ils accordent aux travaux de la Commission.

Le Secrétaire exécutif
de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
(Signé) José Manuel **Salazar-Xirinachs**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 21.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives factuelles portant sur des mécanismes de développement et en fournissant des services relatifs à l'élaboration de normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs, à l'appui de l'action menée au niveau régional en faveur du développement. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, ainsi que de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement économique et social de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions du monde. En 1996, en application de sa résolution 553 (XXVI), la Commission a décidé notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de conseil, de formation et d'appui à la coopération et à la concertation régionales et internationales. À l'aide de divers instruments, dont le programme ordinaire de coopération technique, les projets du Compte pour le développement ainsi que des projets et programmes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, elle contribue à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 21.2 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une démarche pluridisciplinaire et intégrée. Le présent projet de budget-programme vise également à répondre aux priorités des États membres, à leurs besoins en matière de politiques et aux nouveaux défis qu'ils rencontrent, dans un contexte caractérisé par la détresse et l'incertitude.
- 21.3 La Commission continuera de soutenir le pilier Développement de l'Organisation des Nations Unies, de favoriser l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, d'aider les États membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à réaliser les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre les accords internationaux issus des principaux sommets et conférences dans le domaine du développement, et de faciliter le développement durable en contribuant à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux existant au sein des pays de la région, entre eux et par rapport à d'autres régions du monde.
- 21.4 Pour atteindre ces objectifs, la CEPALC continuera de mettre ses atouts à la disposition des États membres en combinant ses trois principales fonctions, à savoir : favoriser la réflexion et piloter l'exécution de travaux analytiques et normatifs et la gestion des connaissances ; recourir à son pouvoir de mobilisation par l'intermédiaire de ses instances intergouvernementales et de ses organes subsidiaires ; intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique, en fournissant des services de conseil et de développement des capacités et en proposant un apprentissage entre pairs, le tout reposant sur des données et des analyses factuelles rigoureuses et une compréhension des réalités de la région.

- 21.5 Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été lourdement touchés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont l'incidence équivaut à la perte d'une décennie de progrès. Cela a eu pour effet d'aggraver les problèmes structurels persistants, tels que la faiblesse de la productivité et la fragmentation des systèmes de protection sociale. Les incertitudes et les difficultés mondiales résultant des crises en cascade, notamment en ce qui concerne les domaines alimentaire, énergétique et financier, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la résurgence de l'inflation, pèsent également sur le relèvement après la pandémie. Dans ce contexte, les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté, ainsi que les inégalités, ont augmenté dans la région. Face à cette réalité, la CEPALC préconise de redoubler d'efforts dans la région pour relancer les économies des pays et transformer leurs modèles de développement. Ces efforts devraient s'articuler autour de politiques de transformation et de diversification de la production et s'accompagner d'importants investissements publics et privés. Cela contribuerait à accélérer le changement structurel et la transformation technologique et numérique pour parvenir à une croissance élevée et soutenue et à un développement durable et inclusif, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte et à ce que la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable aille de l'avant.
- 21.6 La Commission continuera d'assurer au plan régional le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux, en coordonnant l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. Elle continuera également d'assurer le secrétariat du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, en contribuant au processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, au niveau régional, ainsi qu'à la communication de l'information au forum politique de haut niveau pour le développement durable, au niveau mondial, et fera ainsi le lien entre les composantes nationale, régionale et mondiale du processus.
- 21.7 La Commission continuera de renforcer sa collaboration bilatérale et multilatérale avec des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, de consolider ses partenariats stratégiques et d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail et maximiser ses retombées dans les pays bénéficiaires et au niveau régional.
- 21.8 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la Commission poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. Elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec tous les dispositifs régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Alliance du Pacifique et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Par ailleurs, elle intensifiera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les universités, afin de promouvoir la concertation et la participation active à la réalisation du Programme 2030, dont la responsabilité principale incombe aux États membres.
- 21.9 La Commission collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (milieu des affaires, banques de développement, institutions financières internationales, société civile et milieu universitaire) afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de promouvoir la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques et d'offrir des services de coopération technique concernant les questions transfrontières. Elle continuera d'encourager une approche multisectorielle et intégrée du développement et de donner la parole aux pays en situation particulière, notamment le seul pays le moins avancé de la région, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les pays à revenu intermédiaire.

- 21.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la Commission collaborera activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans la région, notamment par l'intermédiaire de la plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'autres mécanismes.
- 21.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) La communauté internationale continue de s'engager à mettre en œuvre le Programme 2030, à réaliser les objectifs de développement durable et à soutenir des actions multilatérales coordonnées pour surmonter les retombées de la pandémie de COVID-19 et parvenir à un relèvement porteur de transformations ;
 - b) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération et d'intégration ainsi qu'aux plans de convergence régionaux, sous-régionaux et multilatéraux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;
 - c) Les communautés régionales et internationales soutiennent les États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations spécifiques.
- 21.12 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le résultat 3 du sous-programme 5 illustre l'intérêt de recourir davantage aux nouvelles technologies et aux outils numériques pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de soins qui favorisent la promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Commission continuera de veiller à ce que les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes (voir résolution 76/142 de l'Assemblée générale) soient consultés lors de la formulation des programmes et à ce que l'analyse des questions de genre (voir résolution 74/235 de l'Assemblée) soit intégrée dans tous les domaines relevant de son mandat.
- 21.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à sa propre stratégie en la matière pour la période 2021-2025, la CEPALC s'emploiera à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées. À cet égard, elle mettra en œuvre des mesures inclusives et globales relatives à l'accessibilité des installations et procèdera à des aménagements raisonnables, en s'attachant notamment à moderniser les outils audiovisuels dans les salles de conférence et à adapter les bureaux et le mobilier afin de faciliter la pleine participation et l'inclusion des personnes handicapées dans ses travaux quotidiens.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 21.14 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, pour tous les sous-programmes, il a fallu continuer d'adapter les modalités d'exécution des produits prévus, en réalisant des activités sous forme virtuelle ou hybride. Bien qu'elles aient permis d'augmenter le nombre de personnes participant aux séminaires et aux ateliers, les modalités virtuelles ont néanmoins posé des difficultés, étant donné les surcoûts engendrés et l'inégalité d'accès aux services Internet au sein des États membres de la région et entre eux. De hauts responsables nationaux et sectoriels ont été privés d'assistance technique et de conseils pratiques sur mesure lors de réunions et d'autres échanges où les interactions en face-à-face étaient réduites.
- 21.15 En outre, pour aider les États membres de la région à faire face aux problèmes liés à la pandémie, en tenant compte des objectifs d'ensemble, la Commission a organisé à leur intention des activités de renforcement des capacités et leur a fourni une assistance technique et des services consultatifs, sur demande, pour tous les sous-programmes.
- 21.16 La Commission a intégré les meilleures pratiques et les enseignements mis en évidence dans le cadre des aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment pour ce qui était d'utiliser des ateliers et des réunions hybrides, lorsque cela était possible, d'augmenter le nombre de

formations en ligne, d'adapter les supports de formation aux environnements virtuels et de prendre en compte la nouvelle complexité des modalités de travail hybrides, étant donné les surcoûts que celles-ci engendraient. Le projet de plan-programme pour 2024 continue d'intégrer ces enseignements et ces meilleures pratiques, s'il y a lieu. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 4, la Commission étudiera la possibilité de recourir davantage aux modalités hybrides pour la tenue d'ateliers et de favoriser l'organisation de plateformes régionales et interrégionales pour promouvoir l'échange d'expériences sur les réformes et les instruments relatifs à la protection sociale.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire	66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement		
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous	66/161 ; 70/159 ; 71/197	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	66/165 ; 68/180	Aide et protection en faveur des déplacés
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations	66/166 ; 70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	66/172 ; 68/179 ; 70/147 ; 74/148	Protection des migrants
63/260	Activités touchant au développement	66/200 ; 71/228 ; 75/217 ; 76/205 ; 77/165	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
64/172 ; 66/155 ; 68/158 ; 71/192 ; 73/166 ; 75/182 ; 77/212	Le droit au développement	66/210 ; 70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
64/200 ; 70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	66/216 ; 70/219 ; 77/181	Participation des femmes au développement
64/289	Cohérence du système des Nations Unies	66/217 ; 68/228 ; 72/235	Mise en valeur des ressources humaines
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	66/288	L'avenir que nous voulons
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	67/12 ; 75/14 ; 77/117	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	67/140	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
66/125 ; 73/141 ; 75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	67/148 ; 69/151 ; 70/133 ; 74/128 ; 76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Titre V Coopération régionale pour le développement

67/164 ; 69/183 ; 71/186 ; 73/163 ; 75/175	Droits humains et extrême pauvreté	68/202 ; 71/216 ; 72/204 ; 73/221 ; 75/205 ; 76/193 ; 77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
67/205 ; 75/214 ; 77/163	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir	68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	68/210 ; 71/223 ; 73/227 ; 74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
67/215 ; 69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	68/220 ; 72/228	Science, technologie et innovation au service du développement
67/217 ; 73/240 ; 75/225 ; 77/174	Vers un nouvel ordre économique international	68/222 ; 70/215 ; 72/230 ; 74/231 ; 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	68/230 ; 70/222 ; 71/244 ; 72/237 ; 73/249 ; 75/234 ; 74/239 ; 76/221 ; 77/185	Coopération Sud-Sud
67/226 ; 71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	68/234 ; 73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
67/230 ; 69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	69/177 ; 71/191 ; 73/171 ; 75/179 ; 76/166	Le droit à l'alimentation
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	69/187	Enfants et adolescents migrants
68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
68/134 ; 69/146 ; 71/164 ; 74/125 ; 75/152 ; 76/138 ; 77/190	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
68/151	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	70/126 ; 72/142 ; 74/120 ; 76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
68/160 ; 70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	70/127 ; 74/121 ; 76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
68/192 ; 70/179	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes	70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	70/132 ; 74/126 ; 76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
68/201 ; 73/220 ; 75/204 ; 76/192 ; 77/152	Système financier international et développement	70/138 ; 76/146	Les filles
		70/140 ; 73/262 ; 75/237 ; 77/205	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme	73/225 ; 75/211 ; 77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable
70/189 ; 72/206 ; 76/195	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	73/239 ; 75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
70/217 ; 72/232 ; 75/228 ; 77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral		
70/223 ; 71/245 ; 73/253 ; 75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition		
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	73/246 ; 75/230 ; 77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
71/177 ; 73/155 ; 76/147	Droits de l'enfant	73/247 ; 75/231 ; 77/180	Coopération pour le développement industriel
71/178 ; 74/135 ; 75/168 ; 76/148 ; 77/203	Droits des peuples autochtones	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
71/180	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	74/197 ; 75/202 ; 76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
71/190 ; 72/172	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable	74/199 ; 75/207 ; 76/197 ; 77/155	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
71/225 ; 75/215 ; 76/203 ; 77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/223 ; 76/209	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/229 ; 76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable
		74/230 ; 76/214	Culture et développement durable
71/229 ; 75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	74/237 ; 75/232 ; 76/219	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
71/230 ; 75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
71/233 ; 73/236 ; 74/225 ; 75/221 ; 76/210	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/4	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
		75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
73/142 ; 75/154 ; 77/189	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel	75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
73/179 ; 75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique	75/170	Journée internationale des personnes d'ascendance africaine
73/219 ; 74/201 ; 75/203 ; 76/190 ; 77/151	Commerce international et développement	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
73/223 ; 75/208 ; 76/198	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement		

Titre V Coopération régionale pour le développement

75/213 ; 76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21	75/269 ; 77/21	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
75/216 ; 76/204 ; 77/164	Réduction des risques de catastrophe	76/154	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : participation
75/226 ; 77/176	Migrations internationales et développement		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/310	Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi		
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2012/9	Élimination de la pauvreté	2018/21	Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2019/24 ; 2021/28	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2013/16 ; 2016/2 ; 2018/7 ; 2019/2 ; 2020/9 ; 2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2013/44 ; 2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2020/13 ; 2021/29	Science, technologie et innovation au service du développement
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2021/31	Suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
2016/12	Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	700 (XXXVI)	Résolution de Mexico portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	717 (XXXVII)	Résolution de La Havane
615 (XXXI)	Migration internationale	722 (XXXVII) ; 742 (XXXVIII)	Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes
650 (XXXIII)	Résolution de Brasilia	728 (XXXVII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020
653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	736 (PLEN.34)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2021
655 (XXXIII) ; 746 (XXXVIII) ; 764 (XXXIX)	Comité de développement et de coopération des Caraïbes	737 (XXXVIII)	Résolution de San José
657 (XXXIII) ; 670 (XXXIV)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	748 (XXXVIII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2022
666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador	751 (PLEN.36)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2023
690 (XXXV)	Résolution de Lima	754 (XXXIX)	Résolution de Buenos Aires
697 (XXXVI)	Résolution Horizons 2030	762 (XXXIX)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2024
699 (XXXVI) ; 719 (XXXVII) ; 739 (XXXVIII)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes		

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructures

Résolutions de l'Assemblée générale

64/255 ; 66/260 ; 74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	76/229	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud	732 (XXXVII) ; 745 (XXXVIII)	Examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
711 (XXXVI)	Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

Sous-programme 2

Production et innovation

Résolutions du Conseil économique et social

2011/37	Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi
---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

672 (XXXIV)	Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	750 (XXXVIII)	Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
729 (XXXVII) ; 747 (XXXVIII)	Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes		

Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance

Résolutions de l'Assemblée générale

63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	73/222 ; 75/206 ; 76/196 ; 77/154	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)		
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles

Résolutions du Conseil économique et social

2008/16	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

713 (XXXVI)	Suivi régional des textes issus des conférences sur le financement du développement
-------------	---

Sous-programme 4
Développement social et égalité sociale

Résolutions de l'Assemblée générale

66/164	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	74/2 75/130	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle Santé mondiale et politique étrangère : des systèmes de santé plus résilients grâce à des soins abordables pour tous
66/168	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	75/199 76/1	Enseignement de la démocratie Unis contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

77/188 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Résolutions du Conseil économique et social

2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement	2022/7	Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030
2021/10	Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous		

Sous-programme 5
Égalité des genres et autonomie des femmes

Résolutions de l'Assemblée générale

66/173	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme	70/130 ; 76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées	71/170	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence familiale
67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	73/17 73/146 ; 75/158 73/151	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable Traite des femmes et des filles Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
68/191 ; 70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	73/153	Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés
69/132	Santé mondiale et politique étrangère	73/154	Protection des enfants contre les brimades
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
69/176	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	73/294	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
		73/302 ; 75/321	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

Résolutions du Conseil économique et social

2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes	2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme
2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2012/16	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille

Titre V		Coopération régionale pour le développement	
2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	2020/15	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme
2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes		

Sous-programme 6 Population et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	70/164	Mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	71/165	Développement sans exclusion pour les personnes handicapées
65/198	Questions autochtones	75/314	Création de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine
70/157	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction	76/266	Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés

Décisions du Conseil économique et social

2012/232	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	2021/237	Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session et ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session
2021/230	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

569 (XXVII)	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC	681 (XXXV) ; 723 (XXXVII) ; 743 (XXXVIII) ; 760 (XXXIX)	Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
-------------	--	--	--

Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	71/256 75/224	Nouveau Programme pour les villes
64/203	Convention sur la diversité biologique		Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)		
71/231	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement		
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	76/300	Droit à un environnement propre, sain et durable

Résolutions du Conseil économique et social

2017/24	Établissements humains	2021/31	Suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
---------	------------------------	---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

594 (XXIX)	Sommet mondial pour le développement durable	725 (XXXVII) ; 744 (XXXVIII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
686 (XXXV) ; 693 (PLEN.30) ; 706 (XXXVI)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes		

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
------	---	------	---

**Sous-programme 8
Ressources naturelles**

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	70/235 ; 77/248 ; 71/222	Les océans et le droit de la mer
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session	73/226	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses		Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	76/153	Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
70/198 ; 74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable	77/186	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales	2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
-------------------	---	---------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

669 (XXXIV)	Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		
-------------	---	--	--

Sous-programme 9
Planification et administration publique au service du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
------------------------	--	------------------------	---

Résolutions du Conseil économique et social

2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2021/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa vingtième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session	2022/9	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

701 (XXXVI) ; 740 (XXXVIII) ; 757 (XXXIX)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
---	---

Sous-programme 10
Statistiques

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
------------------------	---

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2000/7	Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Décision 2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session, lieu et dates et ordre du jour provisoire et documentation de sa quarante-sixième session
2006/6	Renforcement des capacités statistiques		
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

649 (XXXIII) ; 668 (XXXIV) ; 678 (XXXVI) ; 702 (XXXVI) ; 721 (XXXVII) ; 741 (XXXVIII) ; 758 (XXXIX)	Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	712 (XXXVI)	Intégration régionale de l'information statistique et géospatiale
---	---	-------------	---

Sous-programme 11
Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Résolutions de l'Assemblée générale

68/207 ; 76/201	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale
---	--

69/16	Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	77/177	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
71/101 A	L'information au service de l'humanité		

Résolutions du Conseil économique et social

2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti	2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2022/19	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

624 (XXXI)	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
------------	---

Sous-programme 12
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Résolutions de l'Assemblée générale

68/304	Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine	73/104 ; 76/86	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
70/128 ; 76/135	Rôle des coopératives dans le développement social	73/347 ; 75/323	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
70/263	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations	75/122 ; 77/149	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
70/296	Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations	75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	77/178	Promotion du tourisme durable et résilient, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles		

Résolutions du Conseil économique et social

2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

Titre V Coopération régionale pour le développement

2021/2 A et B ; 2022/21	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2021/11 2021/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
----------------------------	--	------------------------	---

Sous-programme 13

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Résolutions de l'Assemblée générale

65/177	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	76/175	Garantir à tous les pays un accès équitable, rapide et universel, à un coût abordable, aux vaccins mis au point pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
66/223	Vers des partenariats mondiaux		
71/318	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19		

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

730 (XXXVII) ; 749 (XXXVIII)	Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes	752 (PLEN.36)	Création de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes
731 (XXXVII)	Soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		

Produits

21.18 On trouvera dans le tableau 21.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 21.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	3	5
1. Projet de programme de travail du système de la CEPALC	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités de la Commission	1	1	1	1
3. Rapport sur les travaux de la session de la Commission	1	1	—	1
4. Rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	1	1	1	1
5. Rapport sur les principales questions que la Commission examinera lors de sa session	1	1	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	32	19	32
Réunions ou séances :				
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	15	15	—	15

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
7. Comité plénier	–	–	2	–
8. Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	10	10	10	10
9. Plateforme de collaboration régionale	2	2	2	2
10. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
12. Cinquième Commission	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	5	5	5
13. <i>CEPAL Review</i>	3	3	3	3
14. Rapport sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	1	1
15. Rapport sur les activités menées conjointement avec les organismes, fonds et programmes présents dans la région	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information ; bulletin d'information électronique intitulé <i>ECLAC Notes</i> ; supports d'information concernant les manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la CEPALC.				
Relations extérieures et relations avec les médias : visites guidées des locaux de la CEPALC à Santiago ; couverture photographique des réunions et des activités de la CEPALC et contenus audiovisuels relatifs à ses travaux ; conférences de presse et points de presse relatifs au lancement des publications phares et d'autres documents pertinents de la CEPALC et de l'ONU ; communiqués de presse relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU ; interviews des porte-paroles de la CEPALC et de l'ONU réalisées par les médias d'information nationaux et internationaux.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : plateforme régionale interinstitutions de connaissances et de données sur la réalisation des objectifs de développement durable ; système d'archivage en ligne de la CEPALC ; campagnes menées dans les médias sociaux.				

Activités d'évaluation

- 21.19 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
- a) Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) de la CEPALC ;
 - b) Évaluation par le BSCI des bureaux régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement ;
 - c) Évaluations de projets concernant l'énergie durable (sous-programme 8), les dispositifs institutionnels nationaux dans les États des Caraïbes (sous-programme 12), le volet environnemental du Programme 2030 (sous-programme 7), les liens entre le milieu rural et le milieu urbain en Colombie (sous-programme 3), les transformations technologiques au regard de la promotion de l'emploi productif et de la lutte contre les nouvelles formes d'emploi informel (sous-programmes 3 et 4) et le renforcement des institutions visant à assurer la cohérence et l'intégration des politiques sociales, en tant que moyen de veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte (sous-programmes 4 et 11).
- 21.20 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 3, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays

des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la Commission collaboreront étroitement afin de repérer des possibilités de synergie pour les projets d'assistance technique, conformément à la recommandation 1 formulée dans le rapport du BSCI. En outre, dans le cadre du sous-programme 4, il est prévu d'intensifier les travaux sur la protection sociale, comme en témoigne le résultat 3, qui était la première recommandation issue de l'évaluation des projets relatifs à la cohérence des politiques sociales.

- 21.21 Les évaluations de projets concernant les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (sous-programmes 10 et 12) sont prévues pour 2024.

Programme de travail

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructures

Objectif

- 21.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser le développement durable et de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale en approfondissant l'intégration régionale et en améliorant la logistique et les infrastructures.

Stratégie

- 21.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- a) Soutiendra les capacités des États membres à faire face aux nouveaux enjeux, tels que le commerce et les services numériques, la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales, la réduction de leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, la durabilité environnementale et les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 12 ;
 - b) Aidera les États membres à élaborer et à réviser les politiques logistiques aux niveaux national, sous-régional et transfrontalier, et fournira des recommandations stratégiques et une assistance technique pour suivre le déficit d'infrastructures et d'investissements économiques dans la région, diffuser de nouvelles possibilités d'action et faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique et d'exploitation des infrastructures de transport, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les autres États membres en situation particulière, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la cible 17.11 ;
 - c) Cherchera à faire de l'équilibre entre efficacité, résilience et durabilité le pilier des politiques d'infrastructure logistique et à soutenir la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la part des biens industrialisés dans les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n^o 9 ;
 - d) Procédera à un examen des répercussions de la pandémie dans toutes ses publications, activités de renforcement des capacités et services d'assistance technique, le cas échéant.
- 21.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des politiques nationales qui favorisent une croissance économique plus soutenue, inclusive et durable, grâce à des modes de consommation et de production durables ;
- b) Des recommandations pour la formulation et la négociation des politiques commerciales par les pays et la mise en œuvre et l'administration des accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral, tout en garantissant un traitement spécial et différencié aux pays en développement ;
- c) Des conseils techniques sur une participation plus efficace des pays de la région aux chaînes de valeur mondiales et régionales, notamment grâce à la réduction des surcoûts logistiques et à la promotion d'un commerce plus durable ;
- d) Des recommandations pour un relèvement plus durable et plus résilient après la pandémie.

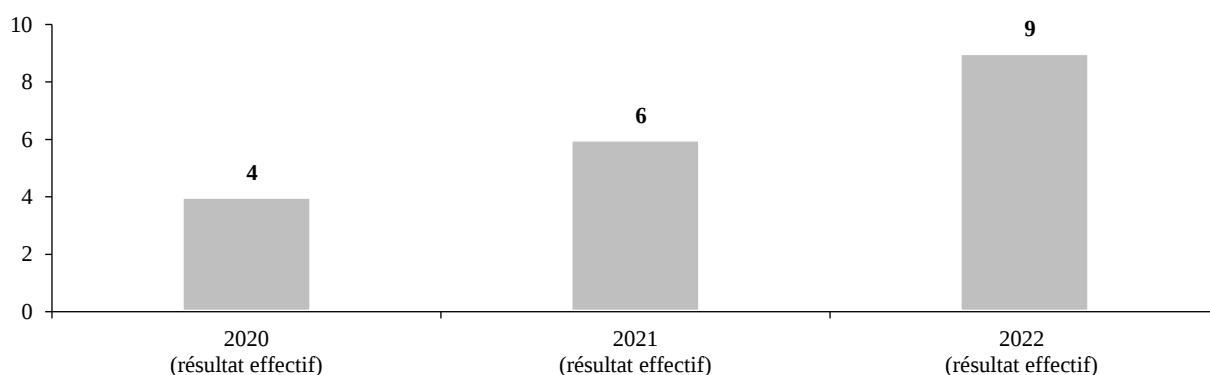
Exécution du programme en 2022

Prise en compte des questions de genre dans les politiques commerciales

- 21.25 L'inégalité de genre peut faire obstacle aux activités économiques, y compris au commerce international, dans la mesure où elle empêche de tirer parti de l'avantage comparatif qu'une participation plus équitable pourrait générer. Par ailleurs, la politique commerciale et la composition du panier d'exportation peuvent avoir une incidence sur la participation des femmes. Dans le cadre du sous-programme, la Commission a élaboré une méthodologie pour mesurer la participation des femmes et a fourni une assistance technique aux gouvernements sur les liens entre la participation des femmes et le commerce, et sur les meilleures pratiques et outils pour inclure des dispositions sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux.
- 21.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.I).

Figure 21.I

Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont les accords commerciaux contiennent des chapitres ou des dispositions sur l'égalité des genres (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

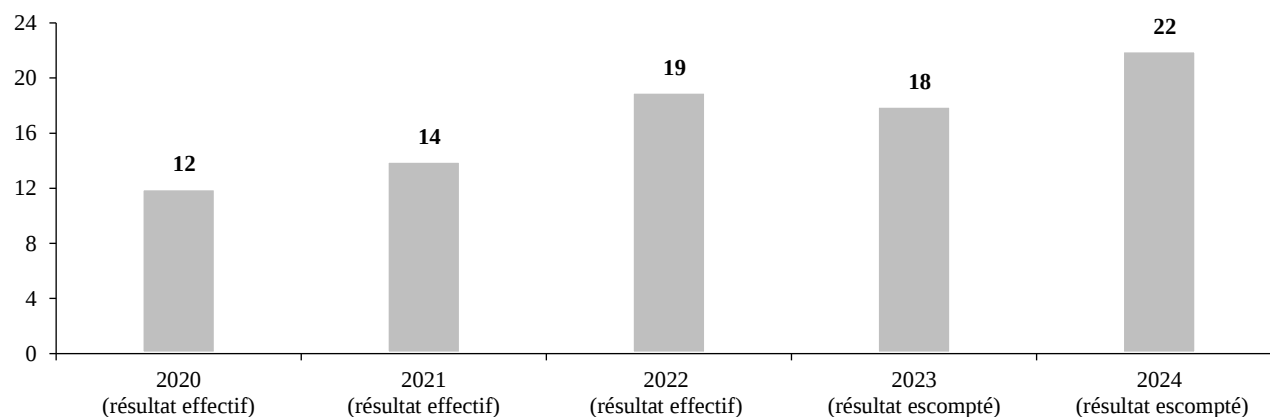
Résultat 1 : amélioration de la coordination des politiques en matière de commerce, d'infrastructures logistiques et d'intégration régionale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 19 institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées dans une perspective régionale, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 16 pays.
- 21.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.II).

Figure 21.II

Mesure des résultats : nombre d'institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées dans une perspective régionale (résultat cumulé)



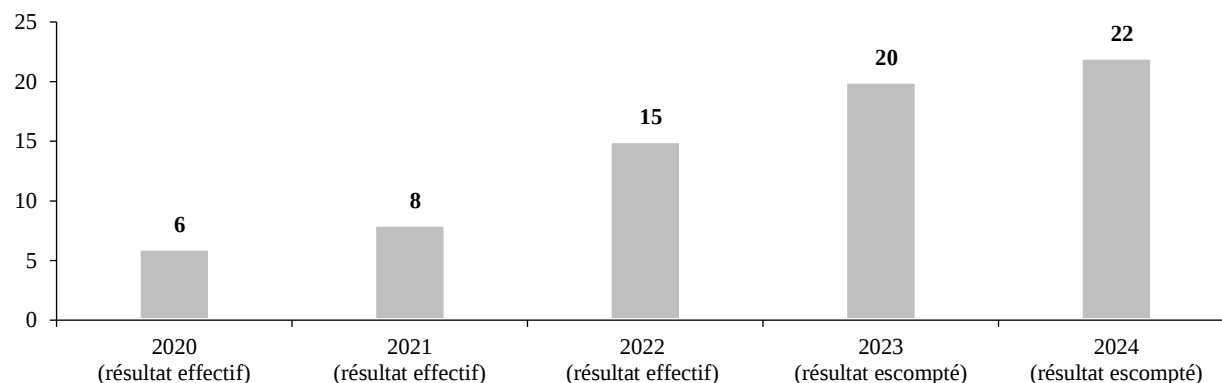
Résultat 2 : renforcement de la capacité des États membres d'identifier les secteurs économiques essentiels pour assurer un relèvement durable à la suite de la pandémie de COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 15 institutions nationales ou régionales d'Amérique latine et des Caraïbes améliorent leur capacité d'identifier les secteurs vulnérables, résilients et potentiels dans le cadre du relèvement à la suite de la pandémie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.III).

Figure 21.III

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales ou régionales d'Amérique latine et des Caraïbes ayant amélioré leur capacité d'identifier les secteurs vulnérables, résilients et potentiels dans le cadre du relèvement à la suite de la pandémie (résultat cumulé)



Résultat 3 : promotion par les États membres de la participation des petites et moyennes entreprises au commerce électronique transfrontalier

Projet de plan-programme pour 2024

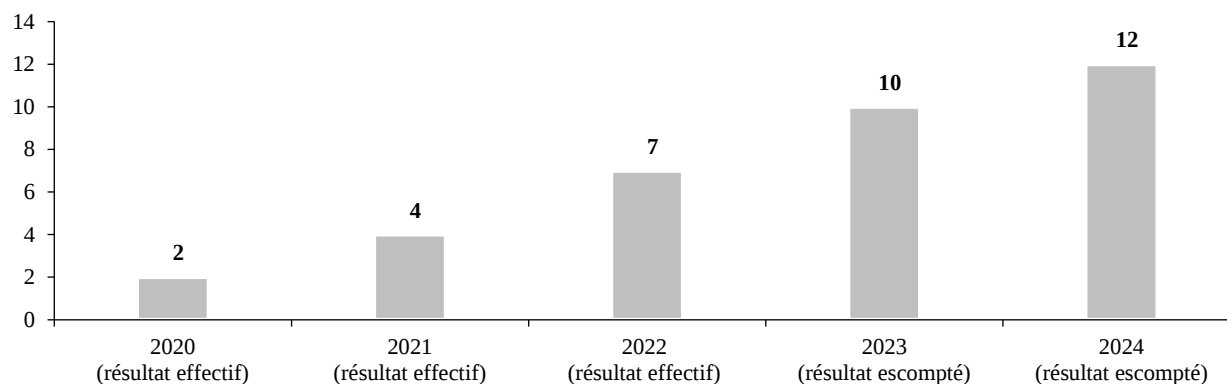
- 21.31 La pandémie de COVID-19 a accéléré la croissance du commerce électronique national et transfrontalier sous l'effet de l'amélioration de l'accès à Internet, des restrictions à la mobilité et des politiques ciblées. Néanmoins, de nombreuses petites et moyennes entreprises éprouvent des difficultés à participer à ce segment dynamique du commerce international. Dans le cadre du sous-programme, une assistance technique a été fournie aux agences de promotion des exportations, aux ministères du commerce et aux chambres de commerce afin de déterminer les forces et les faiblesses des programmes actuels de soutien aux petites et moyennes entreprises et les autres piliers essentiels à leur transformation numérique et à leur participation au commerce électronique transfrontalier.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.32 Les enseignements tirés sont les suivants : premièrement, le sous-programme peut renforcer les efforts de collecte de données sur le commerce électronique transfrontalier et le commerce numérique afin de suivre les tendances et d'évaluer l'application des politiques nationales. Deuxièmement, l'obtention d'informations supplémentaires peut aider à déterminer les facteurs de réussite des programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises afin d'encourager leur transformation numérique et leur participation accrue au commerce électronique transfrontalier. Troisièmement, le sous-programme peut approfondir l'analyse d'autres facteurs influençant la participation des petites et moyennes entreprises au commerce numérique transfrontalier, comme la facilitation du commerce. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera plus étroitement avec les instituts de statistique, les agences de promotion des exportations, les ministères du commerce, les organismes douaniers et d'autres acteurs importants du commerce électronique afin de mieux cerner les goulets d'étranglement qui empêchent les petites et moyennes entreprises de participer au commerce électronique à l'étranger et de définir des solutions plus percutantes.
- 21.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IV).

Figure 21.IV

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales d'Amérique latine et des Caraïbes qui mettent en œuvre de nouvelles mesures de politique générale pour favoriser la transformation numérique des petites et moyennes entreprises et leur participation au commerce électronique transfrontalier (résultat cumulé)



Produits

21.34 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
1. Fourniture d'infrastructures et de services logistiques adaptés à l'exigence de rentabilité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale et renforcement de l'intégration des infrastructures physiques dans la région	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	8
2. Ateliers et séminaires sur le rapport entre la politique commerciale régionale et la réalisation des objectifs de développement durable ; stratégies comparatives destinées à renforcer les chaînes de valorisation régionales ; nouveaux défis dans la région liés aux politiques en matière d'infrastructures résilientes ; liens entre les politiques commerciales et d'autres politiques publiques compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale et du commerce international ; initiatives de coopération et de facilitation du commerce dans la région	8	8	8	8
Publications (nombre de publications)	22	22	20	20
3. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. Sur les relations économiques avec les États-Unis d'Amérique, les flux de capitaux vers la région, les questions commerciales et financières dans l'économie mondiale et la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	9	8	8
5. Sur le commerce et le développement, le transport maritime, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et l'intégration régionale, et les chaînes de valeur, les services modernes et le commerce électronique dans la région	12	12	11	11

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	10	10
6. Bulletin sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	6	6
7. Sur le commerce international des marchandises en Amérique latine et dans les Caraïbes	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les chaînes de valeur, la politique commerciale, l'intégration, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et les aspects sociaux et la durabilité.

Bases de données et supports numériques : bases portant sur les données et les litiges commerciaux, notamment le Système graphique interactif des données commerciales internationales, l'outil de données sur le Profil maritime et logistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres données sur les services d'infrastructure.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'informations *CEPAL News*.

Sous-programme 2 Production et innovation

Objectif

- 21.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies et de renforcer les liens et les réseaux entre les entreprises.

Stratégie

- 21.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- S'attachera à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formations spécialisées et d'ateliers ;
 - Mettra l'accent sur l'intégration de l'innovation et des nouvelles technologies à faible intensité de carbone et peu polluantes dans les processus de production, notamment la convergence des technologies numériques (c'est-à-dire l'intégration de l'Internet des objets, de la 5G, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des sciences cognitives) et des nouveaux processus de fabrication (l'Internet industriel), sur le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques, et sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre des changements structurels, par exemple en ce qui concerne les écarts de productivité, la fracture numérique et les disparités d'emploi ;
 - Effectuera des analyses économiques et entreprendra des travaux de recherche appliquée basée sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données, diffusera les résultats de ces études et présentera des recommandations stratégiques aux pays, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes ;
 - Favorisera la mise en relation des microentreprises et petites et moyennes entreprises avec les grandes entreprises qui utilisent des technologies de pointe, afin de les intégrer dans le

processus d'apprentissage et de concurrence sur des marchés étrangers et nationaux dynamiques et d'accroître la diffusion des technologies ;

- e) Analysera et mesurera les retombées des investissements étrangers directs afin de concevoir des politiques industrielles qui auront des effets positifs sur l'apprentissage et la diversification des structures de production et d'exportation, et apportera une assistance technique, à la demande des pays, dans le cadre de l'évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies industrielles, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 ;
- f) Continuera à fournir son analyse des répercussions actuelles de la COVID-19 sur les entreprises et les secteurs de la région et à aider les États membres à réduire les fragilités et les déséquilibres qui sont apparus ou ont été exacerbés dans la structure productive de la région, en s'attachant notamment à la numérisation du secteur productif de la région.

21.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La conception et la mise en œuvre par les gouvernements et les régulateurs de politiques industrielles et technologiques visant à diversifier la structure productive et à renforcer les capacités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- b) Le renforcement des capacités nationales à intégrer l'innovation et les nouvelles technologies dans les processus de production ;
- c) La conception et la mise en œuvre par les gouvernements et les régulateurs de politiques qui renforcent l'innovation et l'adaptation locales en contribuant à exploiter le potentiel des investissements étrangers directs ;
- d) Le renforcement des moyens scientifiques et technologiques permettant aux États membres de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;
- e) Un processus de diversification associé à la création de nouvelles possibilités d'emplois formels et de croissance de la productivité ;
- f) L'amélioration de la résilience du secteur productif grâce à une augmentation sensible de la numérisation des entreprises de la région, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises.

Exécution du programme en 2022

Adoption du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 21.38 Le plan d'action régional dans le domaine du numérique fixe les priorités thématiques liées au développement numérique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il est élaboré dans le cadre d'un processus participatif impliquant les gouvernements de la région et d'autres acteurs pertinents de l'écosystème numérique. Il fait l'objet d'une large diffusion et est présenté lors de la Conférence ministérielle sur la société de l'information, de façon à en accroître la portée. En 2022, la huitième Conférence ministérielle s'est tenue à Montevideo, en présentiel et en format hybride, ce qui a rendu possibles des niveaux de participation plus élevés.
- 21.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.3).

Tableau 21.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Lors de la septième Conférence ministérielle sur la société de l'information, tenue en 2020, les pays de la région ont adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine (eLAC 2022) Le Plan d'action souligne l'importance des technologies numériques dans l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 et de leur intégration dans les plans de relance économique	—	Lors de la huitième Conférence ministérielle sur la société de l'information, qui s'est tenue en Uruguay en 2022, les pays de la région ont adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC 2024), intégrant de nouveaux éléments dans son champ thématique Lors de la Conférence, les pays se sont engagés à renforcer les activités de coopération régionale dans le domaine du numérique en préparant un programme d'activités

Résultats escomptés pour 2024

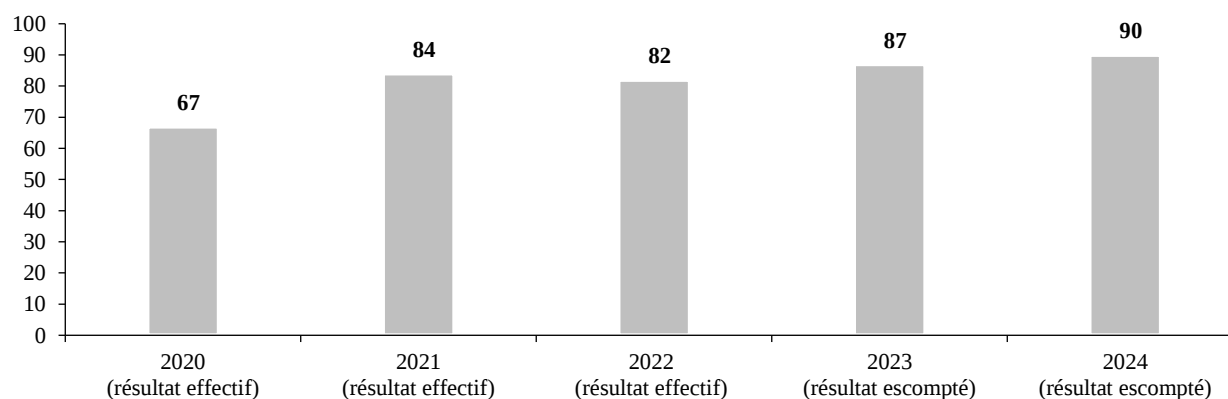
Résultat 1 : amélioration de la connectivité en vue d'accélérer la numérisation des entreprises

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.40 Les travaux du sous-programme ont contribué à ce que 82 % des pays de la région disposent de hauts débits fixes permettant une utilisation intensive d'Internet, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était de 80 %.
- 21.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.V).

Figure 21.V

Mesure des résultats : pourcentage de pays de la région disposant de hauts débits fixes qui permettent une utilisation intensive d'Internet (résultat annuel)



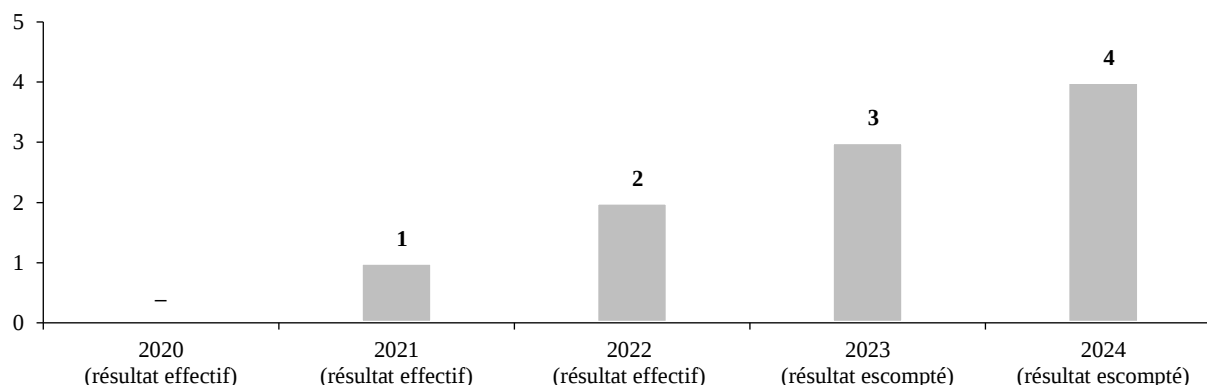
Résultat 2 : politiques d'accélération de la transformation numérique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique visant à accélérer la transformation numérique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VI).

Figure 21.VI

Mesure des résultats : nombre de nouvelles politiques visant à accélérer la transformation numérique (résultat cumulé)



Résultat 3 : amélioration des politiques visant à promouvoir le développement productif en Amérique latine et dans les Caraïbes

Projet de plan-programme pour 2024

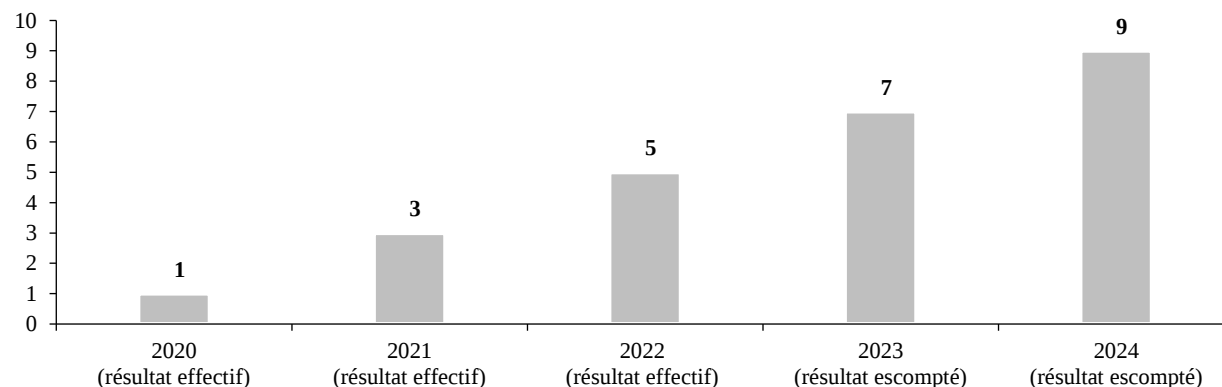
- 21.44 L'économie de la région se caractérise par une forte polarisation entre des entreprises dynamiques et d'autres moins productives, ce qui entrave la possibilité de créer des systèmes de production intégrés et perpétue la marginalisation d'une part importante de la population. Pour remédier à cette situation, il faut des politiques et des actions visant à réduire les écarts de productivité relative entre les acteurs et entre les territoires.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.45 Les enseignements tirés sont les suivants : il existe de nombreuses occasions de s'engager avec de nouveaux responsables au niveau politique afin de maintenir la continuité du travail conjoint avec les gouvernements et, par conséquent, de renforcer l'impact des actions proposées. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de soutenir et de privilégier la collaboration avec le niveau technique des institutions nationales et infranationales. On fournira également une assistance technique sur les questions liées au développement productif, telles que les investissements étrangers directs, les politiques de concurrence, les microentreprises et petites et moyennes entreprises, l'économie sociale et solidaire et le développement économique territorial.
- 21.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VII).

Figure 21.VII

Mesure des résultats : nombre de mesures de politique générale mises en œuvre par les institutions gouvernementales pour promouvoir le développement productif dans des domaines liés aux stratégies commerciales, à l'investissement et au développement économique territorial (résultat cumulé)



Produits

21.47 On trouvera dans le tableau 21.4 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	2	6	6
1. Réunions de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	6	—	6	—
2. Réunions préparatoires de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	—	2	—	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Sur la structure de production, les investissements étrangers directs, les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les politiques de la région	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	47	47	48	47
4. Formation et séminaires sur les investissements étrangers directs, sur les projets des petites et moyennes entreprises, sur les technologies nouvelles et émergentes et sur la diversification de la structure productive	6	6	7	6
5. Formations sur la gestion de la politique d'innovation et les économies de la région	35	35	35	35
6. Réunion d'experts chargés d'analyser les changements structurels récents, d'étudier les tendances et les progrès de l'économie numérique et d'examiner les tendances récentes du comportement des agents économiques dans les secteurs et les pays de la région	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	7	7	7	7
7. <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
8. Sur la structure de production de la région, les investissements étrangers, les politiques industrielles, les technologies numériques et l'innovation	5	5	5	5
9. Sur l'efficacité technologique, la productivité et les résultats commerciaux en Argentine	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les politiques et stratégies en matière de développement productif et de compétitivité, partenariats public-privé, investissements étrangers directs, petites et moyennes entreprises, systèmes d'innovation et technologies nouvelles et émergentes.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur l'activité économique dans des secteurs spécifiques, logiciel d'analyse de la compétitivité des pays et informations statistiques sur les principaux agents économiques de la région.

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

Objectif

- 21.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance durable et inclusive en Amérique latine et dans les Caraïbes en renforçant la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en termes de financement du développement, et à évaluer, concevoir et mettre en œuvre en la matière des politiques centrées sur le développement qui tiennent compte des questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

Stratégie

- 21.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- a) Établira l'Étude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, le *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* (bilan préliminaire de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), le *Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean* (panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes) et d'autres rapports portant sur l'Amérique latine et les Caraïbes pour aider les États membres à s'adapter aux tendances actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement ;
 - b) Effectuera une analyse appliquée des politiques afin d'aider les États membres à évaluer et à définir, sur le plan macroéconomique et dans le domaine du financement du développement, des politiques qui favorisent le développement durable conformément aux objectifs de développement durable ;
 - c) Facilitera les relations Sud-Sud entre les responsables politiques et favorisera le dialogue avec les organisations régionales et internationales au moyen de séminaires et d'ateliers sur les politiques macroéconomiques et les politiques de financement du développement, notamment le séminaire régional annuel de politique budgétaire ;
 - d) Appuiera la constitution et le fonctionnement de réseaux regroupant les intervenants de premier plan, notamment les décideurs, les milieux intellectuels, les analystes du secteur privé, les acteurs de la société civile et le grand public, afin de permettre un débat régional sur les principales questions touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement ;

- e) Assurera des services de coopération technique et de conseil sur demande dans les domaines des politiques macroéconomiques, du travail et du financement du développement.
- 21.50 Ces axes de travail aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs de développement durable n^{os} 8, 10, 16 et 17.
- 21.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) L'amélioration de l'analyse des questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement par les responsables politiques et les autres parties prenantes de la région ;
 - b) L'évaluation, la conception et la mise en œuvre par les décideurs politiques, sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, de politiques qui prennent en compte les questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la réglementation en matière de travail décent pour les travailleurs des plateformes numériques

- 21.52 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la croissance rapide de nouveaux modèles commerciaux basés sur des plateformes en ligne dans la région, qui ont donné naissance à de nouvelles professions qui ne répondent généralement pas aux critères du travail décent, qui impliquent des relations de travail qui ne sont ni du salariat ni du travail pour compte propre et qui, le plus souvent, ne sont pas couvertes par la législation du travail. Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé en étroite collaboration avec les pays de la région pour renforcer les méthodes de collecte de données, afin de mieux caractériser les travailleurs concernés, de promouvoir le dialogue sur les possibilités de réglementation du travail et de formuler des recommandations fondées sur des données probantes, de façon à promouvoir des conditions de travail décentes pour les travailleurs des plateformes.
- 21.53 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.5).

Tableau 21.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Costa Rica, l'Équateur et la République dominicaine ont bénéficié d'un soutien technique pour renforcer les capacités et améliorer les méthodes de collecte de données sur les travailleurs des plateformes numériques	La collecte de données a été améliorée, afin de mieux recueillir des informations sur les travailleurs des plateformes numériques, notamment par l'utilisation de méthodes liées aux mégadonnées	Les décideurs politiques ont bénéficié de recommandations politiques fondées sur des données probantes en matière de réglementation du travail, dans le cadre d'études portant sur les cas du Chili et de la Colombie
Les décideurs politiques ont examiné diverses possibilités de réglementation du travail lors de séminaires organisés au Costa Rica et au Mexique	Les décideurs politiques ont partagé leurs expériences lors d'un séminaire organisé au Chili et lors d'un événement régional organisé dans le cadre du dialogue Sud-Sud	Le Chili est devenu le premier pays de la région à introduire un cadre réglementaire pour les travailleurs des plateformes numériques (loi 21.431 régissant l'embauche de travailleurs par les entreprises de services de plateformes numériques)
Les décideurs politiques ont examiné des études détaillées sur les		

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

réglementations du travail en
vigueur en Argentine et au Mexique

Résultats escomptés pour 2024

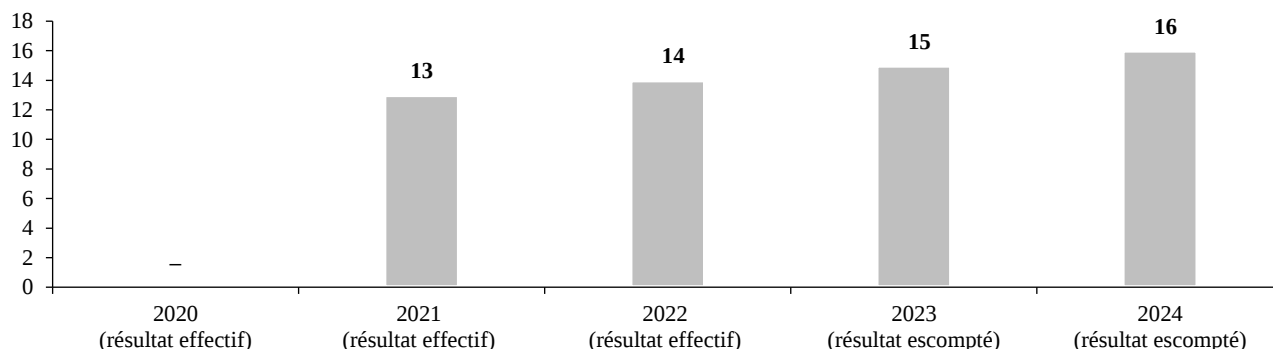
Résultat 1 : politiques macroéconomiques et questions de financement du développement dans l'optique d'une croissance durable et inclusive après la pandémie

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.54 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de 14 politiques, mesures et stratégies d'ordre macroéconomique et dans le domaine du financement du développement qui visent à assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.55 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.VIII).

Figure 21.VIII

Mesure des résultats : nombre de politiques, mesures et stratégies d'ordre macroéconomique et dans le domaine du financement du développement qui visent à assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19 (résultat cumulé)



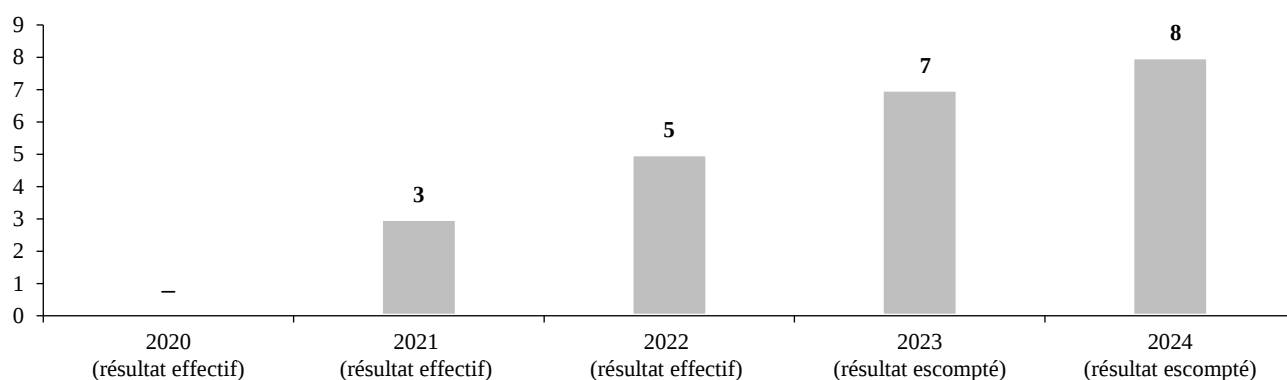
Résultat 2 : politiques en matière de fiscalité, de finances et d'emploi visant à garantir un relèvement porteur de changements

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.56 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a abouti à cinq références à l'analyse et aux recommandations politiques du sous-programme dans des documents officiels, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.IX).

Figure 21.IX

Mesure des résultats : nombre de références dans les documents officiels à l'analyse et aux recommandations politiques du sous-programme (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement de la mobilisation des ressources pour soutenir le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes

Projet de plan-programme pour 2024

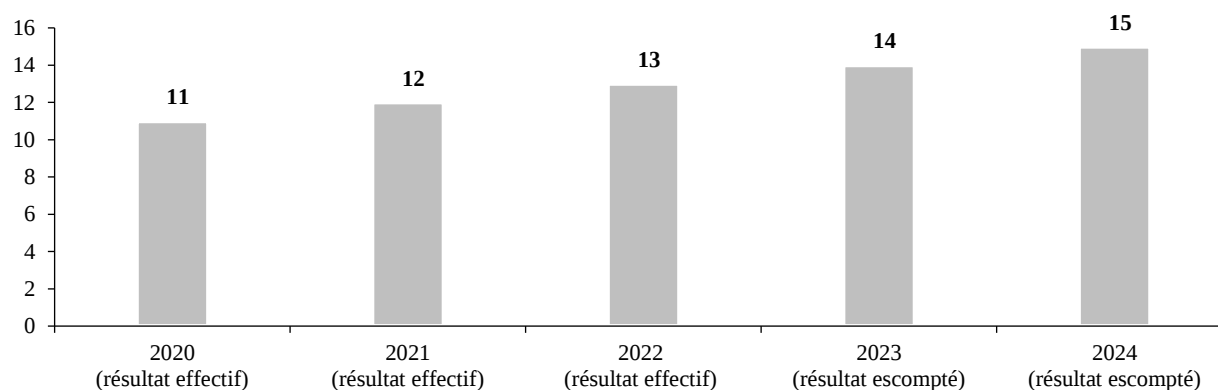
- 21.58 La marge de manœuvre budgétaire pour stimuler une croissance durable et inclusive et pour améliorer la résilience aux changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes est limitée, les pays prenant des mesures pour réduire les déficits budgétaires et pour assurer la viabilité de la dette publique, qui a fortement augmenté en raison des mesures sans précédent mises en place pour faire face à la pandémie. L'intensification de la mobilisation des ressources en vue de dégager une marge de manœuvre budgétaire constitue donc une piste utile pour soutenir les politiques visant à atteindre les objectifs de développement durable et à lutter contre les changements climatiques. Le sous-programme fournit aux pays de la région une analyse comparative des orientations retenues, qui repose sur des données probantes et intègre une perspective de genre, afin de les aider à évaluer et à formuler des mesures de mobilisation des ressources. Dans le droit fil de ces efforts, les pays de la région s'efforcent d'adopter des mesures pour améliorer leur mobilisation des ressources.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.59 Les enseignements tirés sont les suivants : les pays de la région sont de plus en plus demandeurs d'analyses comparatives des politiques et de discussions Sud-Sud sur les mesures de mobilisation des ressources. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intensifiera le soutien – à travers les rapports phares, les forums de dialogue et la coopération technique – aux pays pour qu'ils évaluent, formulent et adoptent des mesures de mobilisation des ressources à l'appui du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 21.60 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.X).

Figure 21.X

Mesure des résultats : politiques et stratégies de mobilisation des ressources à l'appui du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement durable (résultat cumulé)



Produits

21.61 On trouvera dans le tableau 21.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	6	6
1. Séminaires, réunions d'experts, ateliers et formations sur les politiques macroéconomiques, budgétaires et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	11	11	13	13
2. <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
3. <i>Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
5. Sur les politiques macroéconomiques, sectorielles, budgétaires et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	7	7	7	7
6. Sur des questions économiques propres à l'Uruguay	1	1	1	1
7. Sur une question hautement prioritaire relative aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement en Colombie	—	—	1	1
8. Sur les questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement au Brésil visant à favoriser une croissance durable et inclusive	—	—	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil rendus aux États membres, à leur demande, concernant l'analyse et la formulation de politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires, l'analyse macroéconomique et les systèmes de suivi du développement économique, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques de financement du développement axés sur le développement financier et productif et/ou la protection sociale ; services de conseil pour le Ministère uruguayen de l'économie et des finances sur les questions macroéconomiques ; services de coopération technique aux organismes publics colombiens dans le domaine des questions économiques et budgétaires.				

Bases de données et supports numériques : fourniture aux responsables politiques, au milieu universitaire, aux analystes du secteur privé et au grand public d'informations statistiques relatives aux variables économiques, monétaires et financières des pays de la région ; ensembles de données statistiques couvrant le fonctionnement des administrations, la dette publique, les recettes fiscales et les recettes provenant des ressources naturelles non renouvelables.

Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

Objectif

- 21.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer le bien-être général des habitants de la région et de parvenir à une plus grande égalité sociale et économique, conformément au Programme 2030 et dans le plein respect des droits humains.

Stratégie

- 21.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on se concentrera sur les domaines prioritaires suivants : les multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ; l'action visant à combler les écarts en matière de conditions de vie et à lutter contre les inégalités ; l'action visant à assurer un accès à une protection sociale universelle, complète et durable ; les politiques d'inclusion sociale et professionnelle ; la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales ; la promotion des politiques en matière de santé, de pensions de retraite et d'éducation en tant qu'éléments clés du développement social inclusif et l'amélioration de la capacité à adapter les politiques sociales aux nouveaux défis liés à des questions telles que la transition démographique, la migration, les changements dans le monde de l'emploi, les nouvelles technologies, les pandémies ou les changements climatiques. Pour concrétiser ces priorités, dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à ce qui suit :
- a) Aider les pays à mettre en œuvre le Programme régional de développement social inclusif, conformément aux résultats obtenus et aux accords conclus lors de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes en menant des travaux de recherche appliquée, en produisant des analyses, en diffusant des résultats, en fournissant des formations et des services consultatifs et en formulant des recommandations de politique générale, ainsi qu'en favorisant la concertation politique pour un développement social inclusif entre les responsables politiques, les universitaires, les membres d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes et en facilitant la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques ;
 - b) Aider les pays à renforcer leurs capacités ainsi que leur coopération technique en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies, politiques et programmes. Les travaux de recherche et les services consultatifs seront centrés en particulier sur : les systèmes de protection sociale fondés sur le plein respect des droits humains, l'égalité et la durabilité ; la protection et la promotion des droits des catégories de la population qui souffrent de discrimination et d'exclusion ; l'investissement social ; les systèmes d'éducation et de santé publique, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 16 ;
 - c) Aider les autorités à faire face aux conséquences socioéconomiques des crises au moyen de services consultatifs et d'activités de partage des connaissances dans les domaines de la politique sociale touchés.

21.64 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une meilleure compréhension par les responsables politiques des difficultés et disparités sociales structurelles qui caractérisent la région ;
- b) L'adoption de mesures et de politiques publiques visant à promouvoir une plus grande égalité sociale et économique et le bien-être général de la population de la région ;
- c) L'élargissement et l'amélioration des systèmes de protection sociale qui prennent en compte l'incidence sociale des crises, les nouveaux enjeux et d'autres événements catastrophiques, ainsi que l'importance de renforcer la résilience à l'avenir.

Exécution du programme en 2022

Mise en œuvre de la politique nationale de protection et de promotion sociales en Haïti

- 21.65 Dans le cadre du sous-programme, le Ministère haïtien des affaires sociales et du travail a bénéficié d'un soutien pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la politique nationale de protection et de promotion sociales du pays, y compris des exercices d'évaluation des coûts pour des mesures, des services et des transferts spécifiques avec différents niveaux de couverture et différents avantages possibles. Dans le cadre du sous-programme, on a également participé et fourni une assistance à chacun des groupes de rédaction mis sur pied par le Ministère, et on a soutenu l'organisation d'une réunion d'experts visant à partager les expériences nationales sur les questions liées à la mise en œuvre des politiques sociales dans les pays de la région. Par ailleurs, un séminaire international sur les enjeux de la mise en œuvre de la politique à la lumière des expériences latino-américaines et caribéennes s'est tenu en juin en Haïti, et une formation virtuelle de quatre semaines sur les politiques de protection sociale a été mise en place afin de renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux et locaux du Ministère en la matière.
- 21.66 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.7).

Tableau 21.7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	Haïti a estimé le coût de la mise en œuvre de sa politique nationale de protection et de promotion sociales	Haïti a approuvé son budget pour 2023, qui tient compte du rôle clé des initiatives de politique sociale et des estimations des coûts de ces politiques et prévoit une allocation appropriée pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection et de promotion sociales

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : faire progresser les politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes pour lutter contre les inégalités qui touchent les plus vulnérables

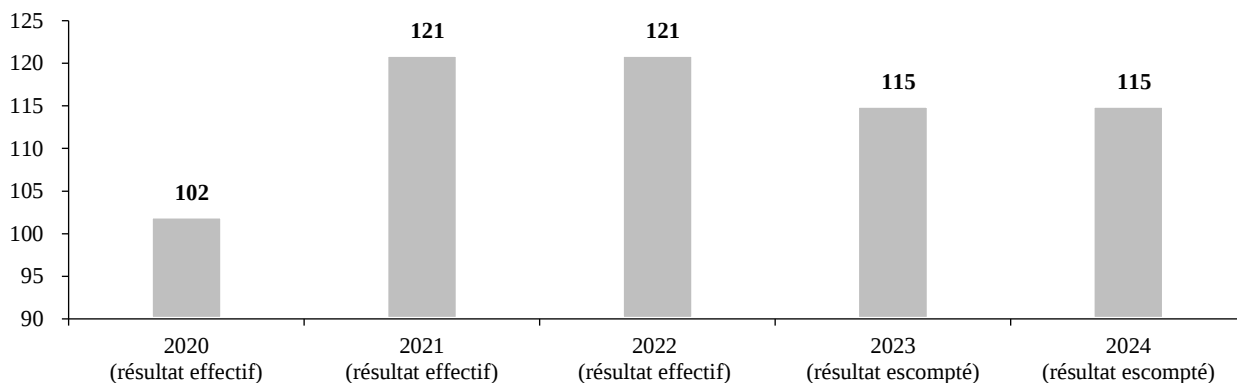
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité de 121 fonctionnaires nationaux à élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 115 fonctionnaires nationaux.

- 21.68 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XI).

Figure 21.XI

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux mieux à même d'élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes (par année)



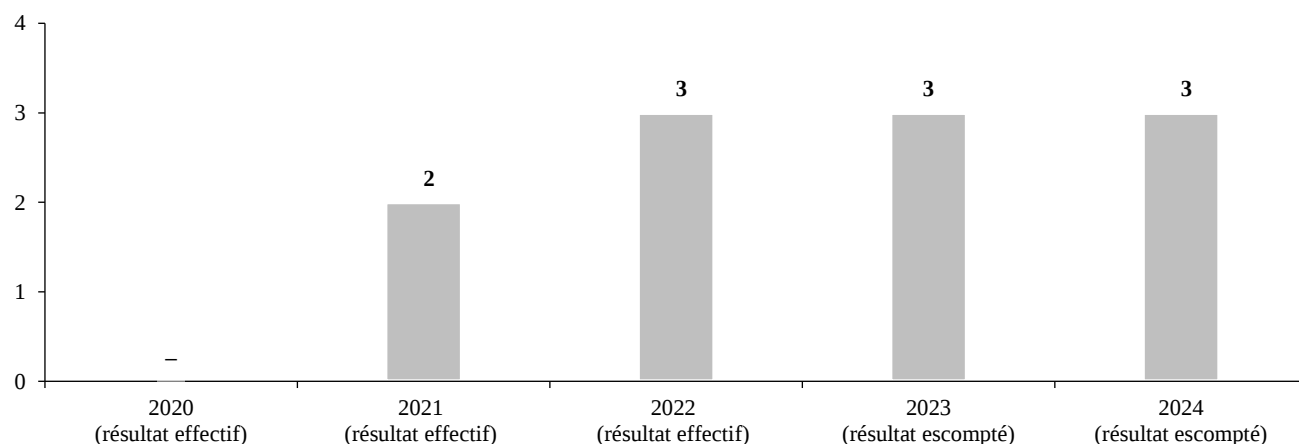
Résultat 2 : résilience des systèmes de protection sociale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.69 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que trois institutions nationales soient mieux à même de garantir la protection sociale en période de crise, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.70 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XII).

Figure 21.XII

Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales mieux à même de garantir la protection sociale en période de crise (chiffre annuel)



Résultat 3 : renforcement des systèmes de protection sociale universelle et complète

Projet de plan-programme pour 2024

- 21.71 Aggravées par les effets de la pandémie de COVID-19, la pauvreté et les inégalités restent des problèmes structurels, et les lacunes en matière de protection sociale continuent de se creuser, dans

un contexte marqué par des disparités structurelles. Dans le cadre du sous-programme, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont été sensibilisés au rôle prépondérant des systèmes de protection sociale dans la réalisation d'un développement social inclusif.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.72 Les enseignements tirés sont les suivants : pour mieux répondre en temps voulu aux besoins et aux demandes des pays de la région en la matière, le sous-programme doit être plus flexible dans ses dates et plus innovant dans ses modalités d'exécution, et doit œuvrer au niveau national avec tous les acteurs concernés pour parvenir à des accords sur les réformes des systèmes de protection sociale dans le contexte du Programme régional de développement social inclusif. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on étudiera la possibilité de recourir davantage à des ateliers organisés selon des formats hybrides et de les utiliser comme nouvel outil d'assistance technique, ce qui permettra d'accroître la participation et de contribuer à multiplier les possibilités de renforcement des capacités. Dans le cadre du sous-programme, on encouragera également l'organisation de forums régionaux et interrégionaux dans des formats hybrides, afin de promouvoir l'échange d'expériences sur les instruments de protection sociale et les réformes de la protection sociale.
- 21.73 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.8).

Tableau 21.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Les pays ont convenu de l'importance de combler les lacunes en matière de protection sociale afin de mettre en place des systèmes de protection sociale universelle et complète	Les pays réaffirment leur engagement à mettre en place des systèmes de protection sociale universelle et complète	Les pays répertorient les difficultés et les obstacles liés à la mise en place de systèmes de protection sociale universelle et complète

Produits

- 21.74 On trouvera dans le tableau 21.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.9
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	9	1
1. Session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	9	—

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
2. Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	—	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	2	2
3. Sur la protection sociale, les politiques d'inclusion sociale et professionnelle, les capacités humaines et le plein respect des droits humains dans les systèmes de protection sociale ; l'investissement social et les nouveaux enjeux à prendre en compte dans les politiques sociales ; les systèmes d'éducation, de santé et de retraite	1	1	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	14	14	14
4. Réunions d'experts visant à examiner les mécanismes qui contribuent à élargir les systèmes nationaux de protection sociale et à les rendre suffisants et durables, selon une démarche fondée sur les droits et l'égalité, et à discuter des tendances sociales et des défis pour les institutions de politique sociale	8	8	8	8
5. Activités de formation sur la lutte contre la pauvreté, l'égalité et le bien-être, et l'accès aux réseaux de protection sociale	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	9	9	8	8
6. <i>Panorama social de l'Amérique latine</i>	1	1	1	1
7. Études de bureaux de pays	3	3	2	2
8. Sur des sujets tels que les droits sociaux de certains groupes de population, la protection sociale, les politiques d'emploi productives et inclusives, les systèmes de retraite, et les institutions, les politiques et les programmes sociaux, de santé et d'éducation.	5	5	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	1
9. Sur les politiques de développement social ; et sur les propositions analytiques et méthodologiques visant à favoriser la mise en œuvre universelle des politiques sociales, notamment dans le domaine de la protection sociale, et à renforcer leurs effets sur les inégalités, afin d'améliorer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques sociales	2	2	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : sur demande, conseils aux États membres au sujet des politiques sociales en faveur de l'égalité, de la prise de décisions en matière de politique sociale et des politiques et investissements sociaux ; propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à obtenir des gains d'efficacité et d'efficience ; conception, mise en œuvre et évaluation des politiques sociales en faveur des personnes les plus vulnérables.				
Bases de données et supports numériques : l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui contient des bases de données sur le développement social, la jeunesse, les régimes de protection sociale non contributifs, le cadre institutionnel de l'action sociale et les engagements à l'échelle régionale.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : outils de gestion des connaissances concernant notamment le renforcement du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement social ; infographies et autres pour diffuser les résultats des recherches et les recommandations politiques du sous-programme.				

Sous-programme 5

Égalité des genres et autonomie des femmes

Objectif

- 21.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'égalité des genres et l'autonomie des femmes dans les stratégies de développement durable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégie

- 21.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) produira des connaissances et fournira des statistiques et indicateurs relatifs à la situation comparée des femmes et des hommes, en élargissant la portée des données et indicateurs fournis par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et en améliorant la qualité ;
 - b) apportera un appui technique à la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, ainsi que dans ceux des groupes de travail de la Conférence ;
 - c) fournira une assistance technique aux pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres, et renforcera les capacités des mécanismes nationaux de promotion des femmes et des organismes nationaux de statistique ;
 - d) favorisera une diffusion plus large des publications et des résultats de recherche parmi les décideurs et les autres parties prenantes. Une attention toute particulière sera consacrée à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de l'autonomie corporelle et de l'autonomie de décision.
- 21.77 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les organismes nationaux de statistique produiront davantage de statistiques genrées ;
 - b) les États membres seront mieux à même d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité des genres et de mettre en œuvre le Programme 2030 ;
 - c) l'égalité des genres progressera dans la région.

Exécution du programme en 2022

Stratégies de viabilité financière pour les services à fournir dans le cadre du système de soins de district de Bogota

- 21.78 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'apporter une assistance technique à la cartographie et à la formulation de stratégies de viabilité financière pour les services de soins à fournir dans le cadre du système de soin de district de Bogota. En plus de contribuer à renforcer la protection sociale en se dirigeant vers un partage des responsabilités, ce système représente une étape importante dans l'inclusion de l'économie des services à la personne en tant que pièce centrale de la politique économique. L'appui technique fourni au titre du sous-programme a aidé à systématiser l'expérience d'autres pays et à définir des critères socioterritoriaux pour la mise en place du Système de soins, ainsi qu'à envisager divers scénarios concernant sa viabilité financière.
- 21.79 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.10).

Tableau 21.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
L'Administration de district de Bogota a envisagé différentes options pour la conception et la mise en place du Système de soins de district, notamment en recensant les bonnes pratiques régionales et internationales en matière d'estimation de la demande et de l'offre de soins dans la ville et en définissant des stratégies de financement appropriées	Mise en place du Système de soins de district par l'Administration districale de Bogota Le Secrétariat districale de la ville de Bogota pour les femmes a mis en place les premiers blocs de soins grâce à la géolocalisation de l'offre et la demande de soins dans les 19 communes de la ville	Une carte contenant des indicateurs géoréférencés de l'offre et de la demande de services de soins a été mise à disposition par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes Le bureau du maire de Bogota a prêté son concours à la mise en place de blocs de soins

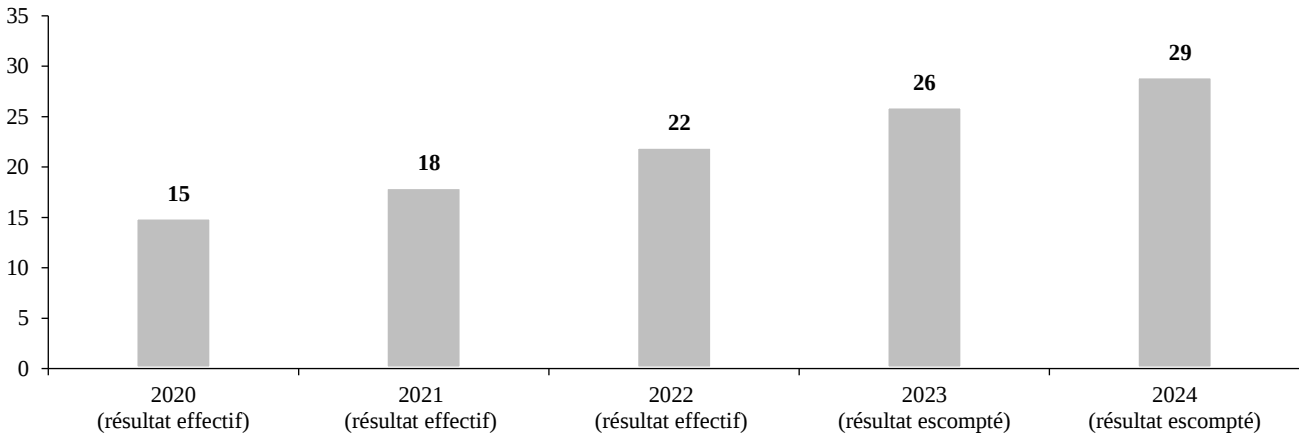
Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.80 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à ce que 22 parties prenantes dans la région fassent état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.81 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIII).

Figure 21.XIII
Mesure des résultats : nombre de parties prenantes de la région faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres (résultat cumulé)



Résultat 2 : amélioration des politiques publiques liées au cadre juridique régissant les soins dans les pays de la région

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'amélioration des politiques publiques relatives au cadre juridique régissant les soins, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir faire progresser le dialogue public-privé sur l'organisation sociale des soins, les autorités nationales s'étant accordées sur la nécessité d'adopter une approche du développement dans laquelle les soins occupent une place centrale.
- 21.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.11).

Tableau 21.11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
À la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, et conformément au paragraphe 26 de l'Engagement de Santiago, les Gouvernements de la région ont convenu de prendre des mesures en vue de la conception de systèmes de soins globaux tenant compte des questions de genre pour répondre aux différents besoins de la population en matière de soins, dans le cadre des systèmes de protection sociale	Le Pérou a approuvé une résolution ministérielle définissant les prestations de soins et a jeté les bases d'un système de soins national	Les politiques publiques relatives au cadre juridique des soins sont renforcées À la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les États membres ont adopté l'Engagement de Buenos Aires, par lequel ils ont convenu de prendre des mesures en faveur d'une société de soins dans les pays de la région	Les pays de la région tiennent de plus en plus compte des questions de genre dans la conception des cadres normatifs liés aux soins	Les pays de la région tiennent de plus en plus compte des questions de genre dans la conception des politiques relatives aux soins reposant sur des informations géoréférencées

Résultat 3 : recours accru aux nouvelles technologies et aux outils numériques dans la conception, l'application et le suivi des politiques de soins

Projet de budget-programme pour 2024

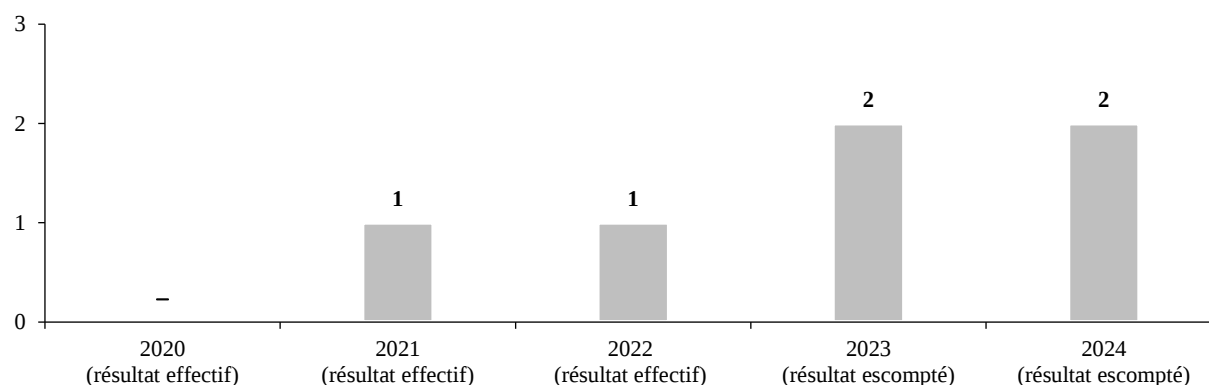
- 21.84 En moyenne, les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes consacrent trois fois plus de temps que les hommes aux soins et travaux domestiques non rémunérés¹. Cette charge déséquilibrée et la répartition inéquitable des tâches, qui constituent des problèmes structurels dans la région, empêchent les femmes de participer pleinement et sur un pied d'égalité au marché du travail et limitent leurs possibilités dans d'autres domaines. Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché à mettre au point des innovations exploitant les nouvelles technologies à l'appui des programmes de fourniture de soins, comme par exemple des outils de cartographie et des techniques de géoréférencement, afin d'aider à redistribuer la charge des soins entre divers acteurs de la société. Ces outils peuvent offrir aux femmes et aux familles des informations importantes sur les services de soins disponibles à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail et contribuer ainsi à réduire la charge des soins.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.85 L'enseignement tiré est le suivant : il peut être utile, pour favoriser le développement et l'utilisation des outils numériques, de créer des outils peu coûteux, voire gratuits, comme des logiciels libres. En outre, dans un souci de durabilité opérationnelle, cette démarche doit s'accompagner d'un renforcement des capacités spécifiques permettant d'utiliser ces outils. Compte tenu de cet enseignement, on se concentrera davantage dans le cadre du sous-programme sur l'assistance technique aux États membres en vue de l'utilisation des nouvelles technologies à l'appui des politiques et programmes de soins.
- 21.86 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.XIV).

Figure 21.XIV

Mesure des résultats : gouvernements nationaux ou infranationaux utilisant les nouvelles technologies pour la conception et l'application de politiques de soins (résultat cumulé)



Produits

- 21.87 On trouvera dans le tableau 21.12 les produits retenus pour le sous-programme.

¹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et CEPALC, « Les soins en Amérique latine et dans les Caraïbes dans un contexte de COVID-19 : vers des soins intégrants pour consolider la réponse et la reprise socioéconomique », 19 août 2020.

Tableau 21.12

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	14	6	6
1. Session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	10	10	—	—
2. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	6	6
3. Réunions préparatoires infrarégionales organisées dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale	3	3	—	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
4. Dans les domaines suivants : travail non rémunéré et protection sociale des femmes ; égalité des genres et politiques de développement durable ; autonomie économique et corporelle des femmes	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	9	9
5. Stages de formation à l'intention des organismes publics, axé sur les points suivants : politiques publiques en faveur de l'égalité des genres ; autonomie économique des femmes ; planification du développement compte tenu des questions de genre ; statistiques genrées	8	8	5	5
6. Réunions consacrées à l'examen de questions d'importance prioritaire recensées lors des quatorzième et quinzième sessions de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment : évaluation des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en matière d'application des politiques relatives au genre ; promotion de mesures économiques propres à favoriser l'égalité des genres ; suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; analyse des politiques portant sur l'égalité des genres et l'autonomie des femmes ; réunion avec les organisations participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine ; réunion interinstitutions avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies	1	1	4	4
Publications (nombre de publications)	6	6	5	5
7. Séries d'études de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes sur l'analyse des questions de genre, notamment sur les politiques de prise en compte systématique du genre, l'autonomie économique et physique des femmes et la pauvreté vue sous l'angle du genre	5	5	5	5
8. Pour la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	1	—	—
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils aux États membres qui le demandent sur les questions relatives à l'application des accords régionaux et internationaux en matière d'égalité femmes-hommes.				
Bases de données et supports numériques : Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes ; statistiques genrées, notamment données provenant d'enquêtes sur les budgets-temps réalisées auprès des ménages ou d'autres sources.				

Sous-programme 6 Population et développement

Objectif

- 21.88 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans la planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégie

- 21.89 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) fournira aux institutions nationales et locales une formation sur les analyses, estimations et projections démographiques, produira des connaissances sur la population et les tendances démographiques dans la région en vue de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et améliorera l'exploitation des données issues des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes, notamment en produisant des données, en mettant au point des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information et, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 7, 10 et 17 ;
 - b) fournira un appui technique aux activités visant à donner suite aux accords internationaux pertinents, notamment le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en tenant compte des questions relatives au genre et au handicap et des considérations ethniques ; il assurera également un appui technique au suivi des cibles du Programme 2030 relatives à la population ;
 - c) prêtera une assistance technique à la planification, la conception, la réalisation et la diffusion de recensements de la population et des logements et à la prise en compte de facteurs sociodémographiques dans la formulation des politiques publiques destinées à être appliquées à l'échelle nationale ou locale. Des ateliers et séminaires seront également organisés pour faciliter la coopération Sud-Sud, l'établissement de réseaux et la mise en commun de données sur les succès obtenus ;
 - d) mènera et diffusera des travaux de recherche appliquée et d'analyse sur des questions clés telles que le vieillissement de la population, la fécondité des adolescents, les personnes en situation de handicap, les migrations internationales, les peuples autochtones, les populations afrodescendantes, ou encore les incidences socioéconomiques de la transition démographique. Ces travaux comprendront notamment des recommandations sur les moyens de réduire les inégalités. Les technologies de l'information et des communications (TIC) seront mises à profit pour atteindre un public plus large ;
 - e) jouera un rôle moteur pour la région au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres réseaux consacrés aux questions de population, par exemple celui des Comptes de transferts nationaux, travaillera en étroite collaboration avec les entités responsables d'autres sous-programmes de la CEPALC ainsi qu'avec les bureaux sous-régionaux et cherchera à établir des synergies avec d'autres entités des Nations Unies concernées par les questions de population et d'autres organisations internationales et intergouvernementales.
- 21.90 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un renforcement du suivi des tendances démographiques par les autorités locales et nationales ;

- b) une utilisation accrue des analyses et estimations démographiques ainsi que d'autres données factuelles sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques.

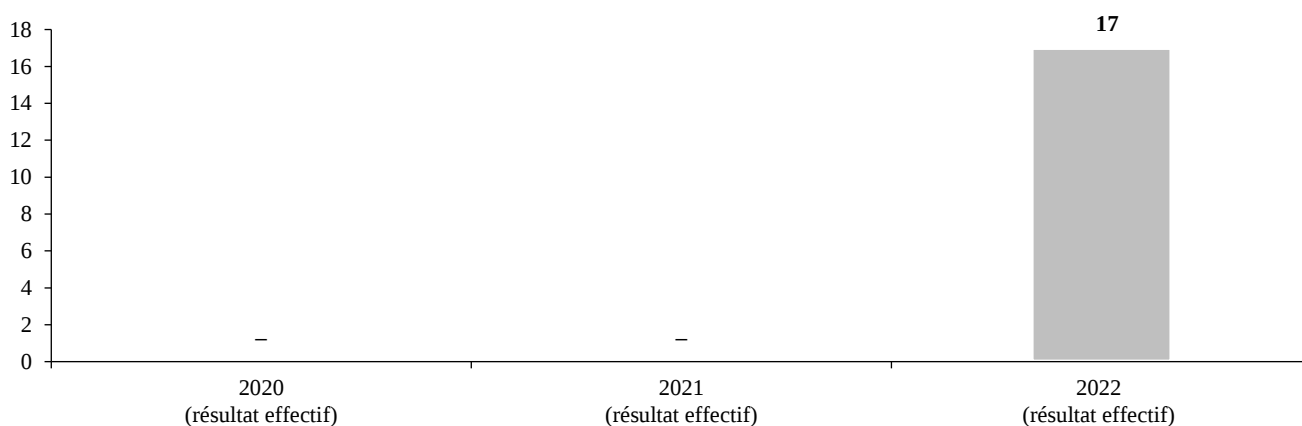
Exécution du programme en 2022

Information plus complète sur les défis liés au vieillissement de la population

- 21.91 Dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la population est vieillissante, ce qui a des répercussions sur les sociétés et les économies. Dans le cadre du sous-programme, la cinquième édition de la Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, s'est tenue en décembre à Santiago afin d'examiner les résultats obtenus dans la concrétisation des engagements pris au titre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les pays participants ont adopté une déclaration sur les droits humains et la participation des personnes âgées², dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à promouvoir, protéger et respecter les droits humains, la dignité et les libertés fondamentales de toutes les personnes âgées, sans discrimination ni violence d'aucune sorte. En préparation de la Conférence, dans le cadre du sous-programme, un guide a été rédigé concernant la préparation des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et une assistance technique a été fournie aux pays de la région pour l'élaboration de leurs rapports. Ces rapports nationaux, préparés avec la contribution de différents ministères sectoriels et de la société civile, fournissent des informations sur le vieillissement dans chaque pays et sur les politiques mises en œuvre en faveur de la réalisation des droits humains, de la dignité et des libertés fondamentales de toutes les personnes âgées.
- 21.92 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XV).

Figure 21.XV

Mesure des résultats : nombre de pays de la région ayant préparé des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement



² Voir (en anglais) <https://conferenciaenvejecimiento.cepal.org/5/en/documents/santiago-declaration>.

Résultats escomptés pour 2024

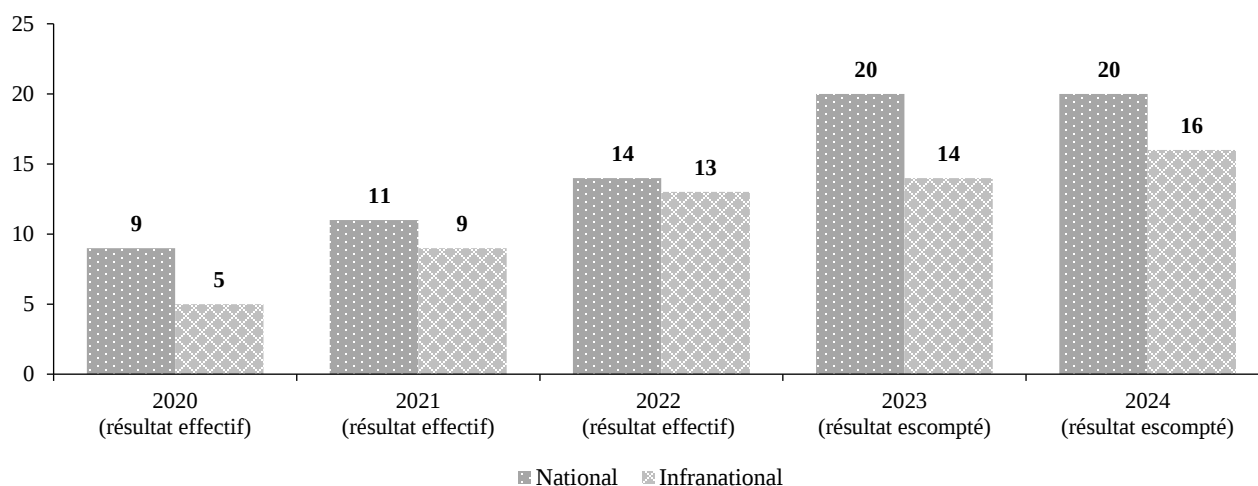
Résultat 1 : estimations et projections démographiques au niveau infranational mises à jour

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.93 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 14 pays mettent à jour leurs estimations et projections démographiques au niveau national et à ce que 13 pays fassent de même au niveau infranational, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.94 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVI).

Figure 21.XVI

Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis à jour leurs estimations et projections démographiques aux niveaux national et infranational (résultat cumulé)



Résultat 2 : méthodes innovantes pour la conduite des recensements

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.95 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'intégration d'approches innovantes dans les recensements de la population et des logements dans cinq pays de la région, notamment l'ajout de nouveaux sujets (tels que des questions sur les déplacements domicile-travail ou les études et l'utilisation des TIC) ou encore l'utilisation d'appareils mobiles pour la saisie des données et la géolocalisation, de systèmes de gestion et de contrôle de la qualité et de l'autorecensement par Internet, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.96 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.13).

Tableau 21.13

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le Mexique a procédé à son recensement	La Bolivie (État plurinational de), Cuba, le Honduras, le Paraguay et la	L'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et la République	Les pays qui ont procédé à leur recensement en 2022 utilisent des	Les pays qui ont procédé à leur recensement en 2023 utilisent des

L'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Panama et le Venezuela (République bolivarienne du) ont reporté la date de leur enquête de recensement et commencé à envisager le recours à des approches innovantes	République dominicaine ont envisagé d'adopter des approches innovantes	dominicaine ont réalisé leurs recensements en 2022, en utilisant des approches innovantes	approches innovantes pour la diffusion des résultats Les pays qui procèdent à leur recensement en 2023 utilisent des approches innovantes	approches innovantes dans la diffusion des résultats Les pays qui procèdent à leur recensement en 2024 utilisent des approches innovantes
--	--	---	--	--

Résultat 3 : les pays de la région analysent l'impact du vieillissement de la population sur une croissance économique inclusive et durable en utilisant les comptes de transfert nationaux

Projet de budget-programme pour 2024

- 21.97 L'estimation et l'utilisation de statistiques économiques nationales ventilées par âge (comptes de transfert nationaux) permettent d'analyser la manière dont les ressources économiques sont partagées d'un groupe d'âge ou d'une génération à l'autre, tout au long du cycle de vie. Ces informations permettent d'établir des prévisions à long terme sur le financement de politiques dans des domaines tels que la protection sociale, la santé et l'éducation, ce qui est utile dans le contexte du vieillissement de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui technique aux pays de la région en lien avec les comptes de transfert nationaux, notamment par l'organisation d'ateliers de formation nationaux et régionaux, qui ont conduit à la création, dans les organismes nationaux de statistiques, les ministères du travail et les ministères de la planification, d'un réseau de fonctionnaires formés.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.98 L'enseignement tiré est le suivant : dans une région caractérisée par de grandes inégalités, il est important de ventiler les comptes nationaux en fonction du statut socioéconomique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à renforcer les capacités des pays de la région à produire et à mettre à jour les comptes de transfert nationaux, en tenant compte des inégalités entre groupes socioéconomiques dans la mesure du possible, et à les utiliser pour concevoir des politiques publiques adaptées à des réalités démographiques nouvelles et en pleine évolution.
- 21.99 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.14).

Tableau 21.14
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	10 pays ont élaboré des études nationales reposant sur les	La Colombie et la Jamaïque ont élaboré des études nationales reposant	Les pays dont les études reposent sur les comptes de transfert nationaux envisagent de	4 pays produisent des comptes de transfert nationaux à jour et mènent des études pour étudier les

comptes de transfert nationaux	sur les comptes de transfert nationaux	formuler des politiques et des plans qui tiennent compte de l'évolution démographique à venir	inégalités entre groupes socioéconomiques
	La Colombie a mis à jour les estimations de son compte de transfert national		

Produits

21.100 On trouvera dans le tableau 21.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.15

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	9
1. Session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	9	—	9
2. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	9	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Dans les domaines suivants : migrations ; incidences socioéconomiques de la dynamique des populations ; peuples autochtones et personnes d'ascendance africaine ; vieillissement, notamment selon une analyse tenant compte des questions de genre	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	73	73	73	29
4. Réunions d'experts consacrées aux changements démographiques et à leurs conséquences sur le développement, y compris aux questions liées aux sujets suivants : populations autochtones et personnes d'ascendance africaine ; vieillissement ; personnes en situation de handicap et migrants ; application des recommandations issues de la Conférence régionale sur la population et le développement ; recensements de la population	5	5	5	5
5. Ateliers sur les analyses et projections démographiques, REDATAM ^a (système d'information consacré aux recensements), les variables sociodémographiques et les questions émergentes dans les politiques, programmes et projets de développement, et sur la population et le développement	20	20	20	20
6. Stages de formation sur l'analyse démographique tenant compte des questions de genre	44	44	44	—
7. Stages de formation sur les méthodes et techniques d'analyse quantitative	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	8	8	8	8
8. Sur la démographie et sur la population et le développement	3	3	3	3
9. Sur les sujets suivants : démographie et prise en compte des questions de genre ; tendances démographiques chez les peuples autochtones et les populations d'ascendance africaine ; tendances sociodémographiques	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
concernant les personnes en situation de handicap ; population et développement				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	3
10. Sur les projections démographiques et les recensements de la population	1	1	1	1
11. Sur le vieillissement et le développement et REDATAM ^a	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils aux États membres qui en font la demande en matière de population et de développement, y compris sur les applications informatiques liées à REDATAM, les recensements de la population et des logements et la collecte de données, l'analyse démographique et les méthodes de projection et d'estimation de la population ; prestation de consultations et de conseils sur la prise en compte de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement, compte tenu des questions de genre et des différents groupes de population ; prestation de consultations et de conseils dans le cadre de forums intergouvernementaux dans la région sur les questions de population et de développement ; prestation de conseils sur la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Bases de données et supports numériques : lignes directrices visant à faciliter la production d'estimations et projections démographiques aux niveaux national et infranational ; banque de données régionale de recensements de la population et des logements et de statistiques de l'état civil ; bases de données sur les tendances et projections démographiques, la répartition géographique et l'urbanisation ; bases de données sur les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, et la maternité et les migrations ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ; plateforme de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages consacrées au sous-programme sur le site Web de la CEPALC.

^a REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Il peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

Sous-programme 7

Développement durable et établissements humains

Objectif

- 21.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, en veillant à suivre une approche fondée sur les droits humains et à ne laisser personne de côté.

Stratégie

- 21.102 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) Enrichira les connaissances disponibles sur le profil économique, social et environnemental des pays de la région et continuera de rassembler les gouvernements nationaux et infranationaux, les membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes et de les faire participer aux activités entreprises afin de promouvoir une prise de décisions participative ;
 - b) Évaluera les progrès accomplis par les pays dans l'intégration des critères de durabilité dans les politiques publiques, notamment au moyen du suivi de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comme prévu dans l'Accord

régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), et dans la fourniture d'un appui au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ;

- c) Renforcera les capacités des pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques favorisant la durabilité des établissements humains et la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, des contributions déterminées au niveau national comme prévu dans l'Accord de Paris, et des décisions prises dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- d) Mènera les activités susmentionnées sous la forme de travaux de recherche qui aboutiront à la publication d'études, à l'organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et d'ateliers, ou à la fourniture d'une assistance technique aux États membres qui en feront la demande en vue d'atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 11, 12, 13, 15 et 16 ;
- e) Promouvra la création de réseaux regroupant une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par le développement durable : institutions publiques, milieux universitaires, organisations de la société civile, représentants du secteur privé ou organes sectoriels compétents ;
- f) Tiendra des consultations et entreprendra des activités en collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement ;
- g) Fournira un appui à la conception de plans de relance économique pour aider les pays à se relever de la pandémie, sur la base d'études concernant certains secteurs économiques menées à l'échelle régionale et nationale.

21.103 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) des politiques mieux conçues qui tiennent compte des trois piliers du développement durable, notamment des politiques sur le développement durable et la performance environnementale et sur les incidences économiques des changements climatiques, ou encore des politiques en faveur d'établissements humains durables et inclusifs ;
- b) une meilleure prise en considération des critères relatifs au développement durable et aux changements climatiques dans tous les domaines de l'administration publique ;
- c) l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre de plans économiques en faveur d'une économie à faible intensité de carbone, à faibles émissions et plus résiliente, qui crée des emplois et stimule le bien-être économique.

Exécution du programme en 2022

Un espace régional de dialogue consacré aux défenseurs des droits humains dans le contexte des questions environnementales, afin de promouvoir le droit à un environnement propre, sain et durable

21.104 L'Amérique latine et les Caraïbes constituent la région où il est plus dangereux au monde de protéger l'environnement. On y dénombre les trois quarts des assassinats de défenseurs de l'environnement³. Des institutions fortes, un état de droit, des politiques propres à garantir un environnement sûr et des mesures visant à protéger les défenseurs de l'environnement et à punir les attaques, les menaces ou

³ [A/71/281](#), par. 28.

les intimidations qui les visent contribuent à remédier à cette situation. Dans le cadre du sous-programme, on a organisé la première réunion de la Conférence des Parties à l'Accord d'Escazú et aidé à la création d'un espace régional de dialogue afin d'améliorer la coopération régionale et de renforcer les capacités nationales sur cette question⁴. Par sa décision I/6, la Conférence des Parties a créé un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action consacré aux défenseurs des droits humains dans le contexte des questions environnementales, pour adoption en 2024. En outre, toujours dans le cadre du sous-programme, on a organisé le premier forum annuel sur les défenseurs des droits humains dans le contexte des questions environnementales, auquel ont participé les parties, des membres de la société civile, des représentants autochtones, des universitaires et des représentants d'entités des Nations Unies. Deux rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont formulé de précieuses recommandations, et les participants, répartis en 10 groupes de travail, se sont attachés à chercher des solutions. Les résultats seront présentés à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à l'Accord et alimenteront les plans nationaux de mise en œuvre des Parties actuellement en cours de préparation.

21.105 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.16).

Tableau 21.16
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	L'Accord d'Escazú est entré en vigueur après avoir satisfait aux exigences de l'article 22 et atteint le nombre de parties nécessaire	La décision I/6 a été adoptée à la première réunion de la Conférence des Parties à l'Accord ; en application de celle-ci, un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un plan d'action a été créé et un forum annuel sur les défenseurs des droits humains dans le contexte des questions environnementales a été organisé Le groupe de travail spécial a été mis en place en octobre et le premier forum régional s'est tenu en novembre

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : une forte impulsion en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance durable et porteuse de changement dans le cadre du Programme 2030

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.106 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que le Costa Rica examine un projet de loi portant création d'un ministère de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du logement, et à ce que le Brésil mette en place un observatoire parlementaire sur les changements climatiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.107 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.17).

⁴ Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (art. 7, par. 13).

Tableau 21.17
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont accès à un cadre global à l'appui d'une relance durable	Le Chili et la Colombie mettent au point des moyens d'action propices au développement durable	Le Costa Rica examine un projet de loi visant à créer un ministère de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du logement Le Brésil a lancé un observatoire parlementaire sur les changements climatiques	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable

Résultat 2 : avancées dans l'action en faveur de systèmes financiers qui permettent de lutter contre les changements climatiques et aident à appliquer le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.108 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration, par la Banque centrale du Mexique, de modèles d'analyse des effets des changements climatiques dans le contexte de différents scénarios macroéconomiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.109 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.18).

Tableau 21.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	Les pays de la région ont davantage conscience de la nécessité d'intégrer des considérations relatives aux changements climatiques dans les systèmes financiers	La Banque centrale du Mexique a développé des modèles d'analyse des effets des changements climatiques dans le contexte de différents scénarios macroéconomiques	2 autres pays élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action en vue d'intégrer des critères ou des outils relatifs aux changements climatiques dans le système financier	2 autres pays élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action en vue d'intégrer des critères ou des outils relatifs aux changements climatiques dans le système financier

Résultat 3 : plans nationaux de mise en œuvre visant à renforcer les droits d'accès à l'environnement

Projet de budget-programme pour 2024

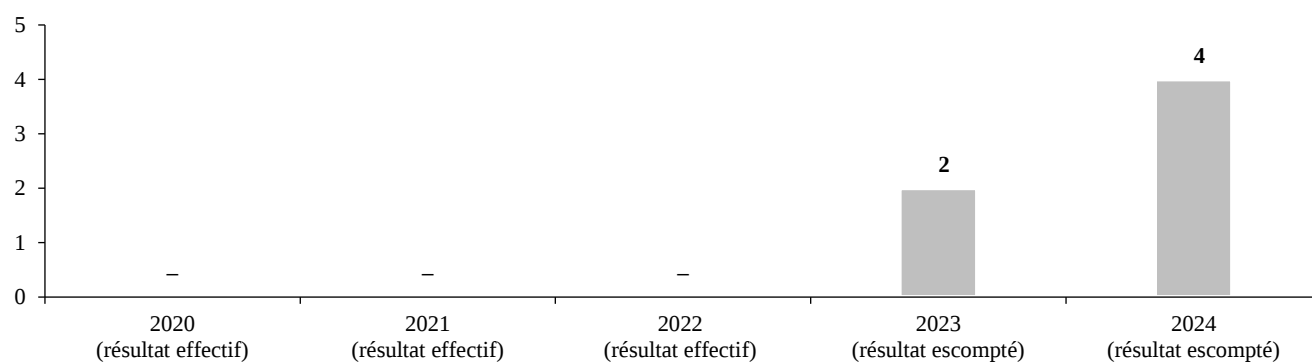
- 21.110 Les droits d'accès à l'environnement sont à la base du droit à un environnement propre, sain et durable, contribuent au développement durable et favorisent une politique et une gestion environnementales saines. Ces dernières années, dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays de la région à appliquer le principe 10 de la Déclaration de Rio et assuré le secrétariat de l'Accord d'Escazú. On a également fourni une assistance technique liée au texte spécifique de l'Accord d'Escazú, notamment en ce qui concerne le développement de systèmes d'information sur l'environnement, les procédures de participation et le droit de l'environnement. En outre, on a élaboré un guide de mise en œuvre et un document d'orientation afin de faciliter l'élaboration des plans de mise en œuvre, notamment s'agissant des diagnostics nationaux, des systèmes de gouvernance, des accords sur les priorités et du recensement des possibilités de coopération. Les pays pilotes bénéficient actuellement d'une assistance, l'objectif étant d'étendre cet appui technique aux autres parties dans les années à venir.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.111 L'enseignement tiré est le suivant : pour accroître la probabilité que les pays adoptent des plans nationaux de mise en œuvre, que ces plans soient exécutés plus efficacement et que les mesures de performance soient plus ambitieuses, l'établissement de relations élargies et à long terme avec les principales parties prenantes nationales peut avoir une influence durable sur les pays de la région et permettre la mise en œuvre de politiques environnementales à long terme, notamment en cas de changement de gouvernement ou d'autorité. Compte tenu de cet enseignement on cherchera à établir, dans le cadre du sous-programme, des partenariats élargis et multipartites dans les pays de la région afin d'y renforcer cet aspect.
- 21.112 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVII).

Figure 21.XVII

Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de mise en œuvre en place consacrés aux droits d'accès à l'environnement (résultat cumulé)



Produits

- 21.113 On trouvera dans le tableau 21.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.19

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	21	21	21	21
1. Réunions de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	6	6	6
2. Réunions des pays signataires de l'Accord d'Escazú	6	6	—	—
3. Réunions visant à renforcer la coopération régionale et l'application des dispositions de l'Accord d'Escazú	—	—	6	6
4. Sessions de la Conférence des Parties à l'Accord d'Escazú	9	9	9	9
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
5. Sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	8	8	9
6. Réunions de groupes d'experts sur les sujets suivants : promotion de politiques relatives au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques ; atténuation des changements climatiques et adaptation à leurs effets ; Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; dimensions environnementale et urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; expériences dans la mise en œuvre de politiques relatives au développement durable dans la région	5	5	4	4
7. Stages de formation sur les points suivants : développement durable ou économie de l'environnement ; évaluation des progrès faits en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ; politiques en la matière ; questions relatives aux établissements humains ; stratégies de mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national	4	3	4	5
Publications (nombre de publications)	11	11	9	8
8. Sur des questions diverses, parmi lesquelles : les changements climatiques ; le développement durable ; l'impact écologique des politiques publiques ; les outils de réduction et de maîtrise des gaz à effet de serre ; les économies sobres en carbone et à faible émissions ; les politiques de relèvement durable ; les scénarios de développement en milieu urbain ; l'économie circulaire et les modes de consommation et de production durables ; l'intégration des politiques publiques sur le développement durable et le renforcement des institutions ; la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes compte tenu des questions de genre ; les émissions de gaz à effet de serre et les politiques publiques y relatives	11	11	9	8
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils, aux États membres qui en font la demande, sur les politiques publiques environnementales liées au développement durable et à la durabilité urbaine, à la réduction des risques des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets et au renforcement des capacités des pays ; fourniture de conseils techniques aux institutions et gouvernements nationaux, à leur demande, sur l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable.				

Bases de données et supports numériques : contributions à l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes ; bases de données sur le développement durable, les changements climatiques et les questions urbaines.

Sous-programme 8 Ressources naturelles

Objectif

- 21.114 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de faire en sorte qu'elles soient utilisées et exploitées de manière plus durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur la gestion des ressources en eau, une énergie abordable, accessible à tous et propre, l'utilisation rationnelle des ressources extractives, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la biodiversité.

Stratégie

- 21.115 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) Aidera les pays de la région à élaborer des politiques portant sur l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie, la gestion des ressources en eau, la transition énergétique durable et la gestion durable du cycle de l'eau ;
 - b) Fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réglementation, la fourniture et l'utilisation durable de l'eau et des sources d'énergie renouvelables, aidant les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6 et 7 ;
 - c) Mènera des études sur la gouvernance des ressources fossiles et minérales (ressources extractives), en tenant compte des problèmes et des enjeux liés à la collecte et à l'utilisation des rentes des ressources naturelles, à l'efficacité matérielle et au découplage ;
 - d) Fournira une assistance technique et un appui au dialogue multipartite, dans le cadre d'une gouvernance plus durable des industries extractives, le but étant de favoriser la formation de groupes d'entreprises et la création de valeur ajoutée dans ces activités ainsi que l'établissement de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie ;
 - e) Promouvra, entre autres solutions, la bioéconomie, l'agroécologie et les approches fondées sur les écosystèmes en tant que nouveaux cadres de développement de la production aux fins de l'utilisation durable des ressources biologiques (biomasse cultivée, biodiversité et ses composants) et de la pleine utilisation des déchets et résidus biogènes en tant que ressources productives précieuses ;
 - f) Renforcera la cohérence, l'intégration et la coordination des politiques et institutions nationales et régionales en matière de développement agricole et de biodiversité et fournira aux États membres qui le demandent une assistance technique sur les questions liées à l'agriculture durable, au développement de la bioéconomie et à l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources génétiques afin de les aider à progresser dans la réalisation des objectifs n^{os} 2, 8, 9, 12, 13, 14 et 15 ;
 - g) Offrira un appui technique aux États membres sur les questions de sécurité alimentaire et le rôle des systèmes alimentaires durables et résilients, y compris dans le contexte du suivi et de la concrétisation des engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu en 2021.

- 21.116 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une amélioration de l'accès à l'eau et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable ;
 - b) la formation de groupes d'entreprises, la création de valeur ajoutée et l'établissement de liens dans les secteurs des minéraux et des hydrocarbures ;
 - c) des avancées dans l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, ainsi que dans la conservation, la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité ;
 - d) le renforcement de l'analyse par les États membres des indicateurs d'accès à l'eau et à l'énergie, des données sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires et des contributions de la bioéconomie, ce qui permettra une meilleure planification à long terme et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

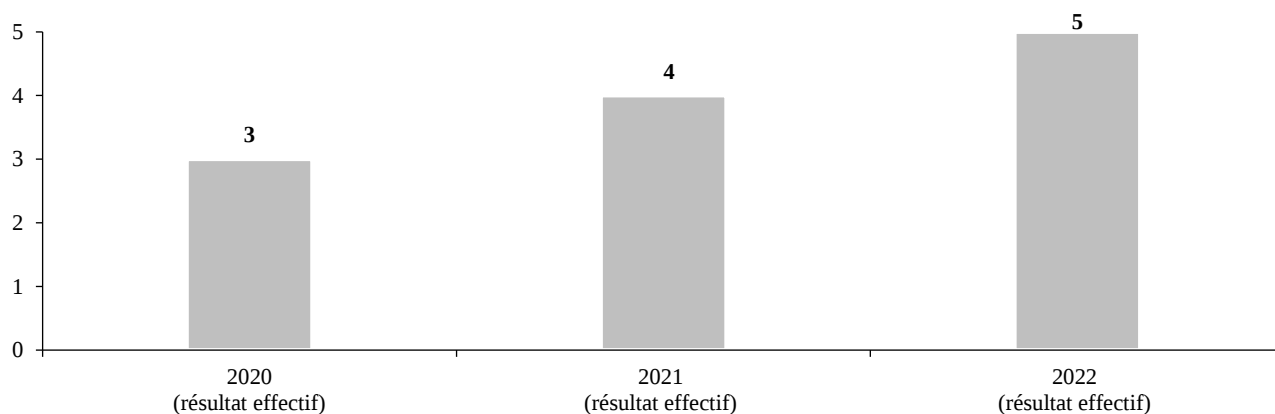
Exécution du programme en 2022

Développement des capacités de la région dans le domaine de la bioéconomie

- 21.117 Au cours de l'année 2022, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à consolider le rôle de la Commission en tant qu'institution régionale de premier plan en appuyant les pays de la région dans le développement de leurs stratégies en matière de bioéconomie. L'Équateur a bénéficié d'un premier accompagnement technique dans l'élaboration de son plan de développement national et le recours à la bioéconomie en tant qu'approche du développement innovante et productive aux fins de la diversification économique, augmentant ainsi la valeur ajoutée des ressources biologiques. À cet égard, la CEPALC a été invitée par le Ministère de la production, du commerce extérieur, des investissements et de la pêche à rejoindre le groupe d'experts qui donnera ses conseils pour l'élaboration de la stratégie de bioéconomie. Par ailleurs, l'assistance technique fournie à l'Uruguay a contribué au recensement d'initiatives de bioéconomie à forte valeur ajoutée et à la création d'un cadre propice à l'extension de ces initiatives, tandis que la poursuite de l'assistance technique au Secrétariat national des sciences et des technologies du Guatemala vient faciliter la préparation d'une proposition dans le cadre de la stratégie nationale en matière de bioéconomie. Ce travail s'appuie sur l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme en 2020 à la Colombie, au Costa Rica et à l'Uruguay pour l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de bioéconomie et, en 2021, au Costa Rica et au Guatemala pour le recensement des opportunités et défis en matière de développement de la bioéconomie et pour l'élaboration d'un compte satellite consacré à la bioéconomie, ouvrant la voie à d'autres pays.
- 21.118 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XVIII).

Figure 21.XVIII

Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant entrepris d'élaborer des stratégies nationales de bioéconomie et des initiatives liées à la bioéconomie (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

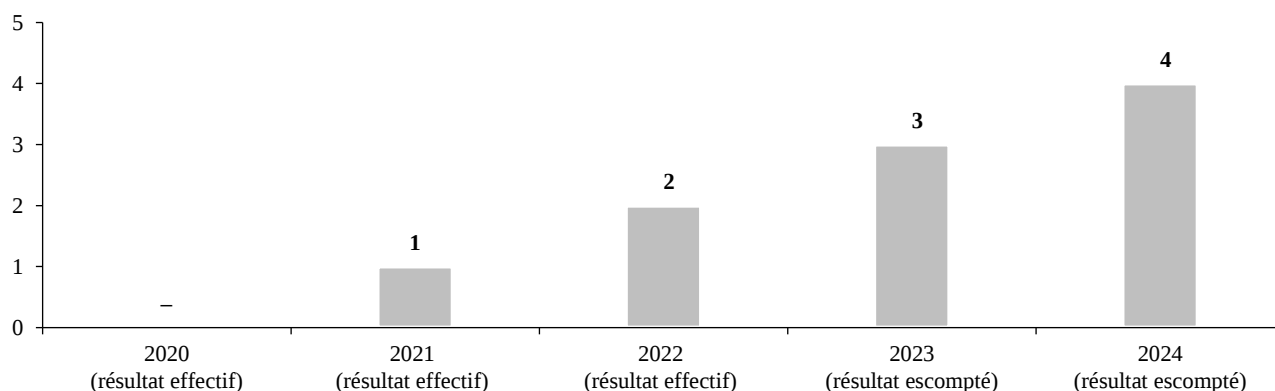
Résultat 1 : augmentation de la valeur ajoutée et des liens de production dans le secteur minier

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.119 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la création du forum technique permanent sur l'innovation, le développement technologique et la valeur ajoutée des pays du « triangle du lithium », à savoir l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de) et le Chili, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.120 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XIX).

Figure 21.XIX

Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (résultat cumulé)



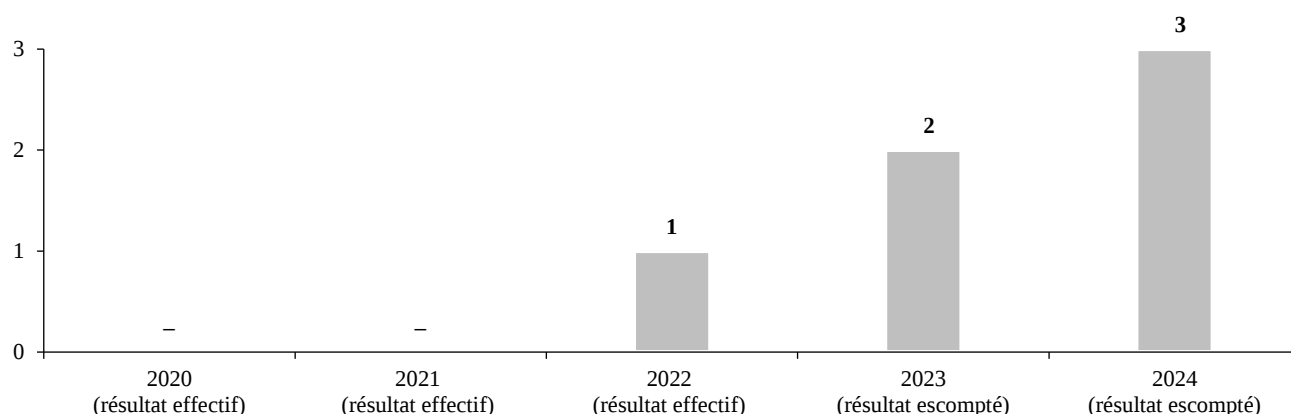
Résultat 2 : les pays de la région adoptent des initiatives visant à faire évoluer la gestion de l'eau

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.121 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration d'un document d'orientation sur la gestion intégrée des ressources en eau pour la communauté andine dans le contexte de la Charte environnementale andine, un instrument multilatéral visant à mettre en place des systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau inclusifs et plus durables, ainsi qu'à travailler ensemble pour faire face aux effets des changements climatiques et protéger la biodiversité, tout en tenant compte des contextes des bassins transfrontaliers, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.122 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XX).

Figure 21.XX

Mesure des résultats : nombre d'initiatives menées par les pays de la région pour mettre en place des systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau inclusifs et plus durables (résultat annuel)



Résultat 3 : numérisation de l'agriculture

Projet de budget-programme pour 2024

- 21.123 Bien que l'adoption des technologies numériques dans l'agriculture régionale ait progressé plus rapidement ces dernières années, cette évolution a été inégale. Des écarts persistent entre les territoires urbains et ruraux et entre les agriculteurs à différents stades de développement technologique, ce qui contribue à creuser les inégalités économiques entre les pays de la région et à l'intérieur de ceux-ci. Le sous-programme a travaillé avec plusieurs gouvernements de la région ces dernières années, dans le but de promouvoir le développement d'une agriculture numérique plus large et plus équitable en étudiant les lacunes technologiques actuelles et en proposant des mesures pour combler ces lacunes, par exemple sur les plans de l'infrastructure et la connectivité, ainsi que par la fourniture de financements, le développement des compétences numériques, la conception d'un cadre réglementaire régissant les télécommunications, la confidentialité et la sécurité des données, et la promotion de la concurrence. Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont également porté sur un nouveau domaine, à savoir l'appui à la formation de jeunes entrepreneurs ruraux afin qu'ils puissent fournir des solutions numériques répondant aux demandes spécifiques du secteur agricole dans un groupe de pays donné.

Enseignements tirés et changements prévus

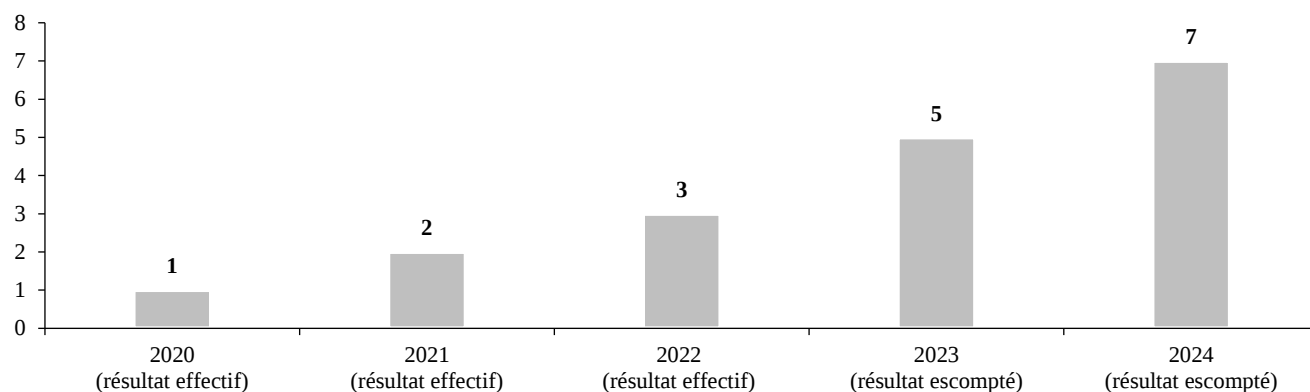
- 21.124 L'enseignement tiré est le suivant : compte tenu des contraintes fiscales, il existe une forte demande de solutions à faible coût qui tirent parti des ressources des communautés et des territoires pour le développement numérique de l'agriculture dans la région. Compte tenu de cet enseignement, le sous-

programme appuiera des approches visant à développer et à mettre en œuvre des solutions à faible coût et favorisera la coordination des différents acteurs afin de permettre la création de synergies et l'exécution conjointe d'activités qui contribuent au développement de l'agriculture numérique dans la région. On favorisera également la coordination des acteurs publics dans l'entreprise de numérisation de l'agriculture et son intégration à la perspective de durabilité et de résilience des systèmes agroalimentaires issue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en septembre 2021.

21.125 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXI).

Figure 21.XXI

Mesure des résultats : nombre d'initiatives mises en œuvre par les pays de la région pour favoriser l'agriculture numérique sur la base de solutions à faible coût et de la coordination des acteurs publics et privés (résultat cumulé)



Produits

21.126 On trouvera dans le tableau 21.20 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.20

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	3	3
1. Dans les domaines suivants : l'énergie, la gouvernance des ressources naturelles, les liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et les ressources naturelles non renouvelables ; l'eau et les transitions énergétiques ; la durabilité environnementale ; les systèmes agroalimentaires ; la bioéconomie, les solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité	2	2	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	15	15	17	22
2. Réunions d'experts sur les sujets suivants : gestion durable de l'énergie et de l'eau ; politiques publiques touchant à la gouvernance des ressources naturelles et extractives ; durabilité environnementale ; systèmes agroalimentaires ; numérisation de	6	6	8	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
l'agriculture et des chaînes de valeur associées ; bioéconomie et solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité				
3. Formation et cours à l'intention des responsables des secteurs public et privé engagés dans l'agriculture, la bioéconomie, les solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité, l'eau, les sources renouvelables d'énergie, la gestion des ressources naturelles non renouvelables et la transition énergétique durable et inclusive	9	9	9	12
Publications (nombre de publications)	8	8	9	10
4. Natural Resources and Development in Latin America and the Caribbean (Ressources naturelles et développement en Amérique latine et dans les Caraïbes)	—	—	—	1
5. The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective on Latin America and the Caribbean 2021-2022 (Perspectives de l'agriculture et du développement rural aux Amériques : regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes)	—	—	1	—
6. Sur des sujets liés aux domaines suivants : ressources en eau et liens avec d'autres secteurs ; intégration énergétique ; gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement ; ressources naturelles et développement ; industries extractives ; durabilité environnementale ; systèmes agroalimentaires ; bioéconomie ; solutions fondées sur les écosystèmes et la biodiversité ; effets de la technologie et de la numérisation sur les chaînes de valeur de l'agriculture	8	8	8	9
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	1	1
7. Lettre d'information sur les ressources naturelles au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	2	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils aux États membres qui en font la demande concernant les ressources naturelles ; fourniture de conseils aux entreprises, aux organismes de promotion du commerce et à d'autres parties prenantes sur l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, dans les domaines liés aux politiques publiques de l'eau et de l'énergie et aux ressources naturelles non renouvelables.				

Sous-programme 9

Planification et administration publique au service du développement

Objectif

- 21.127 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

Stratégie

- 21.128 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- a) Encouragera les gouvernements à recourir à de nouvelles méthodes, à de nouveaux instruments et à de nouveaux cadres conceptuels pour renforcer les capacités des fonctionnaires de l'ensemble du cycle de l'administration publique, y compris en matière de prospective, de planification stratégique et territoriale, de suivi et d'évaluation des plans et des politiques publiques de planification participative et d'administration publique, tout en s'employant à

favoriser des investissements publics de qualité et à promouvoir l'établissement de liens solides entre le développement et les plans et budgets sectoriels ;

- b) Appuiera la coopération, l'apprentissage entre pairs, l'innovation et la mise en commun des expériences et des pratiques exemplaires en matière de planification et d'administration publique en assurant des services de coopération technique, en organisant des formations et en menant des recherches appliquées, ce qui aidera les pays de la région à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5, 11, 13, 16 et 17 ;
- c) Améliorera les capacités régionales en matière de renforcement de la résilience des institutions pour faire face aux difficultés posées par les crises internes et externes créées par les catastrophes naturelles, les activités humaines, ou les deux, notamment les pandémies, les effets des changements climatiques, les perturbations sociales et politiques et les chocs économiques.

21.129 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Mise en place d'institutions efficaces, inclusives, avisées et stratégiques et de procédures de planification accordant un rang de priorité élevé au développement global à moyen et à long terme ;
- b) Réduction des déséquilibres structurels grâce au renforcement de la participation, de la contribution et de la responsabilisation des citoyens, et consolidation de la gouvernance, de la planification et de l'administration territoriales dans le cadre de l'action publique ;
- c) Renforcement des capacités des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à résister à des perturbations profondes et à assurer la continuité des services de base tout en renforçant les capacités de préparation, de réaction, d'adaptation et de transformation des institutions, s'agissant notamment des solutions numériques, aux niveaux national et infranational.

Exécution du programme en 2022

Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des plans d'action pour un gouvernement ouvert au niveau infranational

21.130 Les autorités de planification ont activement participé à l'élaboration des stratégies de relèvement après la pandémie, qu'elles se sont efforcées d'harmoniser avec les instruments de planification à moyen et à long terme et avec le Programme 2030. Éléments essentiels de ces stratégies, la numérisation et la transparence des politiques, de même que la territorialisation des plans et des politiques, ont joué un rôle important dans la mise en place d'institutions plus ouvertes, plus efficaces et plus résistantes. Dans le cadre du sous-programme, en collaboration avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert, les pays de la région ont été soutenus dans la mise en œuvre de plans d'action infranationaux pour des politiques transparentes. Le document d'orientation sur les outils de cocréation, de suivi et d'évaluation relatifs à la gestion des plans d'action pour un gouvernement ouvert, publié par la CEPALC en 2020, a servi de référence pour la mise en œuvre de ces plans d'action dans diverses municipalités. Au Chili, un soutien technique a été fourni à plusieurs entités au titre du sous-programme, grâce auquel la municipalité de Peñalolén met actuellement en œuvre son premier plan d'action, la municipalité de Maipú s'attelle, conjointement avec des groupes de la société civile, des acteurs communautaires et le grand public, à créer son premier plan d'action, et la municipalité de Rancagua s'est portée candidate pour rejoindre le Partenariat. À des fins de partage d'expériences et des enseignements à retenir, les responsables du sous-programme ont organisé, en septembre 2022, un atelier sur la transparence des autorités locales, dans un format hybride, l'objectif étant de générer des synergies et d'encourager les échanges entre pairs au sein des autorités locales du Chili et avec d'autres administrations locales de la région. Un appui technique a par ailleurs été fourni à l'Équateur et, à la suite d'un cours en ligne organisé en 2021, avec la participation d'autorités infranationales, une collectivité territoriale a vu ses engagements

pris en considération pour l'élaboration du deuxième plan d'action du pays pour un gouvernement ouvert.

- 21.131 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.21).

Tableau 21.21

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Un document d'orientation sur les outils de cocréation, de suivi et d'évaluation relatifs à la gestion des plans d'action pour un gouvernement ouvert a été mis à disposition pour soutenir la mise en œuvre de ces plans dans diverses municipalités de la région	Les municipalités de Maipú et de Rancagua, au Chili, ont commencé à élaborer des plans d'action pour un gouvernement ouvert, à l'aide de la méthodologie développée dans le cadre du sous-programme	11 des 33 pays de la région mettent actuellement en œuvre des plans d'action locaux
La municipalité de Peñalolén, au Chili, a rejoint le Partenariat pour un gouvernement ouvert	Des autorités infranationales d'Équateur ont renforcé leur capacité technique à élaborer des plans d'action pour la transparence des politiques	La municipalité de Peñalolén a commencé à mettre en œuvre son premier plan et promeut la création d'une unité chargée de la question de la transparence des politiques au sein de l'association chilienne des municipalités
		La municipalité de Maipú a rejoint le Partenariat pour un gouvernement ouvert et lancé la création, dans le cadre d'un effort collaboratif, de son premier plan, tandis que la municipalité de Rancagua a commencé à préparer sa demande d'adhésion au Partenariat, conformément à la méthode développée dans le cadre du sous-programme
		L'Équateur a commencé à préparer son deuxième plan d'action, qui visera notamment l'établissement d'un plan infranational

Résultats escomptés pour 2024
Résultat 1 : renforcer la résilience des institutions face aux chocs endogènes ou exogènes
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.132 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué aux résultats suivants : trois pays de la région ont mis en œuvre des systèmes d'administration publique ouverts afin d'accroître la transparence pour les citoyens (Chili, Équateur et Honduras), un pays a développé un indice de performance des fonctionnaires pour renforcer la politique de gestion par les résultats de son gouvernement (Guatemala) et deux pays ont adhéré à une vision stratégique territoriale dans leurs activités de planification (Bolivie (État plurinational de) et Panama), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir que trois pays adoptent des approches visant la construction d'institutions résilientes et le renforcement des capacités dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique.

21.133 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.22).

Tableau 21.22
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les autorités de planification de la région ont pris en considération l'importance du renforcement de la résilience des institutions et demandé qu'un cadre analytique contribuant à la réalisation de cet objectif soit élaboré dans le cadre du sous-programme	Les autorités de planification et les équipes techniques ont recensé les principales questions touchant le renforcement de la résilience des institutions et entamé des discussions sur la manière de renforcer les capacités dans ce domaine	Le Chili, l'Équateur et le Honduras ont mis en place des systèmes d'administration publique ouverts afin d'accroître la transparence pour les citoyens Le Guatemala a développé un indice de performance des fonctionnaires pour renforcer la politique de gestion par les résultats de son gouvernement La Bolivie (État plurinational de) et le Panama ont adhéré à une vision stratégique territoriale dans leurs activités de planification	2 pays renforcent la résilience des institutions participant à leurs systèmes de planification en consolidant leurs capacités en matière de prospective et d'appropriation collective et participative des scénarios futurs	2 pays renforcent leur résilience institutionnelle en améliorant les services d'administration électronique, l'élaboration de politiques intersectorielles et multiniveaux et le caractère collaboratif des accords institutionnels

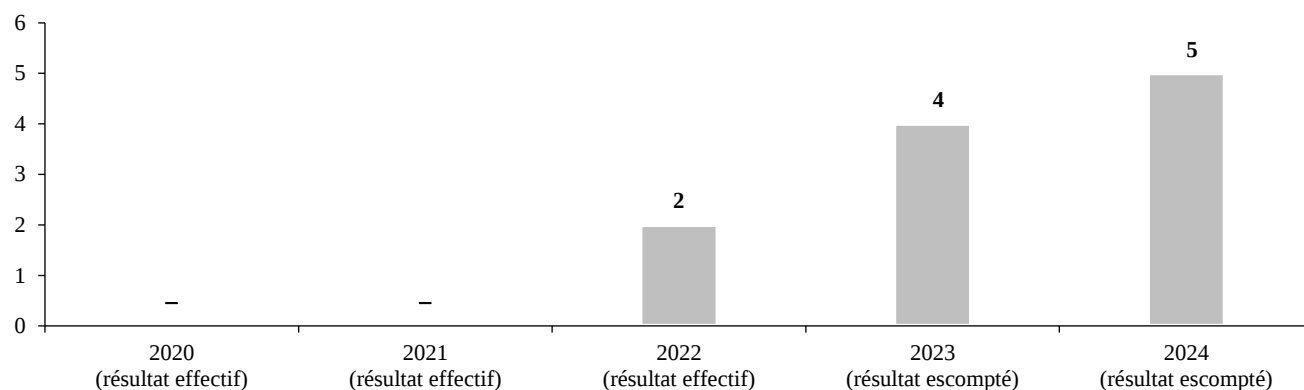
Résultat 2 : renforcement des capacités en matière de prospective dans les systèmes de planification nationale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.134 Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme ont contribué à renforcer les capacités en matière de prospective de deux pays (Mexique et Panama), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.135 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXII).

Figure 21.XXII

Mesure des résultats : nombre de pays dotés de capacités renforcées en matière de prospective (résultat cumulé)



Résultat 3 : les États membres élaborent des politiques publiques plus efficaces, plus collaboratives et plus participatives

Projet de budget-programme pour 2024

- 21.136 L'élaboration d'un cadre permettant aux institutions de consolider les politiques de gouvernement ouvert et la fourniture de services numériques peut aider ces entités à gagner en transparence et à se rapprocher des citoyens. En 2021, dans le cadre du sous-programme, un document sur la participation des citoyens aux affaires publiques a été publié, celui-ci servant de guide pour la planification et la facilitation de processus efficaces et significatifs de participation des citoyens à la planification et à l'administration publique, en réponse à un besoin exprimé par les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile de disposer de méthodes et d'instruments rigoureux propices à encourager une participation véritable du public à diverses échelles territoriales. Élaboré en tenant compte des enseignements à retenir de près d'une décennie d'efforts – dans le cadre du sous-programme – de facilitation des processus de planification relatifs à la cocreation d'un gouvernement ouvert et participatif, ce document sera utilisé pour guider la planification du développement participatif stratégique territorial. En 2022, on a cherché, au titre du sous-programme, à appuyer la recherche appliquée sur l'état de l'administration numérique, sur la compréhension des obstacles à l'intégration de processus participatifs significatifs dans la planification et l'administration publique et sur l'interopérabilité gouvernementale.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.137 L'enseignement tiré est le suivant : les demandes émanant des gouvernements et des acteurs du développement montrent l'importance de développer des méthodologies innovantes et efficaces pour promouvoir et mettre en œuvre des processus de planification et d'administration publique collaboratifs et participatifs et pour mieux comprendre les obstacles entravant leur application. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on se concentrera sur le développement de deux cours d'apprentissage en ligne, l'un sur la gouvernance numérique et l'autre sur la participation des citoyens, l'objectif étant de renforcer les capacités des pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces et plus participatives.
- 21.138 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.23).

Tableau 21.23
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les autorités de planification de la région ont souligné l'importance de la participation du public dans tous les domaines de la planification et de l'administration publique	Les autorités de planification ont désormais accès à des méthodes visant à faciliter une participation efficace et significative des citoyens à la planification et à l'administration publique, ainsi qu'aux enseignements à retenir en la matière	Les autorités de planification du Nuevo León, au Mexique, ont progressé dans la création de politiques publiques, dans le cadre d'un effort collaboratif des autorités et de la société civile Dans le cadre d'un examen à mi-parcours du plan de développement de l'État, les autorités de planification de Guanajuato, au Mexique, ont formulé des recommandations visant à améliorer la participation du public aux futurs processus de planification	Un pays formule ou met en œuvre des politiques publiques participatives ou des processus de planification participatifs	Un autre pays formule ou met en œuvre des politiques publiques participatives ou des processus de planification participatifs

Produits

21.139 On trouvera dans le tableau 21.24 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.24
Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures, par entité ou thème)	6	—	6	6
1. Réunions du Conseil régional de planification	—	—	6	—
2. Réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification	6	—	—	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Projet sur la planification et l'administration publique au service du développement	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	53	53	53	53
4. Formations sur les systèmes et pratiques d'administration publique, la budgétisation, l'évaluation et l'investissement public ; la prospective et les techniques de mise au point d'hypothèses prévisionnelles ; la gouvernance, la planification et l'administration territoriales à plusieurs échelles ; la planification, le principe d'utilité publique et l'administration publique dans les questions transversales et émergentes ; les politiques et programmes publics	50	50	50	50
5. Réunions d'experts sur la planification et l'administration publique (prospective et planification ; évaluation des politiques et programmes publics ; gouvernance territoriale à plusieurs échelles ; systèmes et institutions de planification et de développement ; principe d'utilité publique, administration publique et transparence des politiques appliquées dans la région)	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	3	3	5	5
6. Publications sur la planification et l'administration publique au service du développement	3	3	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Activité ou documentation sur la planification et l'administration publique au service du développement	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant le renforcement des systèmes et institutions de planification du développement ainsi que les systèmes et pratiques intégrés d'administration publique, les politiques et programmes publics, la formulation et l'évaluation de projets, les systèmes nationaux d'investissement public, les perspectives pour le développement, la gouvernance et la planification à plusieurs niveaux, la prise en compte des questions de genre et la transparence des politiques ; fourniture de conseils techniques sur l'évaluation des progrès vers une meilleure planification, budgétisation et mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Bases de données et supports numériques : Observatoire régional de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; manuels et logiciels techniques à l'appui des activités de formation (en présentiel et en ligne) et d'assistance technique ; bases de données relatives à la planification et à l'administration publique au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Sous-programme 10 Statistiques

Objectif

- 21.140 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que la prise de décision soit fondée sur des données probantes.

Stratégie

- 21.141 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- Offrira des services consultatifs spécialisés et organisera des formations, des réunions d'experts et des séminaires en ligne et en présentiel et fournira une assistance technique concernant l'établissement de statistiques de base et la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques des prix ; les statistiques environnementales et les statistiques portant sur les changements climatiques et la réduction des risques de

catastrophe ; l'élaboration et la réalisation d'enquêtes sur les ménages ; la mesure de la pauvreté et des inégalités ; l'intégration des systèmes d'information statistique et géospatiale ; les dispositifs de coordination nationale pour le suivi des objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la coordination avec les institutions et les organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et de tirer pleinement parti de la complémentarité des activités ;

- b) Rassemblera et harmonisera les indicateurs et certaines sources de données primaires, telles que les enquêtes sur les ménages, les enquêtes économiques et d'autres sources de données non traditionnelles, afin de produire des statistiques et des indicateurs économiques, environnementaux et sociaux pertinents au niveau régional ;
- c) Développera et tiendra à jour le portail statistique de la CEPALC (CEPALSTAT) et d'autres plateformes régionales de diffusion de statistiques, ainsi que l'annuaire statistique et d'autres publications ;
- d) S'emploiera à élaborer, à adapter, à traduire et à appliquer des méthodes, des normes et des recommandations en matière de statistiques ;
- e) Renforcera les fonctions stratégiques et décisionnelles de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC et continuera de fournir des services de secrétariat technique à la Conférence et à ses divers groupes de travail en veillant à ce que leurs travaux soient alignés sur les priorités régionales ;
- f) Appuiera la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives et travaillera en étroite collaboration avec d'autres bureaux et divisions de la CEPALC ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
- g) Promouvra l'élaboration et l'adoption de méthodes plus résilientes en matière de collecte de données et de production de statistiques : par exemple, exploiter davantage les registres administratifs et les sources de données non traditionnelles, opter pour de nouveaux modes de collecte de données et intégrer différentes sources de données, ou encore renforcer les capacités dans le domaine des méthodes de prévision immédiate.

21.142 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Permettre l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales fiables, la création d'indicateurs dans de nouveaux domaines et l'amélioration des sources d'information non traditionnelles ;
- b) Accroître la disponibilité de données comparables au niveau régional, qui serviront de point de référence en matière de développement des statistiques régionales ;
- c) Renforcer la coordination régionale et faciliter le recours aux statistiques aux niveaux régional et national ;
- d) Renforcer la capacité des États membres à assurer la production continue de statistiques dans des contextes comparables à celui de la pandémie.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la coopération et de l'apprentissage mutuel entre les organismes nationaux de statistique

21.143 Vers la fin de l'année 2019, la Conférence statistique des Amériques a déterminé qu'il était nécessaire d'accroître l'apprentissage mutuel entre les organismes nationaux de statistique et invité les pays membres à renforcer la diffusion des connaissances et la coopération horizontale grâce au réseau de transfert de connaissances. Dans le cadre du sous-programme, un programme ordinaire de webinaires pour l'échange d'expériences et de connaissances sur des sujets d'intérêt régional a été mis au point, en partenariat avec l'Institut national de statistique du Chili, lequel s'est avéré

particulièrement pertinent pendant la pandémie de COVID-19. Outre ce programme, le réseau de transfert de connaissances a lancé en 2022 une série de groupes communautaires, qui sont devenus un nouveau mécanisme de collaboration entre pairs. Des groupes ont été formés autour des thèmes des recensements de la population et des logements et du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et un groupe a été créé pour soutenir les femmes occupant des postes à responsabilité dans les bureaux nationaux de statistiques. Entre 2020 et 2022, 48 manifestations virtuelles ont été organisées sur un large éventail de sujets, tels que les difficultés rencontrées par les organismes nationaux de statistique et les stratégies de collecte de données déployées pendant la pandémie, les résultats obtenus par les différents groupes de travail de la Conférence au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le marché du travail, l'utilisation des normes internationales sur l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), les technologies de l'information, l'intégration des questions de genre, la qualité des enquêtes menées auprès des ménages et l'utilisation des mégadonnées.

- 21.144 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.25).

Tableau 21.25
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les organismes nationaux de statistique ont partagé leurs expériences sur la manière dont ils faisaient face aux obstacles découlant de la pandémie pour continuer de collecter des données, en dépit des mesures de confinement	Les organismes nationaux de statistique ont bénéficié des progrès récemment accomplis en matière, notamment, de méthodes d'estimation sur petits domaines et d'utilisation de celles-ci pour l'établissement de cartes concernant la pauvreté en Amérique latine, et de recours au calcul par poids répliqués pour l'estimation du taux d'erreur dans les enquêtes sur les ménages et dans les statistiques environnementales Les pays ont reçu des recommandations pour la production de statistiques sur des questions liées à la mesure de l'emploi du temps, sur l'utilisation des registres administratifs économiques et sur les indicateurs relatifs à l'environnement et aux catastrophes, entre autres sujets	Entre 2020 et 2022, un total de 7 614 personnes ont participé aux activités Les organismes nationaux de statistique ont été mis au fait des bonnes pratiques concernant la prise en compte des questions de genre dans la production de statistiques officielles, et des techniciens nationaux ont été formés à l'utilisation d'une bibliothèque de logiciels pour évaluer la qualité des estimations formulées dans le cadre d'enquêtes sur les ménages et aux possibilités d'utiliser des données de téléphonie mobile pour la production de statistiques officielles Les échanges entre pairs ont conduit à l'adoption de pratiques et de produits aux niveaux national et régional ; El Salvador a par exemple commencé à évaluer la qualité des estimations provenant des enquêtes sur les ménages en se basant sur la bibliothèque et des critères définis lors de l'une des réunions, tandis que les débats concernant l'intégration des questions de genre dans la production de statistiques officielles a conduit à la création d'une communauté de pratique de femmes dirigeantes d'organismes nationaux de statistique au niveau régional,

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

laquelle vise à promouvoir l'égalité des genres au sein de ces bureaux, et ce, à tous les niveaux, en particulier dans la prise de décision

Résultats escomptés pour 2024

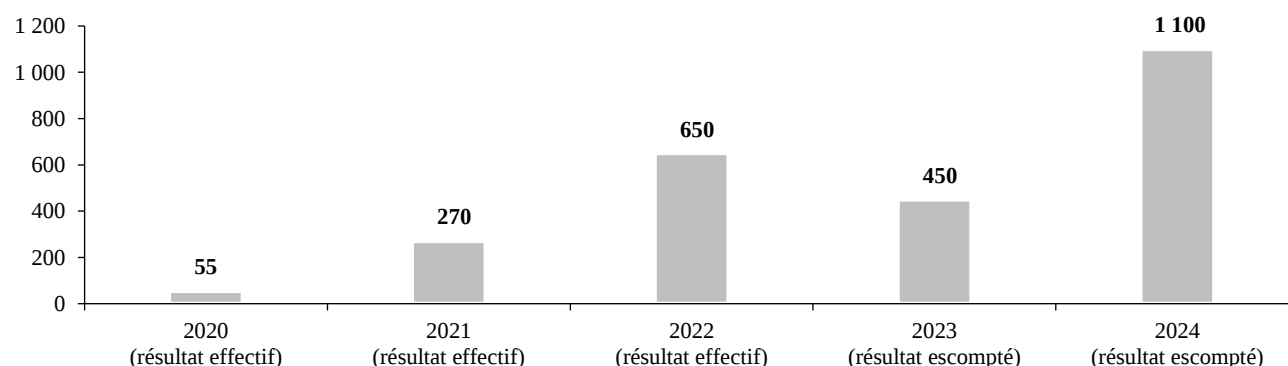
Résultat 1 : renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de production d'indicateurs pertinents dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.145 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à porter à 650 le nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 269.
- 21.146 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIII).

Figure 21.XXIII

Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (résultat cumulé)



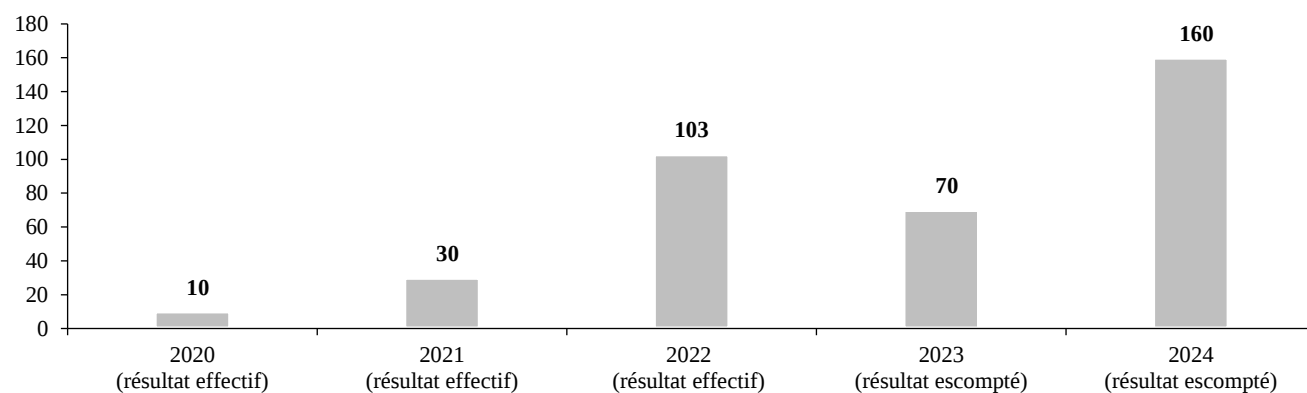
Résultat 2 : renforcement des capacités de production d'indicateurs désagrégés relatifs aux objectifs de développement durable pour ne laisser personne de côté

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.147 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 103 professionnels nationaux qualifiés aient amélioré leur aptitude à employer des techniques d'estimation sur petits domaines pour produire des statistiques désagrégées en 2022, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (50 personnes).
- 21.148 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIV).

Figure 21.XXIV

Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés ayant amélioré leur aptitude à employer des techniques d'estimation sur petits domaines pour produire des statistiques désagrégées (résultat cumulé)



Résultat 3 : amélioration de la collecte de données sur les prix, de manière à mieux éclairer l'élaboration des politiques

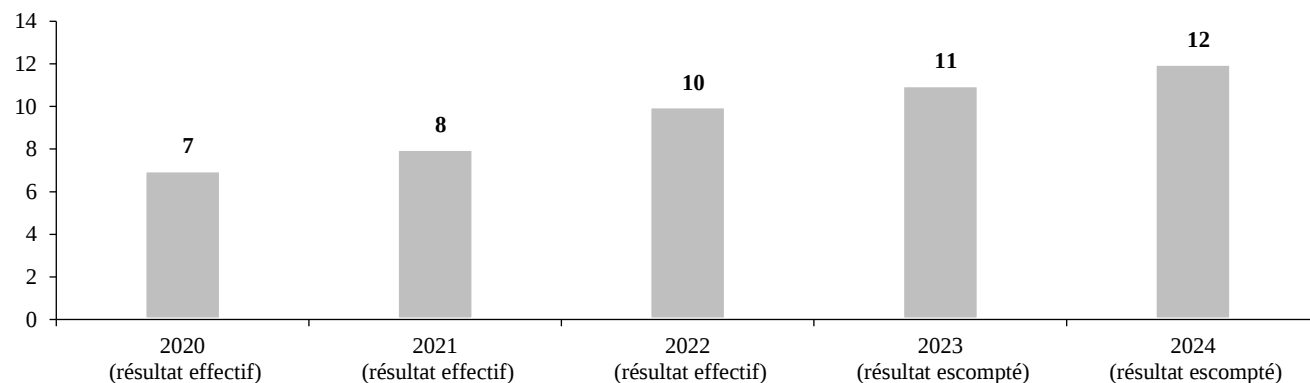
- 21.149 Pour évaluer les retombées économiques de l'inflation, il est nécessaire d'améliorer la collecte de données sur les prix à la consommation et le calcul des parités de pouvoir d'achat, afin de permettre aux décideurs publics de prendre des décisions fondées sur des données statistiques, en vue d'une reprise inclusive et durable. Toutefois, d'importantes lacunes subsistent en matière de développement des statistiques dans les pays de la région, lesquelles représentent un défi pour la collecte de données permettant des comparaisons solides. Au titre du sous-programme, plusieurs pays de la région se sont vu fournir une assistance technique pour la production d'indices des prix à la consommation et à la production. C'est par ailleurs également dans le cadre du sous-programme qu'est coordonnée la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale dans la région.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.150 L'enseignement tiré est le suivant : pour améliorer les résultats en matière de statistiques sur les indicateurs de prix, il est utile de promouvoir les synergies dans les opérations de collecte et de traitement des données sur les prix entreprises au titre de l'indice des prix à la consommation et du Programme de comparaison internationale, l'objectif étant d'éviter les chevauchements. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera avec les pays de la région pour créer des synergies entre les opérations de statistiques relatives à l'indice des prix à la consommation et les indicateurs nécessaires au calcul régulier des parités de pouvoir d'achat, dans le cadre du Programme de comparaison internationale, au moyen de méthodes innovantes de collecte et de traitement des données.
- 21.151 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXV).

Figure 21.XXV

Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes où les activités de collecte de données entreprises au titre de l'indice des prix à la consommation et du Programme de comparaison internationale sont coordonnées (résultat cumulé)



Produits

21.152 On trouvera dans le tableau 21.26 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.26

Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	18	6
1. Réunions de la Conférence statistique des Amériques	—	—	9	—
2. Réunions du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	9	9	9	6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
3. Projets ayant trait aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale ; aux enquêtes sur les ménages, aux indicateurs sociaux et aux statistiques ; aux statistiques environnementales ; au cadre relatif au Programme 2030 ; à l'information statistique et géospatiale	3	3	3	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	21	21	21	21
4. Séminaires et ateliers sur les statistiques sociales, les enquêtes auprès des ménages, les statistiques de l'environnement et des changements climatiques, le Système de comptabilité nationale (SNC), les statistiques économiques et l'information géospatiale	12	12	12	12
5. Réunions d'experts sur les questions relatives au SCN 2008, à la préparation du SCN 2025 et aux nouvelles recommandations internationales sur les statistiques économiques ; sur les statistiques environnementales et la comptabilité environnementale ; sur les statistiques et les indicateurs utiles au suivi du Programme 2030 ; sur l'amélioration des enquêtes menées auprès des ménages et des registres administratifs	9	9	9	9
Publications (nombre de publications)	6	6	5	5
6. <i>Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
7. Publications sur les statistiques économiques, environnementales et sociales et sur l'information géospatiale	5	5	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	5	6	6
8. Bulletins d'information sur les statistiques économiques, sociales et environnementales et sur l'information géospatiale	6	5	6	6

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : à la demande des États membres, prestation de conseils portant sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes ; les statistiques économiques ; les enquêtes sur les ménages, les statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités et les autres statistiques sociales ; l'information géospatiale ; le suivi du Programme 2030.

Bases de données et supports numériques : système d'information statistique et bases de données (CEPALSTAT) (800 000 visites annuelles) ; banque de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG) ; banque de données relatives aux enquêtes sur la situation économique (BADECON).

Sous-programme 11

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

Objectif

- 21.153 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes dans les domaines économique, social et environnemental.

Stratégie

- 21.154 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on œuvrera en faveur de l'élaboration de réformes stratégiques et de programmes de développement nationaux visant à produire des effets économiques et sociaux, ainsi que de pactes sociaux pour l'égalité devant bénéficier aux populations vulnérables dans les pays d'Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine. L'accent sera mis sur le développement économique et social, le commerce international, l'industrie et l'intégration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'énergie et les ressources naturelles, et les changements climatiques, l'objectif étant d'aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 7, 8, 10, 13 et 17. On s'acquittera plus précisément des tâches suivantes :
- a) Entreprendre des travaux d'analyse pour favoriser l'élaboration, la diffusion et la mise en place de stratégies novatrices et rationnelles visant à remédier aux difficultés rencontrées par la sous-région en matière de développement, afin de renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour ce qui est de formuler des politiques plus intégrées et plus cohérentes tout en tenant pleinement compte des différents contextes nationaux dans la sous-région ;
 - b) Continuer de consolider l'approche multisectorielle et interdisciplinaire du sous-programme, en assurant la maintenance et l'actualisation des bases de données pertinentes et en élaborant des modèles analytiques quantitatifs et qualitatifs ;
 - c) Offrir des activités de formation, des services consultatifs et des bourses et organiser et mettre en avant des forums dans le domaine des politiques publiques économiques, sociales et environnementales.

- 21.155 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : conception, mise en œuvre et évaluation de politiques publiques efficaces, axées notamment sur les questions budgétaires, le commerce et l'intégration, l'énergie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

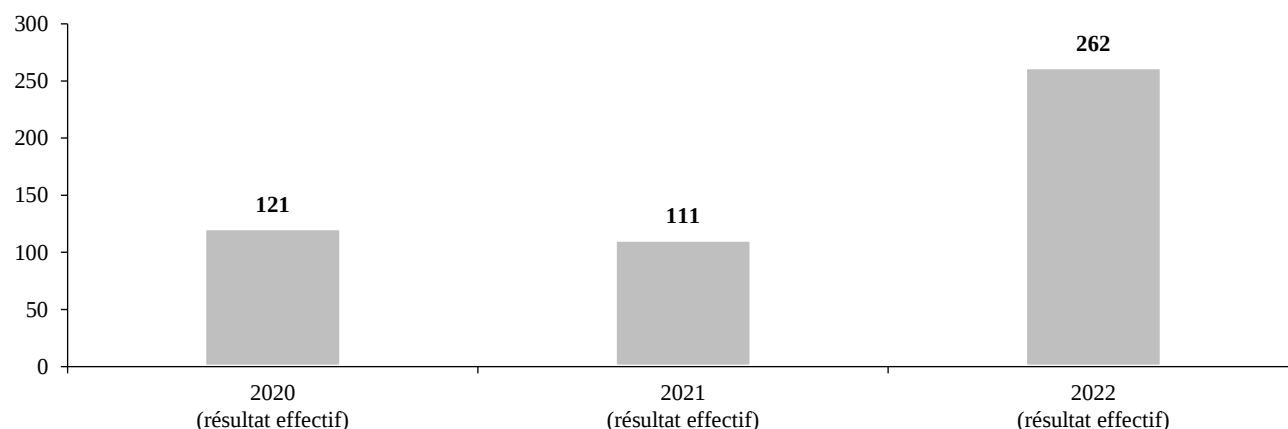
Exécution du programme en 2022

Des processus d'économie sociale au service de zones rurales du Mexique

- 21.156 On s'est attelé, dans le cadre du sous-programme, à renforcer l'inclusion productive grâce à la mise en place de programmes d'économie sociale dans des zones rurales classées comme pauvres ou extrêmement pauvres, selon une méthodologie pouvant être reproduite dans le reste de la région. Dans le cadre d'un projet quinquennal touchant bientôt à sa fin, la CEPALC et le Gouvernement mexicain ont soutenu le développement productif par l'intermédiaire de diagnostics territoriaux, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur territoriales et productives, au moyen de processus d'incubation, de commercialisation et de fourniture d'une assistance technique aux entreprises, ainsi que par la création d'alliances stratégiques au niveau local et par le renforcement de la cohésion institutionnelle. Ce projet a bénéficié à 10 349 personnes, de façon directe ou indirecte, et, en 2022, il a aidé 262 micro- et petites entreprises à accroître leurs capacités de production et/ou leurs revenus dans les contextes de la pandémie et de l'après-pandémie. Les stratégies transversales sur lesquelles il reposait – ayant trait à l'inclusion financière et à l'égalité des genres – ont également grandement contribué à son succès.
- 21.157 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVI).

Figure 21.XXVI

Mesure des résultats : nombre de micro- et petites entreprises de l'économie sociale qui ont augmenté leurs capacités de production (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : conception de projets d'investissement public qui intègrent la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

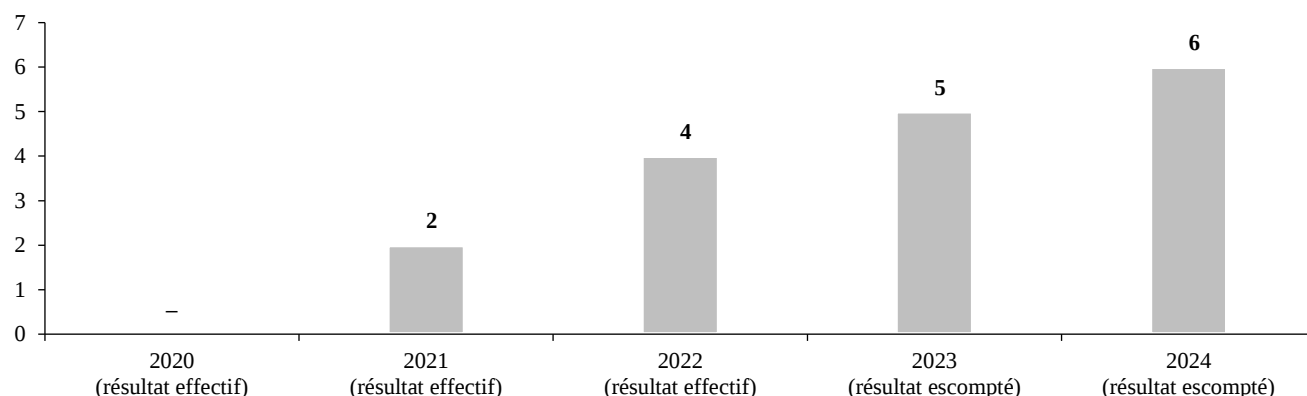
- 21.158 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que quatre pays (Costa Rica, El Salvador, Nicaragua et Panama) possèdent des systèmes d'investissement public qui renforcent leurs processus de conception de projets en y intégrant la réduction des risques de catastrophe et

l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans au moins un secteur, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

- 21.159 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVII).

Figure 21.XXVII

Mesure des résultats : nombre de pays possédant des systèmes d'investissement public qui renforcent leurs processus de conception de projets en y intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans au moins un secteur (résultat annuel)



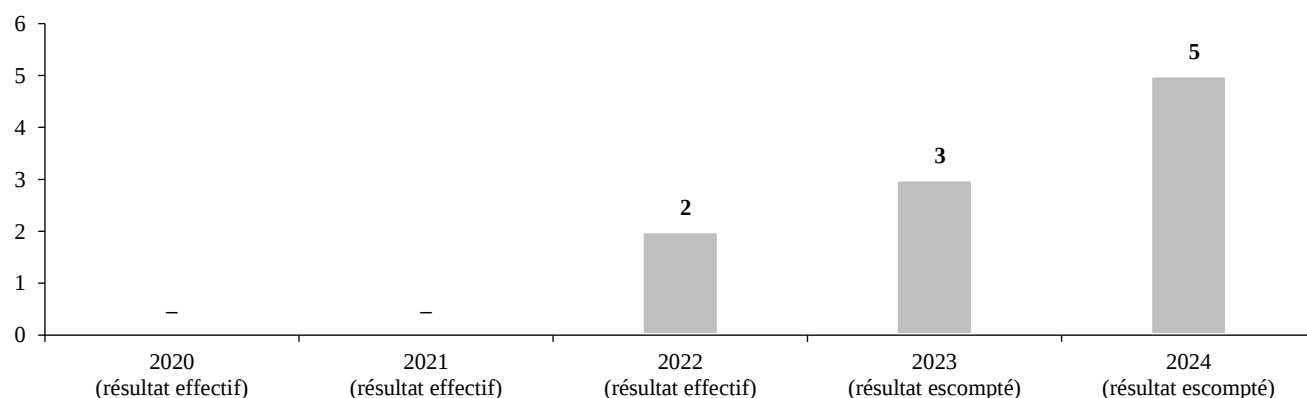
Résultat 2 : renforcement des capacités techniques des institutions nationales et régionales à concevoir des politiques publiques de développement mettant l'accent sur le rôle de l'État

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.160 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont permis à Haïti de suivre la mise en œuvre des plans nationaux et infranationaux entrepris dans le cadre de sa politique nationale de protection et de promotion sociales et à la municipalité d'Iztapalapa, à Mexico, d'évaluer les retombées de son projet d'inclusion sociale, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée.
- 21.161 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXVIII).

Figure 21.XXVIII

Mesure des résultats : nombre d'institutions publiques dotées de capacités techniques renforcées à concevoir des politiques publiques de développement mettant l'accent sur le rôle de l'État (résultat annuel)



Résultat 3 : contribution accrue des institutions d'intégration sous-régionales à l'élaboration des politiques économiques

Projet de budget-programme pour 2024

- 21.162 L'intégration des politiques publiques en Amérique centrale peut être un levier pour le développement, tout en générant une meilleure budgétisation publique. Au vu des caractéristiques variées que présente la région, l'adoption de politiques d'intégration efficaces et efficientes peut aider à surmonter divers obstacles susceptibles d'entraver le plein potentiel de la sous-région. Le sous-programme contribue à promouvoir l'intégration intrarégionale en Amérique centrale au moyen d'actions spécifiques et de recommandations politiques. Dans son cadre, une assistance technique a été fournie aux banques centrales et aux organismes nationaux de statistique pour mettre à jour le tableau d'entrées-sorties régional, à l'appui de la conception et de l'évaluation des politiques commerciales, industrielles et de changement structurel. La CEPALC a par ailleurs acquis de l'expérience sur plusieurs questions de politique économique, ayant trait notamment au développement de modes de financement novateurs pouvant être utiles aux institutions d'intégration d'Amérique centrale.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.163 L'enseignement tiré est le suivant : le dialogue technique entretenu avec les institutions d'intégration d'Amérique centrale peut être renforcé et le fait de concentrer l'assistance technique sur des questions de politique économique renforçant l'intégration régionale peut être bénéfique pour les États membres. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on fournira des conseils techniques, tant aux institutions régionales qu'aux gouvernements, sur des questions précises de politique économique, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration régionale, à des fins de renforcement des capacités. Les domaines techniques concernés pourraient inclure la politique budgétaire et l'union douanière d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, ainsi que l'approfondissement des travaux sur les tableaux d'entrées-sorties pour l'Amérique centrale.
- 21.164 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.27).

Tableau 21.27

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	Le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres des finances d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine a commencé à élaborer des outils techniques sur des questions économiques précises, ayant trait notamment à la politique budgétaire et à la dette publique	1 institution d'intégration régionale a accès à des connaissances techniques et des données empiriques pour pouvoir formuler des recommandations de politique économique à l'intention de son conseil des ministres	1 institution d'intégration régionale s'est dotée de capacités de formulation de prévisions économiques nationales et d'analyses politiques

Produits

21.165 On trouvera dans le tableau 21.28 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.28

Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
1. Projets concernant les déséquilibres structurels et le développement durable	1	1	1	1
2. Projets concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	16	16	16
3. Réunions d'experts, notamment sur la soutenabilité de la dette, les politiques macroéconomiques et publiques, la structure et les systèmes sociaux, les systèmes de protection sociale et la stratification, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, le développement productif et les tendances internationales et sous-régionales en matière de commerce	10	10	10	10
4. Cours et ateliers sur les mesures qu'il est possible de prendre quant à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et quant aux objectifs de développement durable et au développement durable, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire	6	6	6	6
Publications (nombre de publications)	10	10	11	11
5. Publications sur la macroéconomie, le commerce, les investissements extérieurs, l'évolution de la situation sociale, y compris les marchés du travail, les systèmes de protection sociale, l'énergie et les secteurs agricoles, les changements climatiques, le développement productif, les questions sociales et l'intégration régionale pour le développement	10	10	11	11
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	12	11
6. Activités ou documentation techniques sur les activités régionales	2	2	2	1
7. Activités ou documentation techniques sur l'évolution récente de la situation macroéconomique dans les pays de la sous-région	10	10	10	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils aux États membres, à leur demande, s'agissant des politiques macroéconomiques et macroprudentielles, du Programme 2030, des questions de développement social, de la politique sectorielle, de l'énergie et des changements climatiques, du commerce international et de l'intégration.				
Bases de données et supports numériques : bases de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux, le secteur agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration commerciale, les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité et les changements climatiques dans la sous-région.				

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Objectif

- 21.166 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

Stratégie

- 21.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- a) Associera les États membres de la CEPALC, les entités régionales et extrarégionales et d'autres partenaires à des initiatives régionales et nationales et organisera des réunions intergouvernementales et techniques de haut niveau relatives au suivi des initiatives et conférences mondiales et régionales, dans l'optique notamment du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et étudiera et formulera des stratégies et approches de développement durable axées sur la recherche pratique et sur des cadres d'analyse empiriques et conceptuels ;
 - b) Aidera les pays des Caraïbes, au moyen de missions techniques et de services consultatifs, à élaborer des politiques fondées sur des données probantes, contribuant de la sorte à faire progresser les États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 3, 4, 5, 8, 9, 13 et 14 ;
 - c) Réalisera des travaux de recherche et d'analyse sur les questions et problèmes nouveaux propres aux Caraïbes ;
 - d) Renforcera la capacité des acteurs du développement et des décideurs de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de développement durable tenant compte de la situation spéciale des femmes et des personnes handicapées, en étroite coopération avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement des Caraïbes.
- 21.168 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une implication et un consensus sous-régionaux et régionaux plus efficaces, une amélioration de la coopération fonctionnelle et un renforcement du plaidoyer politique sur des questions essentielles au développement des Caraïbes ;
 - b) La réalisation de progrès dans la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux.

Exécution du programme en 2022

Disponibilité accrue des données pour la prise de décision et la planification du développement

- 21.169 Les recensements nationaux de la population et des logements ne sont pas seulement une source de statistiques démographiques et sociales ; en effet, les données obtenues permettent également de calculer de nombreuses autres statistiques sociales et économiques. Ainsi, il est possible de les utiliser à des fins de planification du développement national, d'élaboration de politiques et de suivi d'engagements internationaux, tels que le Programme 2030. Dans le cadre du sous-programme, et plus précisément d'une série de sessions virtuelles tenues sur une période de deux ans, un soutien technique a été fourni au Suriname pour accroître la disponibilité des microdonnées issues du recensement de la population organisé en 2012. Un appui similaire a été apporté à Montserrat. Pour

ce faire, on s'est appuyé sur l'utilisation du logiciel REDATAM⁵, qui permet le traitement et l'analyse en ligne des données issues de recensements et d'enquêtes, contribuant de la sorte à une prise de décision fondée sur des données probantes.

- 21.170 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.29).

Tableau 21.29

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	Le logiciel REDATAM a été utilisé par des fonctionnaires pour créer, traiter et publier des ensembles de microdonnées	Le Suriname a validé ses données en vue de les rendre publiques au début de 2023 Le Département des statistiques de Montserrat a publié en ligne des informations sur le traitement et l'analyse des microdonnées issues du dénombrement intercensitaire de la population et de l'enquête sur la population active réalisés en 2018

Résultats escomptés pour 2024
Résultat 1 : relèvement durable après la pandémie de COVID-19 grâce à la restructuration et la diversification économiques
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.171 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à la réalisation de recherches approfondies sur la diversification dans le secteur du tourisme, l'objectif étant de recenser les domaines les plus propices au développement et de repérer les créneaux dans lesquels il serait possible d'aider les pays à élaborer des propositions de diversification, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que deux pays des Caraïbes élaborent des propositions d'investissement dans des niches et segments sectoriels nouveaux ou existants. Le fait que la cible fixée n'ait pas été atteinte s'explique par l'évolution des priorités, en raison notamment de la demande croissante des États membres de voir progresser la mise en place du Fonds de résilience des Caraïbes pendant l'année 2022.
- 21.172 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.30).

Tableau 21.30

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont obtenu accès à	Les États membres des Caraïbes ont	La formulation de recommandations	4 pays des Caraïbes élaborent des	1 pays des Caraïbes supplémentaire

⁵ REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Le système peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

Titre V Coopération régionale pour le développement

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
des recherches sur les retombées potentielles de la pandémie de COVID-19 sur leurs économies	obtenu accès à une feuille de route pour commencer à restructurer et à diversifier leur économie dans des secteurs prioritaires	fondées sur des recherches et des analyses visant à recenser les domaines prioritaires pour la diversification des produits touristiques a atteint un stade avancé	propositions de diversification dans des secteurs clefs de biens et de services	élabore des propositions de diversification dans des secteurs clefs de biens et de services

Résultat 2 : recherche de sources de financement et mobilisation de ressources pour le développement au moyen d'instruments et de mécanismes novateurs

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.173 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à la prise de décision à haut niveau sur la création du Fonds de résilience des Caraïbes. Il a ainsi été convenu que celui-ci fonctionnerait à travers deux branches, la première consacrée au renforcement de la résilience et à la résilience durable et la seconde dédiée à la restructuration de la dette et à l'amélioration de la liquidité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.174 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.31).

Tableau 21.31
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le projet de structure, de fonctionnement et de gouvernance du Fonds de résilience des Caraïbes est mis à la disposition des pays des Caraïbes pour examen	La structure, le fonctionnement et la gouvernance du Fonds de résilience des Caraïbes sont approuvés par les principales parties prenantes	Un accord est conclu au sujet de la création du Fonds de résilience des Caraïbes	1 pays des Caraïbes a entrepris un échange de créances ou une restructuration de sa dette avec des créanciers ou des investisseurs privés	Au moins 1 pays des Caraïbes supplémentaire a entrepris un échange de créances ou une restructuration de sa dette avec des créanciers ou des investisseurs privés

Résultat 3 : amélioration des politiques tenant compte des questions de genre en matière de travail rémunéré et non rémunéré dans les Caraïbes, grâce à l'organisation d'enquêtes sur l'emploi du temps

Projet de budget-programme pour 2024

- 21.175 Il est essentiel, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles (objectif de développement durable n° 5), de reconnaître l'importance du travail non rémunéré. Comme pour la plupart des objectifs du Programme 2030 axés sur les personnes, la pandémie de COVID-19 a entraîné un certain recul dans les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. La proportion de temps passé par les hommes et les femmes à la réalisation d'activités non rémunérées n'a auparavant pas fait l'objet d'études détaillées dans les Caraïbes. Dans le cadre du sous-programme, il a été procédé à un examen des retombées de la pandémie sur le travail rémunéré et non rémunéré en 2022, lequel a révélé que la pandémie avait

contraint un nombre bien plus élevé de femmes que d'hommes à se consacrer davantage à des activités non rémunérées, ce qui avait limité les capacités des femmes à réintégrer le marché du travail après la crise.

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.176 L'enseignement tiré est le suivant : une plus grande attention doit être portée aux graves conséquences que la pandémie a entraînées dans de multiples dimensions du développement durable. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on cherchera à déterminer les secteurs dans lesquels les progrès se sont inversés ou ont été entravés en raison de la pandémie, et les mesures nécessaires seront prises pour conseiller les pays sur la manière d'incorporer des modules sur l'emploi du temps dans leurs activités de recensement de la population et des logements ainsi que dans leurs enquêtes sur la population active.
- 21.177 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.32).

Tableau 21.32
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
—	—	La Dominique, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago ont intégré des modules sur l'emploi du temps dans leurs enquêtes sur la population active et leurs activités de recensement de la population et des logements	Au moins un autre pays des Caraïbes s'engage à intégrer des modules sur l'emploi du temps dans ses activités de recensement de la population et des logements et dans ses enquêtes sur la population active	Au moins un autre pays des Caraïbes réalise une enquête sur l'emploi du temps dans le cadre de ses activités de recensement de la population et des logements ou de ses enquêtes sur la population active

Produits

- 21.178 On trouvera dans le tableau 21.33 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.33
Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Sessions du Comité de développement et de coopération des Caraïbes	3	3	—	3
2. Réunions de la Commission de contrôle du Comité de développement et de coopération des Caraïbes	—	—	3	—

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	1
3. Projets portant sur une question relative au développement durable dans les Caraïbes	2	2	2	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	18	18	18
4. Réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes	1	1	—	1
5. Réunions sur des questions liées au développement économique et au financement ; à l'informatique et aux communications ; aux statistiques ; à certains aspects du développement social ; à certaines problématiques ayant trait à l'environnement dans les Caraïbes	7	6	8	7
6. Ateliers sur des questions intéressant l'informatique et les communications au service du développement durable ; la politique commerciale et les réformes commerciales pour une croissance et un développement durables ; certains aspects du développement social et de la protection dans les Caraïbes	10	10	6	6
7. Formations sur les fonctionnalités et l'utilisation de REDATAM pour le traitement et l'analyse des données issues des activités de recensement et d'enquêtes auprès des ménages ; sur certaines questions de développement environnemental	—	1	4	4
Publications (nombre de publications)	10	8	10	10
8. <i>Economic Survey of the Caribbean</i>	1	—	1	1
9. <i>Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean</i>	1	1	1	1
10. <i>Caribbean Development Report</i>	1	1	—	1
11. Publications sur des questions liées au développement économique et au financement ; à l'informatique et aux communications ; aux statistiques ; à certains aspects du développement social ; à certaines problématiques ayant trait à l'environnement dans les Caraïbes	7	6	8	7
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	9	8	8
12. Activités ou documentation techniques sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, au développement environnemental, aux statistiques, et à la gestion des risques de catastrophes et au renforcement de la résilience dans les Caraïbes	5	5	4	4
13. Magazine <i>FOCUS</i>	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux États membres qui en font la demande sur l'informatique et les communications au service du développement, les politiques économiques et l'intégration, l'égalité des genres, le développement social et le développement de la population, le développement environnemental, la prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe, et les statistiques et le développement de la statistique.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les indicateurs statistiques ; base de données sur la science et la technologie.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin d'informations *The Hummingbird* ; activités d'information à l'intention de la population.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles de journaux ; manifestations médiatiques ; entretiens télévisés et radiophoniques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CEPALC pour les Caraïbes ; pages dans les médias sociaux.

Services de bibliothèque : demandes d'information ; catalogue de la bibliothèque ; prêts et services entre bibliothèques ; exposition de livres (forme virtuelle).

Sous-programme 13

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Objectif

- 21.179 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale afin de favoriser leur convergence et de promouvoir la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux grâce à l'adoption de positions communes à l'appui du Programme 2030.

Stratégie

- 21.180 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, la Commission :
- a) Favorisera la coordination et la coopération au sein des États membres et des membres associés et entre eux, des entités sous-régionales et régionales, du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, du secteur privé, des organisations de la société civile (y compris le milieu des affaires), des établissements universitaires, des parties prenantes extrarégionales et d'autres tierces parties, en fournissant des contributions techniques et logistiques et des contributions de fond aux initiatives sous-régionales et régionales ;
 - b) Contribuera à l'adoption de positions régionales communes dans les instances multilatérales et lors des conférences mondiales organisées à l'occasion de grandes manifestations, notamment lors des réunions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de l'Alliance du Pacifique, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Association des États de la Caraïbe, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et d'autres mécanismes d'intégration, qui feront rapport au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ;
 - c) Assurera des services de coopération technique et de conseil sur demande et mènera des activités de formation ;
 - d) Favorisera la mise en commun des connaissances et des données d'expérience pour soutenir la réalisation du développement durable, ainsi que les discussions sur les objectifs communs, en mettant l'accent sur la prise en compte des questions de genre et la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la Commission ;
 - e) Favorisera une coopération multilatérale, dans le cadre des dispositifs et organismes d'intégration de la région, et aidera la région à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17.
- 21.181 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La réduction des asymétries régionales et l'augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, y compris s'agissant des mécanismes d'intégration sous-régionale et du positionnement stratégique de la région au niveau mondial ;

- b) L'adoption de positions communes par les pays de la région à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la coopération entre les pays de la région et intensification de la collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux

- 21.182 Cela fait plus de 10 ans que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes débattent de la meilleure façon d'évaluer la coopération Sud-Sud et ses résultats au niveau régional. Le souhait a été exprimé dans la région d'encourager le partage d'informations sur les programmes et projets de coopération Sud-Sud, afin de promouvoir une meilleure connaissance du sujet et une prise de décisions éclairée, l'objectif étant, entre autres, d'améliorer les programmes menés au niveau régional et avec d'autres régions du monde, au vu de la nécessité d'adapter toutes les initiatives internationales de coopération au service du développement. Dans le cadre du sous-programme, la collaboration avec les partenaires de coopération bilatéraux et multilatéraux a continué d'être renforcée, grâce à la fourniture d'un soutien technique et logistique. D'importantes contributions ont par ailleurs été apportées aux pays de la région, sous la forme d'une assistance technique et de possibilités de discussions multilatérales. Toujours au titre du sous-programme, un séminaire sur les nouveaux défis et perspectives de la coopération internationale a par ailleurs été organisé en septembre 2022, avec la participation de l'Argentine, du Chili, du Costa Rica, du Pérou et de l'Uruguay, ainsi que de la Société andine de développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque interaméricaine de développement, de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
- 21.183 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.34).

Tableau 21.34
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les États membres ont discuté des moyens possibles d'évaluer la coopération Sud-Sud et de mesurer, sur le plan régional ou sous-régional, le niveau de coopération atteint sur les projets	Les organismes bilatéraux et multilatéraux et les autres parties prenantes ont eu accès aux résultats d'un examen réalisé sur la nécessité d'évaluer la coopération internationale	Une feuille de route a été convenue avec l'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque interaméricaine de développement pour soutenir les discussions tenues par les États membres en vue de développer des indicateurs, de fixer des objectifs à court et à long terme, de définir des budgets et de créer de façon conjointe des instruments relatifs, par exemple, à l'établissement de partenariats productifs et technologiques durables

Résultats escomptés pour 2024

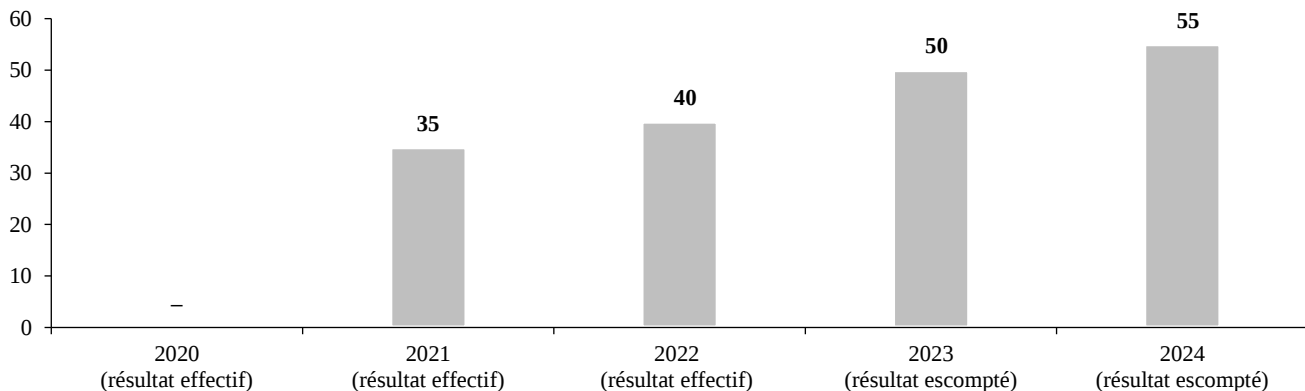
Résultat 1 : solides processus d'intégration régionale et sous-régionale à l'appui du relèvement après la pandémie, conformément au Programme 2030

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.184 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que 40 représentants d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile participent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.185 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXIX).

Figure 21.XXIX

Mesure des résultats : nombre de représentants d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile participant chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable



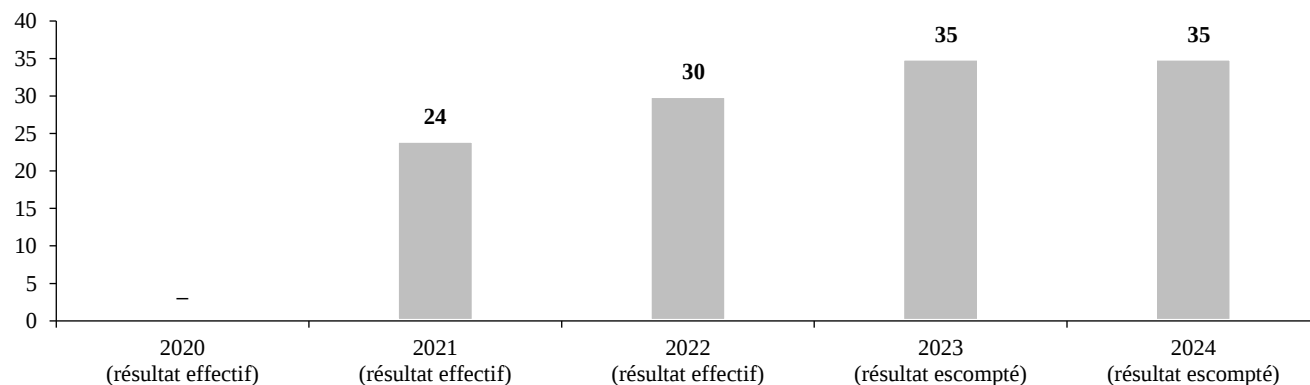
Résultat 2 : renforcement de la participation régionale et sous-régionale des mécanismes et organismes d'intégration intergouvernementaux de la région à l'appui du relèvement après la pandémie, conformément au Programme 2030

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 21.186 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que 30 représentants de mécanismes et d'organismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux participent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 21.187 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXX).

Figure 21.XXX

Mesure des résultats : nombre de représentants de mécanismes et d'organismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux participant chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable



Résultat 3 : renforcement de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument d'intégration régionale, conformément au Programme 2030

Projet de budget-programme pour 2024

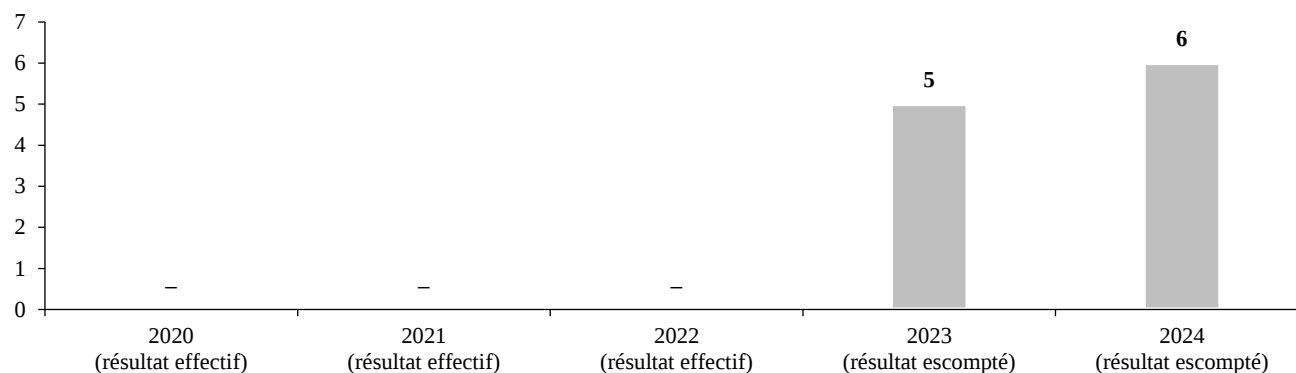
- 21.188 La coopération internationale pour le développement, en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, contribue à faire progresser l'intégration mondiale, régionale et sous-régionale. Dans ce contexte, le sous-programme a concouru à l'établissement, en 2021, de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes, conformément à la résolution 752 (PLEN.36).

Enseignements tirés et changements prévus

- 21.189 L'enseignement tiré est le suivant : il est possible de travailler plus étroitement avec les organismes multilatéraux et les banques de développement dans les domaines liés à la coopération internationale, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin d'aider plus efficacement les pays de la région à participer aux discussions mondiales et à s'accorder sur une perspective régionale commune. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on encouragera la participation de représentants d'organismes multilatéraux et de mécanismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux, tels que les banques de développement, aux réunions de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes. Un soutien technique et des services de secrétariat seront par ailleurs fournis à l'appui de la première réunion de la Conférence régionale, qui se tiendra en mai 2023. La Conférence régionale facilitera la coopération sociale, économique et politique et la tenue d'un dialogue coordonné en faveur de l'intégration régionale et sous-régionale entre les pays de la région.
- 21.190 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.XXXI).

Figure 21.XXXI

Mesure des résultats : nombre de représentants d'organismes multilatéraux et de mécanismes d'intégration intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux participant chaque année aux réunions de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'aux réunions de son bureau



Produits

21.191 On trouvera dans le tableau 21.35 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 21.35

Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	2	2
1. Session de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	2	—
2. Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	5	6	6
3. Stages et séminaires organisés en coopération avec des administrations publiques et des organismes régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et dispositifs propres à favoriser la convergence et l'intégration ; sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et les stratégies relatives aux acteurs extrarégionaux et aux tiers ; sur l'évaluation des risques et le renforcement de la résilience ; sur les politiques économiques et sociales régionales ; pour évaluer les progrès de l'intégration sous-régionale et régionale ; dans le cadre des dialogues birégionaux	6	5	6	6
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
4. Publication sur l'intégration des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux et la coopération entre eux	3	3	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
5. Note technique destinée à la réunion intergouvernementale sur l'intégration et la coopération et à la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes concernant l'inclusion des parties prenantes extrarégionales et d'autres tierces parties	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils fournis aux États membres en ayant fait la demande sur des questions relatives au mandat de la Commission, notamment l'intégration et la coopération, et aux organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, concernant notamment le Programme 2030 et l'utilisation de la méthode d'évaluation des dommages et des pertes de la CEPALC ; fourniture aux États membres en ayant fait la demande de conseils techniques à l'appui des mécanismes et des organismes régionaux et sous-régionaux dans les domaines relevant du mandat de la Commission ainsi que, dans l'optique de leurs relations avec les parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région, dans les domaines intéressant les activités propres au sous-programme.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

21.192 On trouvera dans les tableaux 21.36 à 21.38 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 21.36

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	49 012,7	49 250,2	–	–	–	–	–	49 250,2
Autres dépenses de personnel	1 447,9	1 543,1	–	–	–	–	–	1 543,1
Dépenses de représentation	0,5	5,0	–	–	–	–	–	5,0
Consultants	357,7	347,9	–	–	–	–	–	347,9
Experts	319,9	404,6	–	–	–	–	–	404,6
Voyages du personnel	633,6	729,0	–	–	–	–	–	729,0
Services contractuels	1 928,6	1 940,0	–	–	–	–	–	1 940,0
Frais généraux de fonctionnement	3 035,3	3 978,2	–	–	(200,0)	(200,0)	(5,0)	3 778,2
Fournitures et accessoires	166,3	160,6	–	–	–	–	–	160,6
Mobilier et matériel	682,7	332,5	–	–	200,0	200,0	60,2	532,5
Aménagement des locaux	7,8	25,3	–	–	–	–	–	25,3
Subventions et contributions	431,3	24,8	(24,8)	–	–	(24,8)	(100,0)	–
Total	58 024,3	58 741,2	(24,8)	–	–	(24,8)	(0,0)	58 716,4

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

Tableau 21.37

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(AC), 3 AN et 256 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 21.38

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	3	—	—	—	—	3
D-1	12	—	—	—	—	12
P-5	31	—	—	—	—	31
P-4	61	—	—	—	—	61
P-3	62	—	—	—	—	62
P-2/1	47	—	—	—	—	47
Total partiel	217	—	—	—	—	217
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	4	—	—	—	—	4
AN	3	—	—	—	—	3
AL	256	—	—	—	—	256
Total partiel	263	—	—	—	—	263
Total	480	—	—	—	—	480

^a Dont 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/272](#).

- 21.193 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 21.39 à 21.41 et dans la figure 21.XXXII.
- 21.194 Comme le montrent les tableaux 21.39 1) et 21.40 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 58 716 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 24 800 dollars (0,004 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des ajustements techniques et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 21.39

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
A. Organes directeurs	727,2	825,6	—	—	—	—	—	825,6
B. Direction exécutive et administration	4 311,1	3 825,9	—	—	39,0	39,0	1,0	3 864,9
C. Programme de travail								
1. Commerce international, intégration et infrastructures	3 126,8	3 209,6	—	—	—	—	—	3 209,6
2. Production et innovation	2 345,9	2 612,4	—	—	—	—	—	2 612,4
3. Politiques macroéconomiques et croissance	4 077,5	4 495,7	—	—	—	—	—	4 495,7
4. Développement social et égalité sociale	1 986,0	1 967,7	—	—	—	—	—	1 967,7
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	1 178,1	1 234,3	—	—	—	—	—	1 234,3
6. Population et développement	2 003,9	1 804,5	—	—	—	—	—	1 804,5
7. Développement durable et établissements humains	2 826,3	2 791,0	—	—	—	—	—	2 791,0
8. Ressources naturelles	2 326,9	2 242,8	—	—	—	—	—	2 242,8
9. Planification et administration publique au service du développement	1 385,7	1 239,8	—	—	—	—	—	1 239,8
10. Statistiques	3 001,6	2 947,2	—	—	—	—	—	2 947,2
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	5 206,4	5 212,0	—	—	—	—	—	5 212,0
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	3 982,0	3 910,5	—	—	—	—	—	3 910,5
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	999,1	904,6	—	—	—	—	—	904,6
Total partiel (C)	34 446,2	34 572,1	—	—	—	—	—	34 572,1
D. Appui au programme	18 539,8	19 517,6	(24,8)	—	(39,0)	(63,8)	(0,3)	19 453,8
Total partiel (I)	58 024,3	58 741,2	(24,8)	—	—	(24,8)	(0,0)	58 716,4

Titre V Coopération régionale pour le développement

2) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (dépenses effectives)</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	440,4	777,5	0,0	0,0	777,5
C. Programme de travail					
1. Commerce international, intégration et infrastructures	648,0	698,7	(63,5)	(9,1)	635,2
2. Production et innovation	1 262,8	927,6	45,9	4,9	973,5
3. Politiques macroéconomiques et croissance	1 260,5	665,5	(60,5)	(9,1)	605,0
4. Développement social et égalité sociale	891,2	860,5	(78,2)	(9,1)	782,3
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	1 242,7	1 003,5	(91,2)	(9,1)	912,3
6. Population et développement	540,5	311,6	(23,3)	(7,5)	288,3
7. Développement durable et établissements humains	1 525,4	1 423,4	(129,4)	(9,1)	1 294,0
8. Ressources naturelles	768,5	872,8	(79,4)	(9,1)	793,4
9. Planification et administration publique au service du développement	1 166,6	1 161,9	(74,9)	(6,5)	1 087,0
10. Statistiques	756,6	428,2	(38,9)	(9,1)	389,3
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	2 127,8	1 074,6	(97,7)	(9,1)	976,9
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	182,3	267,0	(5,9)	(2,2)	261,1
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	—	—	—	—	—
Total partiel (C)	12 372,9	9 695,3	(697,0)	(7,2)	8 998,3
D. Appui au programme	704,0	824,0	0,0	0,0	824,0
Total partiel (2)	13 517,3	11 296,8	(697,0)	(6,2)	10 599,8
Total	71 541,6	70 038,0	(721,8)	(1,0)	69 316,2

Tableau 21.40

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	32	—	—	—	—	32
C. Programme de travail						
1. Commerce international, intégration et infrastructures	25	—	—	—	—	25
2. Production et innovation	20	—	—	—	—	20
3. Politiques macroéconomiques et croissance	36	—	—	—	—	36
4. Développement social et égalité sociale	15	—	—	—	—	15
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	9	—	—	—	—	9
6. Population et développement	16	—	—	—	—	16
7. Développement durable et établissements humains	18	—	—	—	—	18
8. Ressources naturelles	18	—	—	—	—	18
9. Planification et administration publique au service du développement	12	—	—	—	—	12
10. Statistiques	27	—	—	—	—	27
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	49	—	—	—	—	49
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	36	—	—	—	—	36
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	6	—	—	—	—	6
Total partiel (C)	287	—	—	—	—	287
D. Appui au programme	161	—	—	—	—	161
Total partiel (1)	480	—	—	—	—	480

Titre V Coopération régionale pour le développement

2) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	5	—	5
C. Programme de travail			
1. Commerce international, intégration et infrastructures	1	—	1
2. Production et innovation	3	—	3
3. Politiques macroéconomiques et croissance	3	—	3
4. Développement social et égalité sociale	3	—	3
5. Égalité des genres et autonomie des femmes	4	—	4
6. Population et développement	1	—	1
7. Développement durable et établissements humains	3	—	3
8. Ressources naturelles	—	—	—
9. Planification et administration publique au service du développement	11	—	11
10. Statistiques	—	—	—
11. Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine	3	—	3
12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	1	—	1
13. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	—	—	—
Total partiel (C)	33	—	33
D. Appui au programme	14	1	15
Total partiel (2)	52	1	53
Total	532	1	533

Tableau 21.41

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

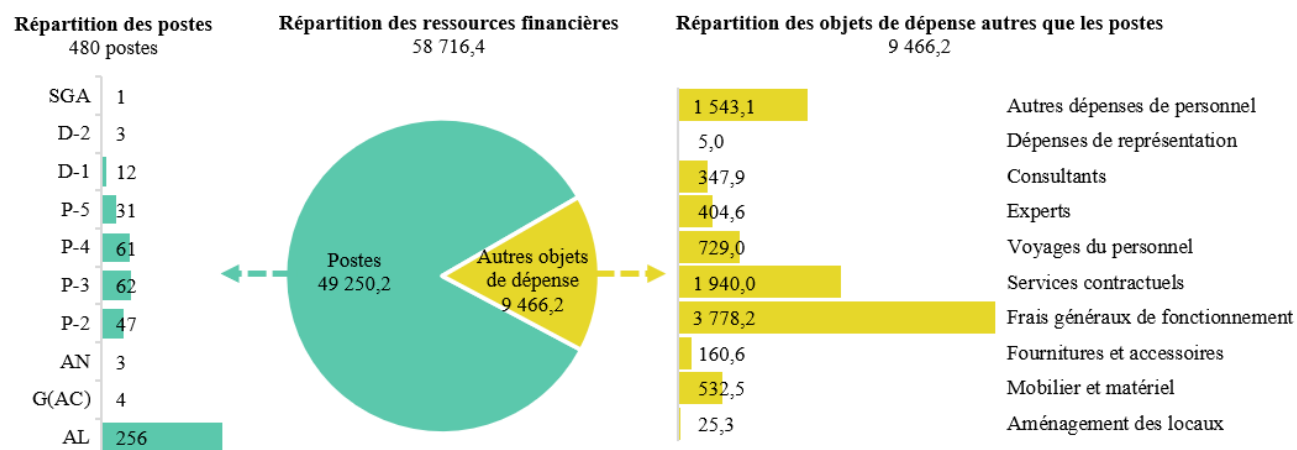
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	49 012,7	49 250,2	—	—	—	—	—	49 250,2
Autres objets de dépense	9 011,6	9 491,0	(24,8)	—	—	(24,8)	(0,3)	9 466,2
Total	58 024,3	58 741,2	(24,8)	—	—	(24,8)	(0,0)	58 716,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		217	—	—	—	—	—	217
Agents des services généraux et des catégories apparentées		263	—	—	—	—	—	263
Total		480	—	—	—	—	—	480

Figure 21.XXXII

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 21.195 Comme le montre le tableau 21.39 1), les changements entraînent une diminution nette de 24 800 dollars pour les subventions et contributions au titre de l'appui au programme, qui tient au non-renouvellement des crédits ouverts en 2023 pour le projet de rénovation du bâtiment Nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, approuvés par

l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (sect. X). Des informations sur les ressources nécessaires pour 2024 à ce titre seront présentées dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la rénovation du bâtiment Nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session.

Autres changements

- 21.196 Comme le montre le tableau 21.39 1), l'effet net des changements proposés est sans incidence sur les coûts. Ils se répartissent comme suit :
- a) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation nette de 39 000 dollars s'explique par le gain, par transfert, de ressources allouées aux voyages, qui serviraient à financer la participation d'un plus grand nombre de représentants de l'équipe de direction de la CEPALC aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, y compris aux débats de haut niveau, ainsi qu'aux sessions des organes subsidiaires concernés. Étant donné que la Commission se trouve dans un lieu d'affectation satellite, et que les réunions ont repris selon les modalités en vigueur avant la pandémie, ses membres doivent pouvoir assister à des réunions en présentiel avec les organes consultatifs et subsidiaires et les délégations des États Membres pour présenter les travaux de la Commission et participer à des activités d'apprentissage par les pairs avec d'autres commissions régionales et partenaires de développement concernés ;
 - b) **Appui au programme.** La diminution nette de 39 000 dollars s'explique par la perte, par transfert, de ressources allouées aux voyages. Le recours accru à des activités virtuelles en vue de la coordination des réunions internes permet de réaffecter des ressources précédemment allouées aux voyages.

Ressources extrabudgétaires

- 21.197 Comme le montrent les tableaux 21.39 2) et 21.40 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 10 599 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des activités d'appui au titre du programme de travail, telles que le renforcement des capacités et la prestation de services consultatifs et de services de coopération technique aux pays et aux institutions de la région dans les domaines liés au développement durable et aux questions économiques, sociales et environnementales. Les ressources extrabudgétaires permettraient de compléter le financement des projets sur le terrain, des cours de formation en ligne et en présentiel, des formations à la recherche appliquée, des séminaires et des ateliers, en coopération avec des organismes gouvernementaux et des institutions universitaires, non gouvernementales, régionales et sous-régionales, l'objectif étant de renforcer la coopération, l'apprentissage entre pairs, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux niveaux national, sous-régional et régional.
- 21.198 Le montant des ressources extrabudgétaires pour 2024 fait apparaître une diminution de 697 200 dollars par rapport au montant des ressources extrabudgétaires pour 2023. Cela s'explique principalement par la clôture de deux projets régionaux interdivisions liés au développement dans les pays à revenu intermédiaire et aux villes durables. En outre, la clôture de certains projets dans des domaines tels que la sécurité routière, la transparence des politiques et le développement agricole aura des répercussions sur certains sous-programmes. Cette situation témoigne des difficultés rencontrées en 2023 pour mobiliser des ressources pour le financement du développement. En effet, le changement de priorités des donateurs traditionnels a eu une incidence négative sur les ressources consacrées à la coopération pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire. Or, la plupart des pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes se trouvent dans cette catégorie, malgré les écarts de développement structurels importants et persistants auxquels ils sont confrontés alors qu'ils s'évertuent de progresser sur la voie du développement durable.

- 21.199 Par conséquent, la CEPALC continue de redéfinir sa stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires en se tournant vers des partenaires non traditionnels, ce qui a déjà donné lieu à de nouvelles initiatives avec des fondations du secteur privé et des universités. L'objectif est de mobiliser ces parties prenantes aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 tout en intervenant dans des secteurs clés pour favoriser une transition vers une reprise inclusive, résiliente et transformatrice dans la région. La stratégie de mobilisation de financements de la CEPALC repose également en grande partie sur la diversification des modalités de mise en œuvre, notamment au moyen d'une participation accrue aux fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies, conjointement avec les partenaires des équipes de pays des Nations Unies dans toute la région.
- 21.200 La CEPALC devrait recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature. La Commission reçoit des contributions en nature au titre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie afin de disposer de locaux mis gracieusement à sa disposition pour son bureau national à Brasilia (valeur estimée à 41 825 dollars sur l'année) et d'un droit d'usage cédé sans contrepartie pour le terrain de ses locaux à Santiago (valeur estimée à 828 569 dollars sur l'année), comme le montrent les états financiers de 2022.
- 21.201 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du secrétariat de la CEPALC, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 21.202 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux services fournis dans le cadre des réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC. Lors de ses sessions, la Commission définit l'orientation générale des travaux du secrétariat. On trouvera dans le tableau 21.42 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 21.42
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	La session biennale de la Commission est consacrée à l'examen des questions de développement qui concernent les pays de la région et au suivi des travaux de la Commission. C'est aussi l'occasion pour les États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités de la Commission. En adoptant le programme de travail et en approuvant le calendrier des conférences, les gouvernements définissent également les mandats qui guideront les futurs travaux de la Commission.	Mandat : résolution 106 (VI) du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	–	199,4
Comité plénier	Les années où la Commission ne siège pas, le Comité plénier tient généralement des réunions avec les représentants permanents des États membres de la CEPALC au Siège de l'ONU.	Mandat : résolution 106 (VI) , par. 3, du Conseil économique et social et résolutions 419(PLEN.14) et 489(PLEN.19) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	56,9	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence régionale examine la situation régionale et sous-régionale en ce qui concerne l'autonomie et les droits des femmes, présente des recommandations sur les politiques publiques en matière d'égalité des genres, évalue périodiquement la mise en œuvre des accords régionaux et internationaux et facilite les échanges sur l'égalité des genres. Elle rassemble des responsables de haut niveau chargés des questions relatives à la situation des femmes et des politiques visant à assurer l'équité de genre dans les pays de la région. Elle a lieu au moins une fois tous les trois ans.	Mandat : décision adoptée le 21 novembre 1977 par le Comité plénier à sa onzième session extraordinaire Composition : 60 représentants de gouvernements La prochaine session devrait avoir lieu en 2025.	—	—
Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	Le Bureau, qui se réunit dans la période intersessions de la Conférence, fixe les grandes orientations des travaux du Secrétariat relatifs à l'intégration des femmes dans le développement de la région.	Mandat : Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, par. 88.2 Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 2	40,9	41,6
Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Le Conseil est l'organe directeur chargé de l'orientation des activités de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale et il fait office d'organe consultatif pour l'exécution des programmes de travail de l'Institut et l'évaluation des résultats obtenus. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolutions 351(XVI) et 553(XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : —	80,2	—
Bureau du Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale	Le Bureau examine la suite donnée aux résolutions adoptées par le Conseil régional de planification, ainsi que les activités de l'Institut. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 340 (AC.66) de la CEPALC, adoptée par le Comité plénier à sa huitième session extraordinaire. Résolutions 351(XVI) et 553(XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	25,0	41,6
Comité de développement et de coopération des Caraïbes	Le Comité coordonne la coopération au service du développement économique et social et traite d'autres questions liées au développement des membres caribéens de la CEPALC. Il fait également office d'organe consultatif auprès du (de la) Secrétaire exécutif(ve) de la CEPALC sur les questions relatives aux Caraïbes. Il se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 358(XVI) de la CEPALC et Déclaration constitutive et mandat et règlement intérieur du Comité (E/CEPAL/1022) Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	—	92,1
Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	La Commission de contrôle a pour mission de promouvoir et renforcer la coopération économique et sociale et l'intégration entre les pays des Caraïbes, et de favoriser la coopération avec les pays et processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle se réunit tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolutions 358(XVI), 419(PLEN.14), 489(PLEN.19) et 553(XXVI) de la CEPALC Composition : 29 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : —	58,0	—

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	2023	2024
			<i>(crédits ouverts)</i>	<i>(prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Le Forum est chargé du suivi et de l'examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs et cibles de développement durable, et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il se réunit chaque année.	Mandat : résolution 700(XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	99,0	99,5
Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	La Conférence ministérielle conçoit et met en œuvre des programmes promouvant l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur exploitation dans la région. Le Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (eLAC 2007) est le symbole d'une vision régionale et d'un engagement politique en faveur de la réduction du fossé numérique et de l'accès aux technologies numériques comme moyens de développement. Elle se tient tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 610(XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	–	41,1
Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	La réunion préparatoire a pour objectif d'évaluer les engagements pris dans le cadre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (eLAC 2020) en vue de préparer la Conférence ministérielle. Elle se tient tous les deux ans, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 610(XXX) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	31,0	–
Conférence statistique des Amériques	La Conférence statistique des Amériques contribue aux avancées en matière de politiques et d'activités liées à la statistique dans les pays de la région et œuvre à la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les organismes nationaux de statistique et les organismes internationaux et régionaux. Elle se tient tous les deux ans.	Mandat : résolution 580(XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	85,2	–
Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	Le Comité exécutif prête son concours à l'élaboration de rapports techniques sur les progrès et les résultats obtenus dans le cadre du programme de travail défini par la Conférence. Il se réunit chaque année.	Mandat : résolution 580(XXVIII) de la CEPALC et résolution 2000/7 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	40,9	41,6
Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	La Conférence promeut l'élaboration de politiques nationales relatives au développement social et la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine du développement social, dans le but d'analyser les multiples dimensions de la pauvreté, de progresser dans la mesure de la pauvreté et de remédier aux inégalités et aux déséquilibres structurels. Elle se tient tous les deux ans.	Mandat : résolution 682(XXXV) de la CEPALC et résolution 2014/32 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	85,2	–
Bureau de la Conférence	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence pour	Mandat : résolution 682(XXXV) de la CEPALC et résolution	–	41,6

Titre V Coopération régionale pour le développement

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	examiner les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées par la Conférence et des accords des membres du Bureau précédent.	2014/32 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1		
Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	La Conférence est principalement consacrée au suivi et à l'examen des questions relatives à la population et au développement, à la migration internationale, aux peuples autochtones et aux populations afrodescendantes, et au vieillissement. Elle se tient tous les deux ans.	Mandat : résolution 670(XXXIV) de la CEPALC, Accord 1 du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	–	92,6
Bureau de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence et fait la liaison entre les États membres et le secrétariat de la CEPALC afin d'assurer le suivi régional des questions relatives à la population et au développement traitées par la Conférence.	Mandat : résolution 670(XXXIV) de la CEPALC, Accord 1 du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement, Consensus de Montevideo sur la population et le développement Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	40,9	–
Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	La Conférence promeut l'élaboration et l'amélioration des politiques nationales en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des politiques favorisant le progrès de la société de l'information et du savoir. Elle se réunit chaque année, ou selon les besoins.	Mandat : résolution 672(XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	76,1	–
Comité exécutif de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications	Le Comité exécutif se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence, en vue de suivre l'application des accords adoptés par celle-ci et des mandats qu'elle a confiés, en particulier pour ce qui a trait au programme d'activités biennal.	Mandat : résolution 672(XXXIV) de la CEPALC et résolution 2012/35 du Conseil économique et social Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	–	28,0
Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud en Amérique latine et dans les Caraïbes	Le Comité a pour priorité l'exécution des mandats confiés aux commissions régionales de l'ONU dans le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Il mène ses activités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la résolution 76/221 de l'Assemblée générale sur la coopération Sud-Sud.	Mandat : résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolutions 611(XXX) et 752(PLEN.36) de la CEPALC Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : –	30,7	–
Bureau de la Conférence régionale sur la coopération Sud-Sud	Le Bureau se réunit au moins une fois entre chaque session ordinaire de la Conférence régionale en vue d'adopter le projet de programme d'activités de la Conférence régionale.	Mandat : résolution 58/220 de l'Assemblée générale et résolutions 611(XXX) et 752(PLEN.36) de la CEPALC	–	30,4

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Organes directeurs	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
en Amérique latine et dans les Caraïbes		Composition : 60 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1		
Conférence des Parties à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	La Conférence se tient chaque année en vue de promouvoir la mise en œuvre efficace de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, et d'examiner les progrès accomplis en ce sens.	Mandat : résolution 2021/31 du Conseil économique et social, Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	69,6	70,1
Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau	Le Comité est chargé d'examiner la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement en Amérique latine. Il se réunit selon les besoins.	Mandat : Résolutions 310(XIV), 419(PLEN.14), 422(XIX), par. 204, 425(XIX), 489(PLEN.19) et 553(XXVI) de la CEPALC Composition : 33 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	3,0	3,0
Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	Le Comité fait office d'instance consultative pour l'intégration de l'Amérique centrale. Il se réunit selon les besoins.	Mandat : résolutions 9(IV) et 553(XXVI) de la CEPALC Composition : 7 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	3,0	3,0
Total			825,6	825,6

21.203 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 825 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.43 et la figure 21.XXXIII.

Tableau 21.43
Organes directeurs : évolution des ressources financières

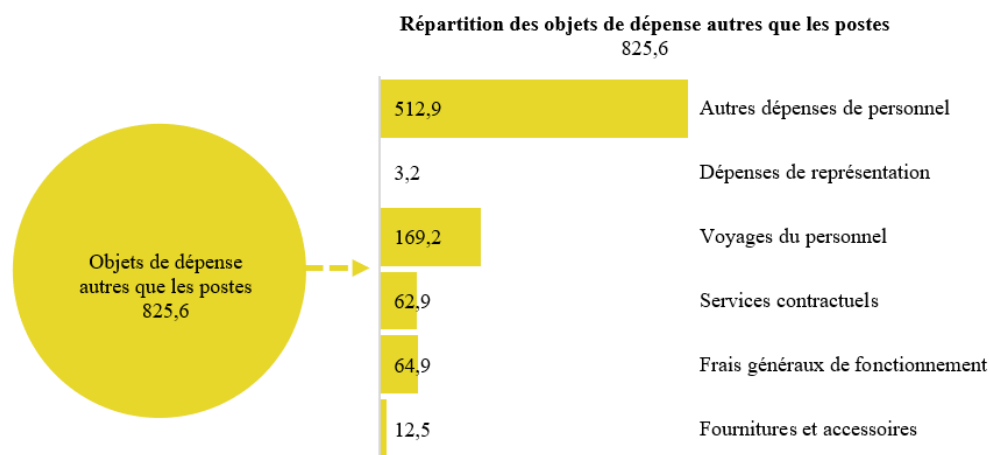
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements						2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Objets de dépense autres que les postes	727,2	825,6	—	—	—	—	825,6
Total	727,2	825,6	—	—	—	—	825,6

Figure 21.XXXIII

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 21.204 La composante Direction exécutive et administration, qui est dirigée par le Secrétaire exécutif, assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble de la CEPALC aux fins de l'exécution des activités prescrites et du programme de travail approuvé. Elle est chargée de la coordination et de l'établissement d'un document institutionnel sur les principales questions de fond examinées par la Commission à sa session biennale, ainsi que de la publication de la CEPAL Review, la revue de la CEPALC. Le Bureau du Secrétaire exécutif est chargé de la coordination et de l'établissement du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, et du rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices de la CEPALC. Le Secrétaire exécutif est secondé par le Secrétaire exécutif adjoint.
- 21.205 Le Bureau du Secrétaire exécutif définit les orientations générales et fixe les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme 2030 – et notamment de l'action menée au titre des objectifs de développement durable – et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et l'intégration dans tous les sous-programmes de la CEPALC de questions transversales telles que l'égalité des genres, l'inclusion de la question du handicap et le développement durable. Il est également chargé de coordonner le programme de travail avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies présents dans la région. Il comprend le Bureau du Secrétariat de la Commission, qui est chargé du suivi des relations politiques avec les gouvernements et les autorités des pays membres de la Commission, des fonctions diplomatiques et du protocole, ainsi que du service des réunions intergouvernementales.
- 21.206 La Division des opérations et de la planification des programmes offre des services de coordination, des orientations et des conseils aux responsables des sous-programmes de la CEPALC pour ce qui est du projet de programme de travail et du rapport sur les travaux de la Commission soumis pour examen et adoption à la Commission à sa session biennale, ou au Comité plénier, ainsi que du projet de budget-programme annuel. La Division assure également le suivi de l'exécution du programme de travail et coordonne et organise la mise en œuvre du plan d'évaluation de la CEPALC et en rend compte.
- 21.207 Le Groupe de l'information travaille en étroite coordination avec le Département de la communication globale du Secrétariat en vue de mener des activités d'information du public relatives au système des Nations Unies et à la CEPALC, y compris l'organisation de conférences de

presse, la publication de communiqués de presse, la production et la diffusion de brochures et de dossiers d'information sur les travaux de la Commission et de l'ONU, ou encore la réalisation de campagnes, y compris sur les médias sociaux.

- 21.208 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CEPALC incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. La CEPALC continuera d'intégrer des initiatives en matière de durabilité environnementale dans ses pratiques de gestion interne, et prévoit de mettre en place un plan environnemental en plusieurs étapes pour faire en sorte que ses activités durables aient davantage de retombées positives à long terme. Le plan de gestion des ressources en eau de la CEPALC a été lancé pour faire face à une sécheresse prolongée dans le pays hôte du siège de la Commission, qui a été classé parmi les pays faisant face à des urgences liées à la sécheresse au cours de la période 2020-2022⁶. Les progrès réalisés jusqu'à présent grâce au plan de gestion des ressources en eau ont permis une utilisation plus durable des ressources en eau et un renforcement des capacités de recyclage sur le campus de la Commission. La CEPALC entend redoubler d'efforts et faire concorder ses opérations avec la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030) (CEB/2019/1/Add.1), ainsi qu'avec les politiques environnementales de son pays hôte.
- 21.209 On trouvera dans le tableau 21.44 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le taux de respect des délais est le reflet des ajustements opérationnels qui ont été réalisés pour fournir des services liés aux voyages à 26 bureaux de coordonnateurs résidents dans la région, ce qui a entraîné une forte augmentation de la charge de travail, ainsi que des difficultés liées au fait que les connections et les liaisons aériennes étaient encore limitées dans la région. Il est par conséquent nécessaire de renforcer la coordination de la planification des voyages. À cet effet, la CEPALC offrira une formation sur mesure, mettant particulièrement l'accent sur le personnel concerné des bureaux des coordonnateurs résidents, et assurera le suivi de la performance des agences de voyage sous contrat et l'optimisation des flux de travail correspondants en s'appuyant sur les enseignements tirés de la période de consolidation des services après la pandémie.

Tableau 21.44
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	28	36	36	100	100

- 21.210 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 864 900 dollars et font apparaître une augmentation de 39 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023, comme expliqué au paragraphe 21.196 a). On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.45 et la figure 21.XXXIV.

⁶ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, « La sécheresse en chiffres, 2022 : restaurer afin d'être prêts et résilients » (2022). Disponible à l'adresse : <https://www.unced.int/sites/default/files/2022-05/Drought%20in%20Numbers%20FR.pdf>.

Tableau 21.45

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

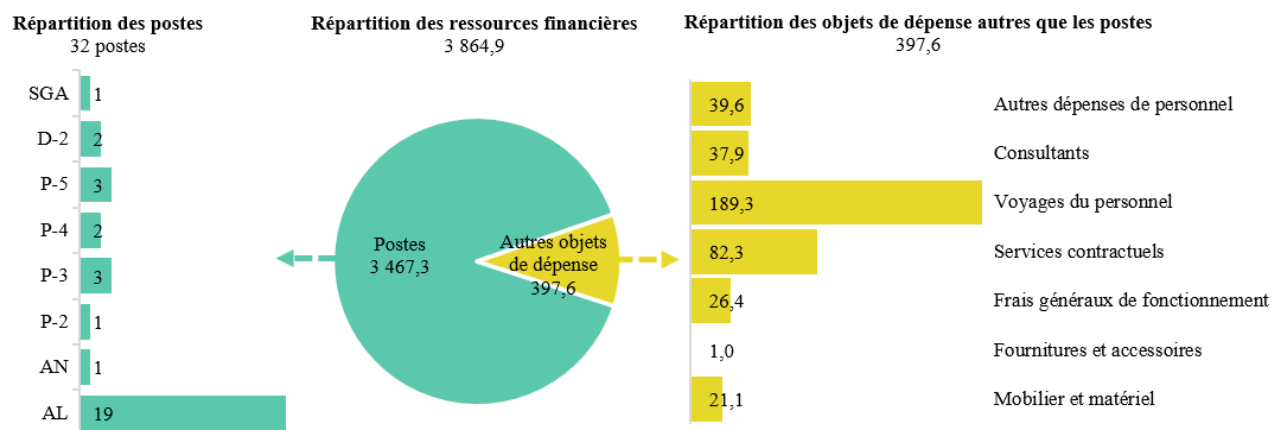
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 984,8	3 467,3	—	—	—	—	—	3 467,3
Autres objets de dépense	326,3	358,6	—	—	39,0	39,0	10,9	397,6
Total	4 311,1	3 825,9	—	—	39,0	39,0	1,0	3 864,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	—	—	—	—	—	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	—	—	—	—	—	20
Total		32	—	—	—	—	—	32

Figure 21.XXXIV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.211 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 777 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à faciliter la mobilisation et la gestion centralisée des ressources, ainsi qu'à fournir des services d'appui à la planification, au suivi et à la gestion des activités, programmes et projets.

Programme de travail

Sous-programme 1

Commerce international, intégration et infrastructures

21.212 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 209 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.46 et la figure 21.XXXV.

Tableau 21.46

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

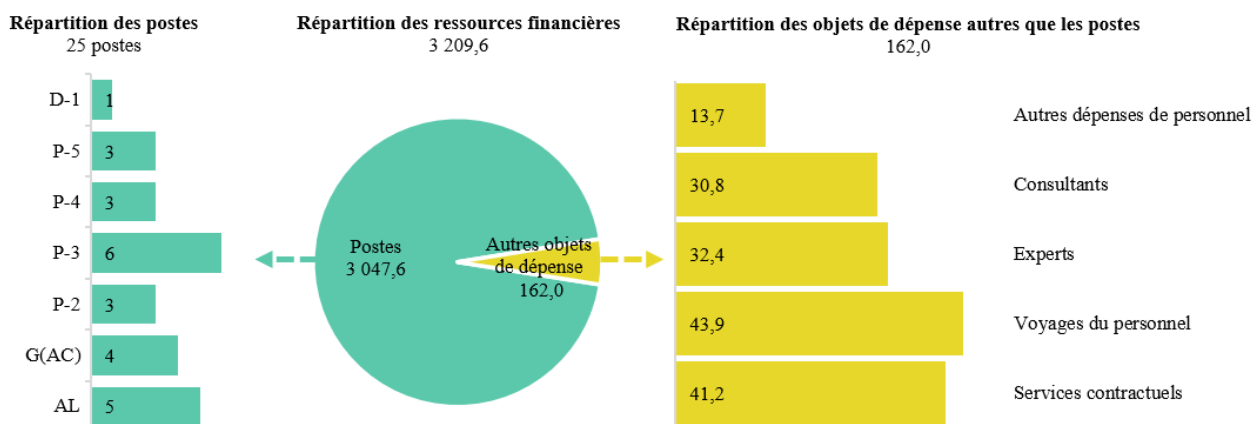
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 997,5	3 047,6	—	—	—	—	—	3 047,6
Autres objets de dépense	129,3	162,0	—	—	—	—	—	162,0
Total	3 126,8	3 209,6	—	—	—	—	—	3 209,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	—	—	—	—	—	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		25	—	—	—	—	—	25

Figure 21.XXXV

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 21.213 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 635 200 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités régionales, sous-régionales et nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique, de la formation et de la promotion de la concertation. Il s'agira notamment de renforcer : a) l'intégration économique régionale, en renforçant les chaînes d'approvisionnement afin d'améliorer la participation des pays de la région aux chaînes d'approvisionnement mondiales et de réduire leur dépendance dans des secteurs stratégiques comme celui de la fabrication et de la modernisation d'équipement de mobilité électrique destiné aux transports en commun ou celui des produits pharmaceutiques et du matériel médical ; b) les moyens qu'ont les pays pour faire face à divers enjeux comme le passage au commerce et aux services numériques, en particulier pour l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, et à des questions nouvelles comme l'économie circulaire ou les interactions entre les infrastructures commerciales et les changements climatiques. La diminution prévue de 63 500 dollars tient au fait qu'un projet régional relatif à la sécurité routière devrait prendre fin.

Sous-programme 2
Production et innovation

- 21.214 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 612 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.47 et la figure 21.XXXVI.

Tableau 21.47

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

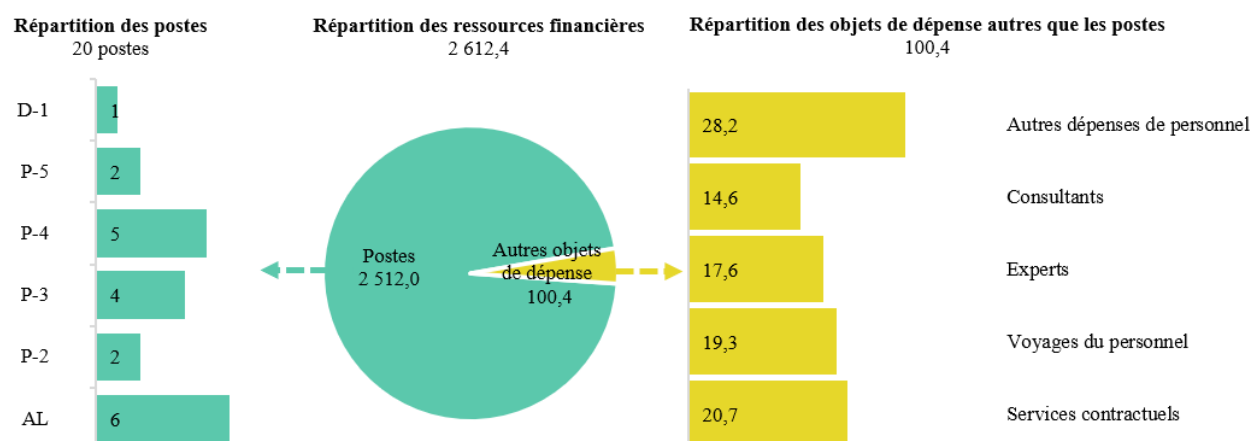
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 244,2	2 512,0	—	—	—	—	—	2 512,0
Autres objets de dépense	101,7	100,4	—	—	—	—	—	100,4
Total	2 345,9	2 612,4	—	—	—	—	—	2 612,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		20	—	—	—	—	—	20

Figure 21.XXXVI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.215 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 973 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à faciliter la sensibilisation en matière de politique industrielle novatrice et la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques, ainsi que l'assistance technique et la formation, en mettant l'accent sur le rôle joué par les secteurs productifs dans la transition vers un modèle renouvelé de croissance inclusive et durable. Il s'agira principalement de soutenir les efforts faits par les pays en vue de mettre au point des politiques productives visant à accroître la productivité, centrées sur les marchés numériques de la région, sur des questions nouvelles comme l'économie circulaire et sur la valeur ajoutée des services dans les produits industriels finaux. L'augmentation prévue de 45 900 dollars tient principalement à un nouveau projet régional relatif à l'économie numérique.

**Sous-programme 3
Politiques macroéconomiques et croissance**

- 21.216 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 495 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.48 et la figure 21.XXXVII.

Tableau 21.48

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 871,0	4 257,9	—	—	—	—	—	4 257,9

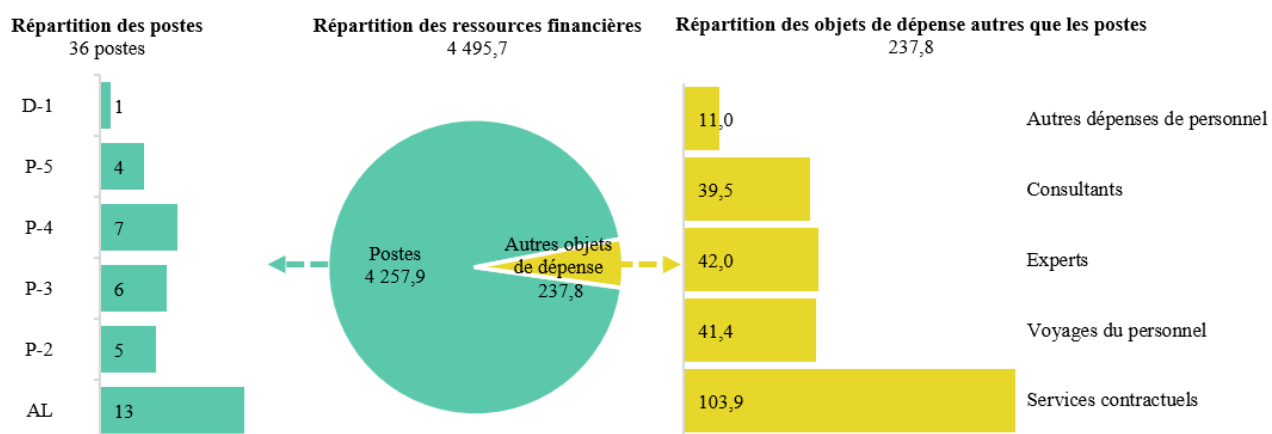
Titre V Coopération régionale pour le développement

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Autres objets de dépense	206,5	237,8	—	—	—	—	—	237,8
Total	4 077,5	4 495,7	—	—	—	—	—	4 495,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	—	—	—	—	—	23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	—	—	—	—	—	13
Total		36	—	—	—	—	—	36

Figure 21.XXXVII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 21.217 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 605 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique, de la formation et de la promotion de la concertation, compte tenu en particulier des difficultés nées de la crise engendrée par la pandémie et d'autres chocs extérieurs dans le domaine de la politique budgétaire et du financement du développement. Il s'agira en particulier : a) d'aider les décideurs à définir des cadres budgétaires durables, sous-tendus par un effort accru de mobilisation des ressources nationales et internationales dans le cadre de mécanismes de financement novateurs ; b) de promouvoir le rôle que peuvent jouer les politiques de financement du développement et les politiques macroéconomiques axées sur le développement dans l'appui aux acteurs des secteurs social et productif en vue d'une reprise transformatrice. La diminution prévue de 60 500 dollars s'explique principalement par l'achèvement prévu de deux projets interdivisions relatifs aux politiques budgétaires pour le développement durable dans les pays à revenu intermédiaire et à la fiscalité environnementale pour les villes durables.

Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

21.218 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 967 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.49 et la figure 21.XXXVIII.

Tableau 21.49

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

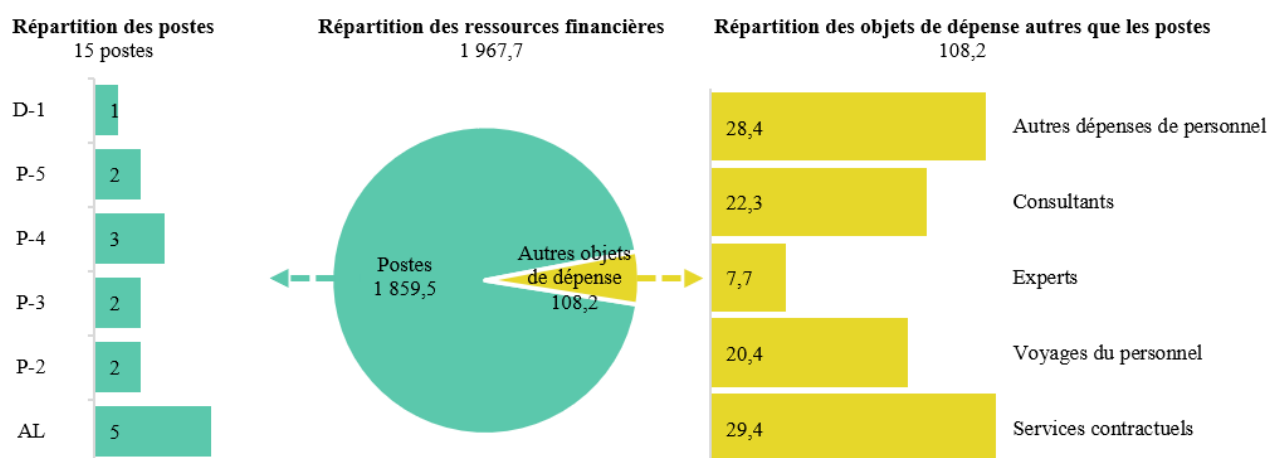
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 866,9	1 859,5	—	—	—	—	—	1 859,5
Autres objets de dépense	119,1	108,2	—	—	—	—	—	108,2
Total	1 986,0	1 967,7	—	—	—	—	—	1 967,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 21.XXXVIII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.219 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 782 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à la

recherche appliquée, à la formation et aux services consultatifs, à la conception et à la diffusion de recommandations de politique générale et à la promotion de la concertation, afin de permettre aux parties prenantes d'être mieux à même d'établir un diagnostic exact des problématiques sociales pour pouvoir élaborer et appliquer les politiques voulues. Ce travail portera notamment sur la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociale universels, durables et résilients, sur les politiques d'inclusion sociale et politique d'inclusion professionnelle et sur le rôle qu'ont à jouer les politiques sociales dans la reprise porteuse de changement. La diminution prévue de 78 200 dollars s'explique principalement par le fait que deux projets régionaux relatifs aux réformes sociales dans les pays à revenu intermédiaire et à l'inclusion sociale pour les villes durables devraient prendre fin.

Sous-programme 5 Égalité des genres et autonomie des femmes

21.220 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 234 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.50 et la figure 21.XXXIX.

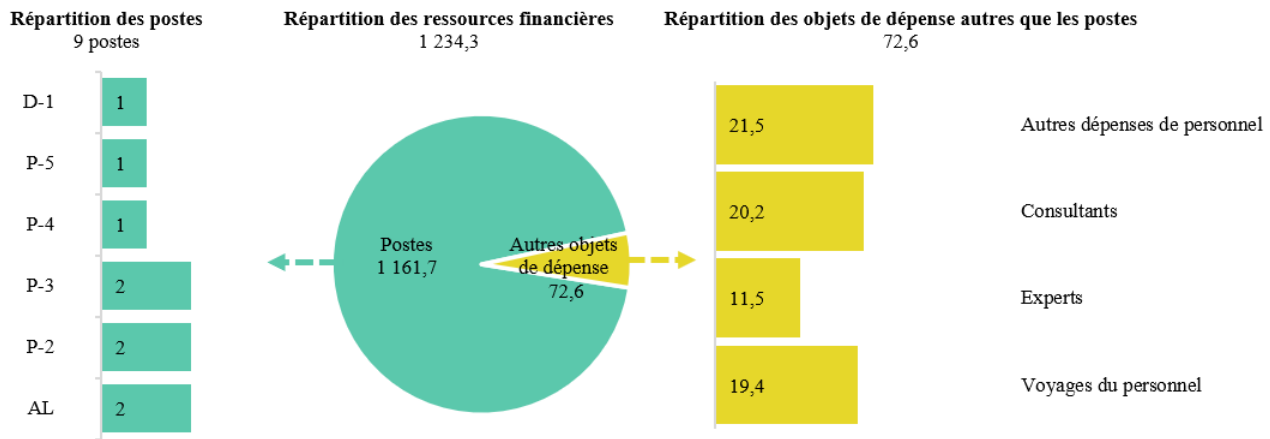
Tableau 21.50

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 122,3	1 161,7	—	—	—	—	—	1 161,7
Autres objets de dépense	55,8	72,6	—	—	—	—	—	72,6
Total	1 178,1	1 234,3	—	—	—	—	—	1 234,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	—	—	—	—	—	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		9	—	—	—	—	—	9

Figure 21.XXXIX
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 21.221 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 912 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des activités visant à rendre plus justes les services à la personne et les sociétés en général et à contribuer, au moyen de nouvelles preuves, d'analyses et de concertations, au relèvement économique tenant compte des questions de genre, porteur de changements, durable et juste dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'agira de produire des connaissances et d'étendre le champ d'application des données sur les statistiques genrées et indicateurs de genre et d'en améliorer la qualité, en fournissant une assistance technique aux pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres. L'accent sera mis en particulier sur : la conception de politiques à court terme et à long terme en matière de soins, de commerce, de budget et de finances, de technologies numériques, de production et de coopération dans la perspective de l'égalité des genres ; les enjeux nouveaux dans le monde du travail en matière d'autonomie économique des femmes et d'égalité des genres ; la question cruciale de comment faire en sorte que les stratégies de relèvement économique accordent une place plus importante à la participation des femmes, tout en tenant compte des enjeux en matière de changements climatiques et de durabilité. La diminution prévue de 91 200 dollars s'explique principalement par l'achèvement prévu de projets interdivisions relatifs à la promotion des femmes dans les pays à revenu intermédiaire et à la prise en compte de l'égalité des genres dans les villes durables.

Sous-programme 6 Population et développement

- 21.222 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 804 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.51 et la figure 21.XL.

Tableau 21.51

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

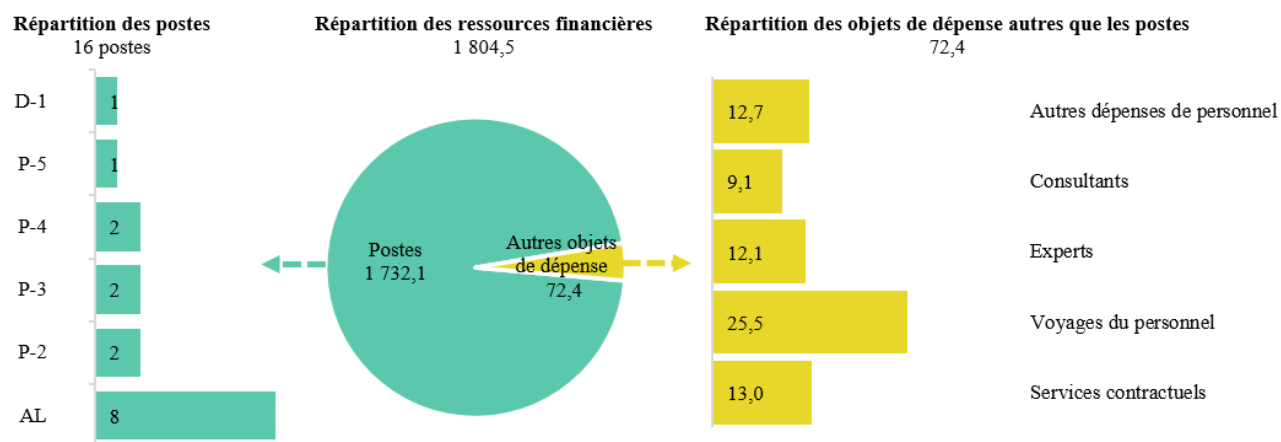
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 947,0	1 732,1	—	—	—	—	—	1 732,1
Autres objets de dépense	56,9	72,4	—	—	—	—	—	72,4
Total	2 003,9	1 804,5	—	—	—	—	—	1 804,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	—	—	—	—	—	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	—	—	—	—	—	8
Total		16	—	—	—	—	—	16

Figure 21.XL

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.223 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 288 300 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à fournir une assistance technique et une formation. Il s'agira en particulier : a) de renforcer, grâce à la cartographie infranationale, aux estimations par petites zones et à la désagrégation des indicateurs socioéconomiques, les capacités et les outils dont les pays disposent pour identifier les personnes les plus marginalisées ; b) d'améliorer l'exploitation des résultats de recensements, des statistiques de l'état civil et des enquêtes en produisant des données et en élaborant des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Dans le cadre du sous-programme, on accordera une attention particulière au renforcement, sur demande, des moyens dont disposent les gouvernements pour tenir compte des questions de dynamique des populations lors de la conception de politiques

publiques fondées sur des faits, ainsi qu'aux questions de développement durable, en tenant compte des dynamiques structurelles dans la région, comme les migrations ou le vieillissement de la population et les inégalités auxquelles sont confrontés les groupes vulnérables. La diminution de 23 300 dollars qui est proposée tient principalement à l'achèvement prévu d'un projet relatif à la transition démographique dans la région.

Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

- 21.224 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 791 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.52 et la figure 21.XLI.

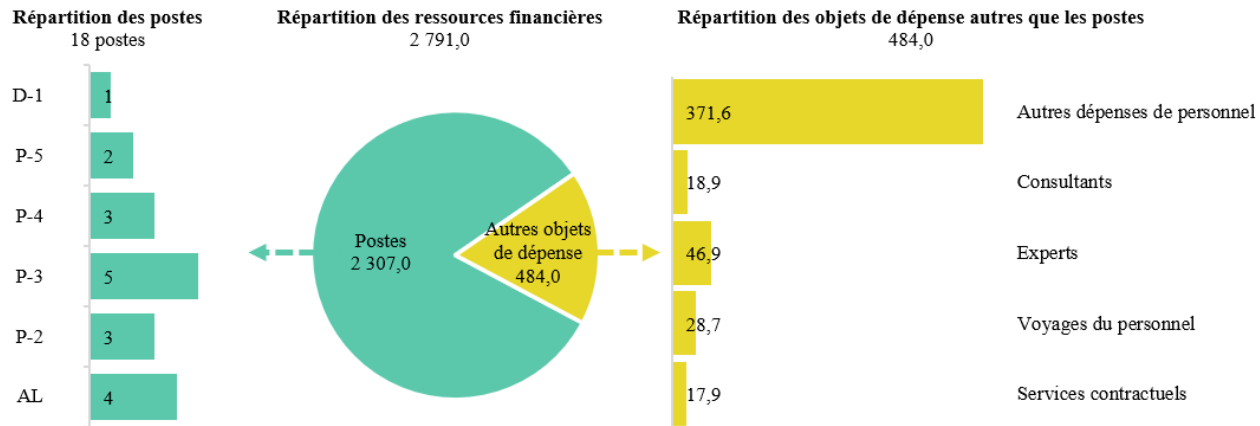
Tableau 21.52

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 373,8	2 307,0	—	—	—	—	—	2 307,0
Autres objets de dépense	452,5	484,0	—	—	—	—	—	484,0
Total	2 826,3	2 791,0	—	—	—	—	—	2 791,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 21.XLI
Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.225 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 294 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique, de la formation et de la promotion de la concertation, de façon à : a) intégrer des critères de durabilité dans les politiques publiques et à progresser vers les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ; b) renforcer les capacités des pays afin qu'ils soient mieux à même de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques en faveur de la durabilité des établissements humains et améliorer la coopération régionale sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. En outre, en coopération avec d'autres sous-programmes, une attention particulière sera accordée au pilotage de la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir la transition vers un modèle renouvelé de croissance inclusive et durable. La diminution prévue de 129 400 dollars s'explique principalement par l'achèvement prévu d'un projet régional relatif à la mobilité électrique pour les villes durables.

Sous-programme 8
Ressources naturelles

21.226 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 242 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.53 et la figure 21.XLII.

Tableau 21.53

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

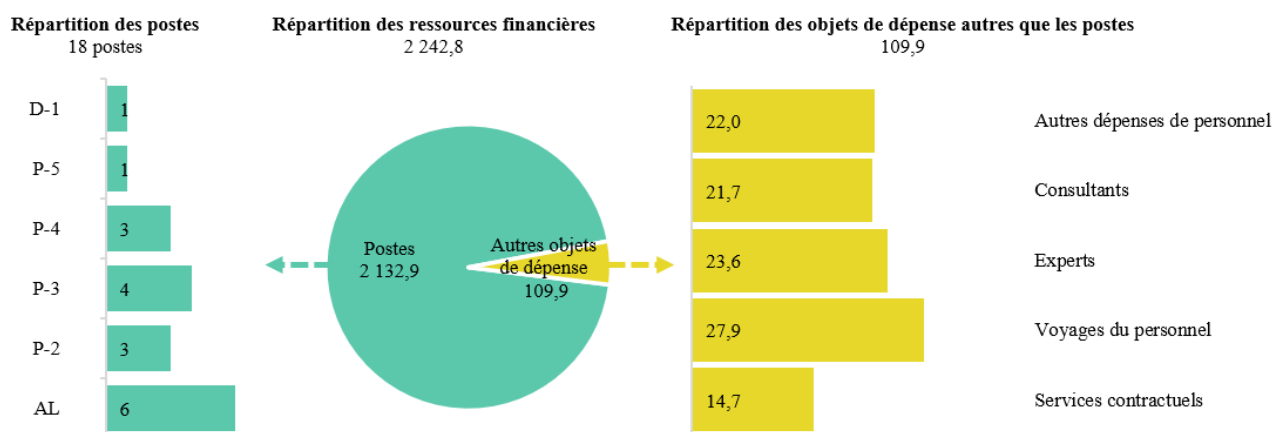
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 248,8	2 132,9	—	—	—	—	—	2 132,9
Autres objets de dépense	78,0	109,9	—	—	—	—	—	109,9
Total	2 326,9	2 242,8	—	—	—	—	—	2 242,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	—	—	—	—	—	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 21.XLII

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.227 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 793 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales, au moyen de la recherche appliquée, de recommandations de politique générale, de l'assistance technique, de la formation et de la promotion de la concertation. Il s'agira en particulier : a) de favoriser une transition énergétique durable et une gestion durable du cycle hydrologique ; b) d'améliorer la gouvernance concernant les ressources extractives ; c) d'accroître la valeur ajoutée de ces activités et de développer de nouveaux liens avec les autres secteurs de l'économie ; d) de promouvoir la bioéconomie et l'économie circulaire ; e) de renforcer la coopération régionale en matière de développement agricole et de biodiversité. En outre, en coopération avec d'autres sous-programmes, une attention particulière sera accordée à la promotion de la transition vers un modèle renouvelé de croissance inclusive et durable. La

diminution de 79 400 dollars tient principalement à l'achèvement prévu d'un projet régional interdivisions relatif à l'agriculture dans les pays à revenu intermédiaire et à la transition énergétique pour des villes durables.

Sous-programme 9

Planification et administration publique au service du développement

21.228 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 239 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.54 et la figure 21.XLIII.

Tableau 21.54

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

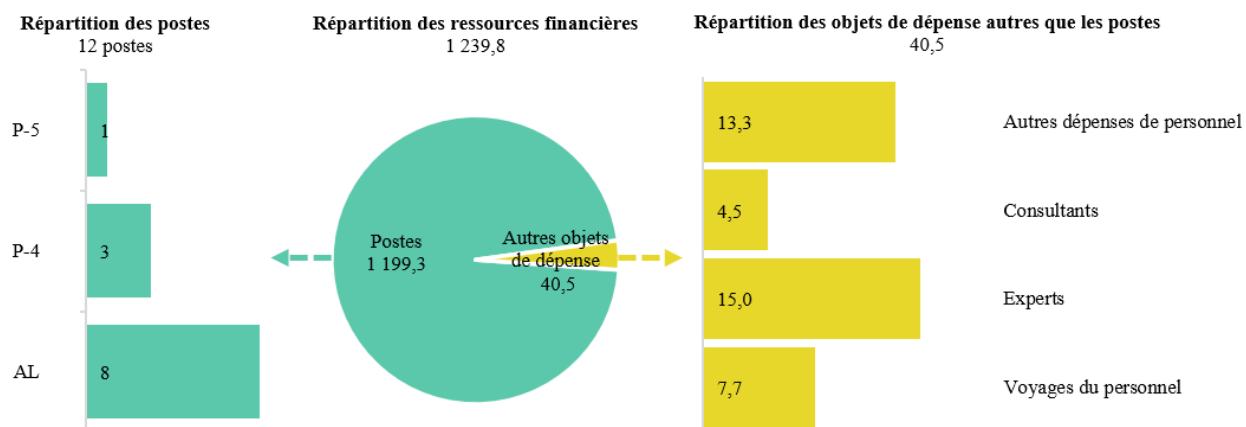
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 346,2	1 199,3	—	—	—	—	—	1 199,3
Autres objets de dépense	39,5	40,5	—	—	—	—	—	40,5
Total	1 385,7	1 239,8	—	—	—	—	—	1 239,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	—	—	—	—	—	8
Total		12	—	—	—	—	—	12

Figure 21.XLIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 21.229 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 087 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à la recherche appliquée, à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances entre pairs ainsi qu'à l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaire, afin d'encourager le recours par les pouvoirs publics, à tous les niveaux, à de nouvelles méthodes, de nouveaux instruments et de nouveaux cadres conceptuels aux fins de la planification et de l'administration publique. L'accent sera mis en particulier sur des approches prospectives, les politiques d'administration en ligne et les stratégies numériques nationales, ainsi que sur le développement des capacités de direction au niveau local et la coordination entre les gouvernements nationaux et infranationaux. La diminution de 74 900 dollars tient principalement à l'achèvement prévu d'un projet relatif à la transparence des politiques dans la région.

**Sous-programme 10
Statistiques**

- 21.230 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 947 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.55 et la figure 21.XLIV.

Tableau 21.55

Sous-programme 10 : évolution des ressources financières et des postes

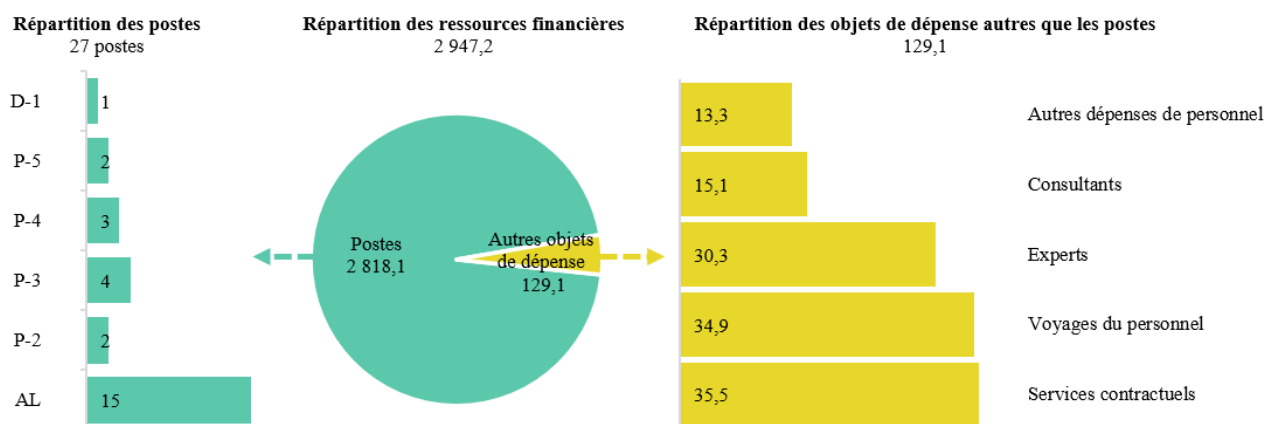
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 890,2	2 818,1	—	—	—	—	—	2 818,1
Autres objets de dépense	111,4	129,1	—	—	—	—	—	129,1
Total	3 001,6	2 947,2	—	—	—	—	—	2 947,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	—	—	—	—	—	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	—	—	—	—	—	15
Total		27	—	—	—	—	—	27

Figure 21.XLIV

Sous-programme 10 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.231 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 389 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à fournir des services consultatifs spécialisés et des formations en ligne et sur site et à promouvoir l'échange de connaissances entre pairs, la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires et la coopération Sud-Sud, pour renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques économiques de base et des statistiques portant sur les prix, les questions environnementales, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Les travaux menés porteront en particulier sur : a) le renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique en matière de conception, de formulation et de mise en œuvre de géoportails statistiques permettant d'administrer, d'intégrer et de visualiser des données statistiques géospatiales ; b) l'exploitation des outils de statistique géospatiale, notamment dans de nouveaux domaines comme celui de l'économie circulaire. La diminution de 38 900 dollars qui est proposée tient principalement à l'achèvement prévu d'un projet régional interdivisions relatif au renforcement des capacités en matière de statistiques géospatiales pour améliorer la prise de décisions dans les pays à revenu intermédiaire.

Sous-programme 11**Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine**

- 21.232 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 212 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.56 et la figure 21.XLV.

Tableau 21.56

Sous-programme 11 : évolution des ressources financières et des postes

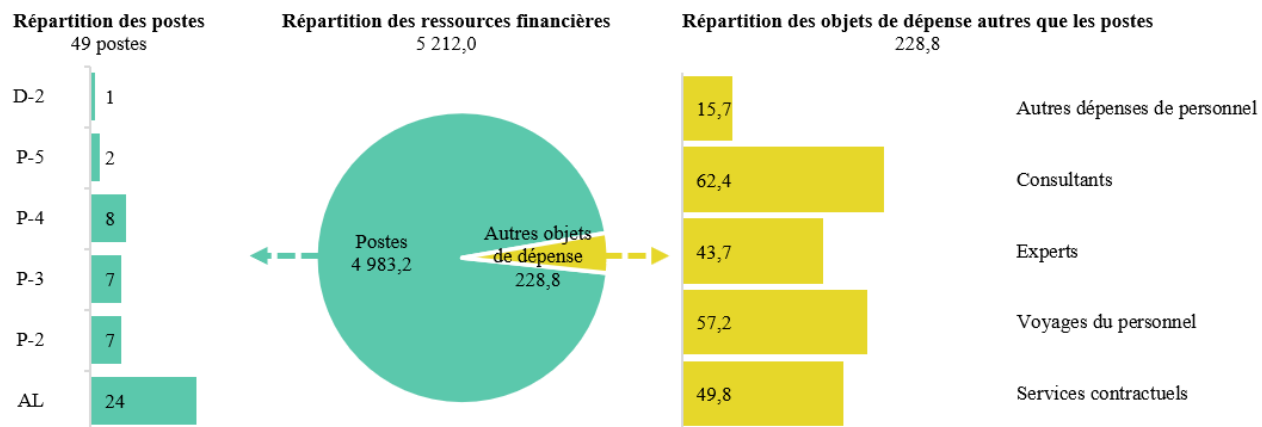
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 002,8	4 983,2	—	—	—	—	—	4 983,2
Autres objets de dépense	203,6	228,8	—	—	—	—	—	228,8
Total	5 206,4	5 212,0	—	—	—	—	—	5 212,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	—	—	—	—	—	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	—	—	—	—	—	24
Total		49	—	—	—	—	—	49

Figure 21.XLV

Sous-programme 11 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 21.233 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 976 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le développement des capacités nationales au moyen de la recherche appliquée, de la formation, de services consultatifs, de recommandations de politique générale et en promouvant la concertation, l'accent étant mis sur l'appui aux pays en vue de la transition vers un modèle renouvelé de croissance inclusive et durable et sur la protection des investissements publics en faveur de la résilience des infrastructures face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. La diminution prévue de 97 700 dollars tient principalement à l'achèvement prévu en 2023 de projets relatifs au développement de l'agriculture, en particulier au développement rural et à l'investissement en faveur de la résilience des infrastructures.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

21.234 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 910 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.57 et la figure 21.XLVI.

Tableau 21.57

Sous-programme 12 : évolution des ressources financières et des postes

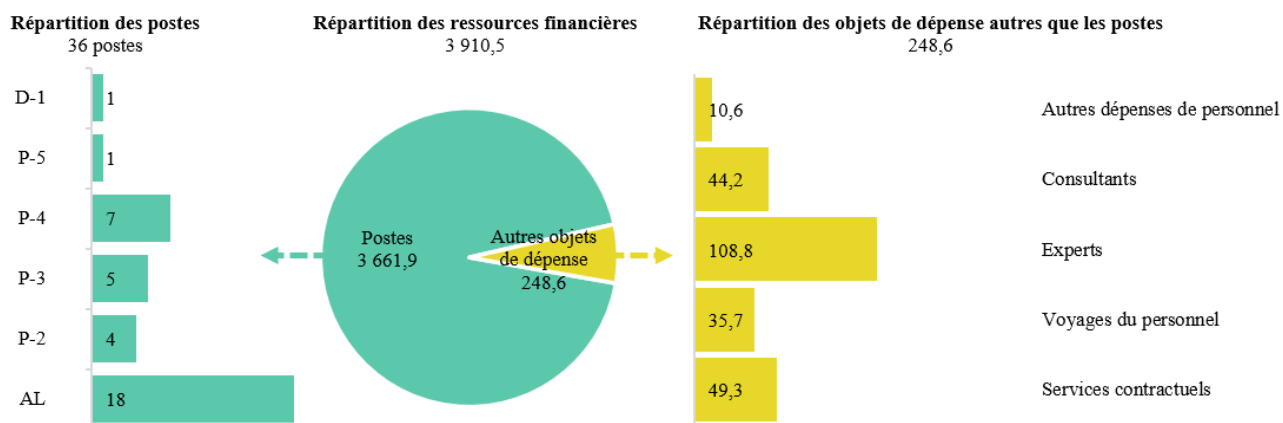
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 787,5	3 661,9	—	—	—	—	—	3 661,9
Autres objets de dépense	194,5	248,6	—	—	—	—	—	248,6
Total	3 982,0	3 910,5	—	—	—	—	—	3 910,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	—	—	—	—	—	18
Total		36	—	—	—	—	—	36

Figure 21.XLVI

Sous-programme 12 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

21.235 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 261 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des travaux de recherche appliquée et des services consultatifs, pour permettre aux acteurs

du développement et aux décideurs d'être mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques et à promouvoir la transition vers un modèle renouvelé de croissance inclusive, durable et résiliente. La diminution prévue de 5 900 dollars tient principalement à l'achèvement prévu en 2023 d'un projet de modernisation de l'écosystème statistique au moyen du renforcement du développement des données relatives aux objectifs de développement durable.

Sous-programme 13

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

- 21.236 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 904 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.58 et la figure 21.XLVII.

Tableau 21.58

Sous-programme 13 : évolution des ressources financières et des postes

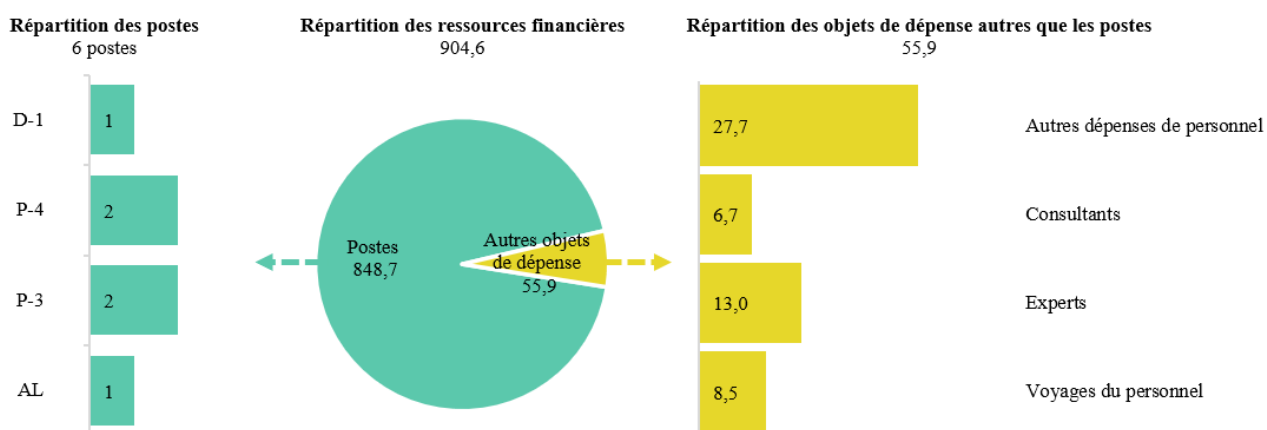
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	888,1	848,7	—	—	—	—	—	848,7
Autres objets de dépense	111,0	55,9	—	—	—	—	—	55,9
Total	999,1	904,6	—	—	—	—	—	904,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	—	—	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		6	—	—	—	—	—	6

Figure 21.XLVII

Sous-programme 13 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

21.237 Les activités menées au titre de la composante Appui au programme visent à fournir un soutien à la mise en œuvre du programme de travail de fond de la CEPALC au siège de la Commission à Santiago ; à ses bureaux sous-régionaux à Mexico (sous-région de l'Amérique centrale) et à Port of Spain (région des Caraïbes), à ses bureaux nationaux à Buenos Aires, Brasília, Bogota et Montevideo et à son bureau de liaison à Washington. Il s'agit des activités suivantes :

- Services de conférence pour les réunions des organes intergouvernementaux de la CEPALC et les manifestations spéciales ;
- Services de documentation et de publication, y compris l'édition et la traduction, le traitement de texte, l'impression et la distribution de documents. Les services de documentation et de publication comprennent également la planification et la mise en œuvre du programme de publication ainsi que l'établissement et la mise à jour de directives pour l'élaboration de documents et de publications par les unités administratives de la CEPALC, en tenant compte des pratiques en vigueur à l'ONU ;
- Les services de bibliothèque, visant à donner accès aux ressources et aux services d'information aux membres du personnel de la CEPALC et aux utilisateurs externes. Ces services comprennent la publication de bulletins pour promouvoir des ressources adéquates en temps voulu, la coordination d'ateliers de renforcement des capacités, la numérisation des contenus et la diffusion d'informations numériques à des utilisateurs à distance. Le système d'archivage en ligne de la bibliothèque de la CEPALC rassemble, conserve et met à disposition la documentation officielle produite par la Commission ;
- Coopération technique, notamment gestion des activités qui complètent les travaux financés au moyen du budget ordinaire. Il s'agit notamment de s'assurer que les résultats de la recherche sont appliqués aux services consultatifs et de formation fournis aux États membres de la CEPALC ;
- Services communs liés à l'administration, à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière, aux services numériques et à l'appui en général.

21.238 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 19 453 800 dollars et font apparaître une diminution de 63 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 21.195 et 21.196 b) des explications sur la diminution qui est proposée.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 21.59 et la figure 21.XLVIII.

Tableau 21.59

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

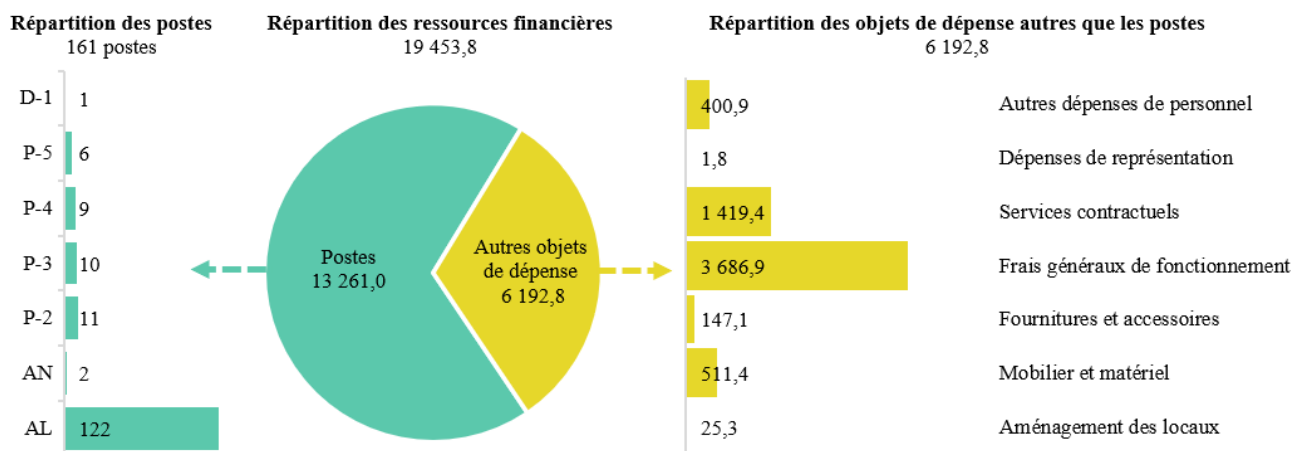
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	12 441,5	13 261,0	—	—	—	—	—	13 261,0
Autres objets de dépense	6 098,3	6 256,6	(24,8)	—	(39,0)	(63,8)	(1,0)	6 192,8
Total	18 539,8	19 517,6	(24,8)	—	(39,0)	(63,8)	(0,3)	19 453,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	—	—	—	—	—	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées		124	—	—	—	—	—	124
Total		161	—	—	—	—	—	161

Figure 21.XLVIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

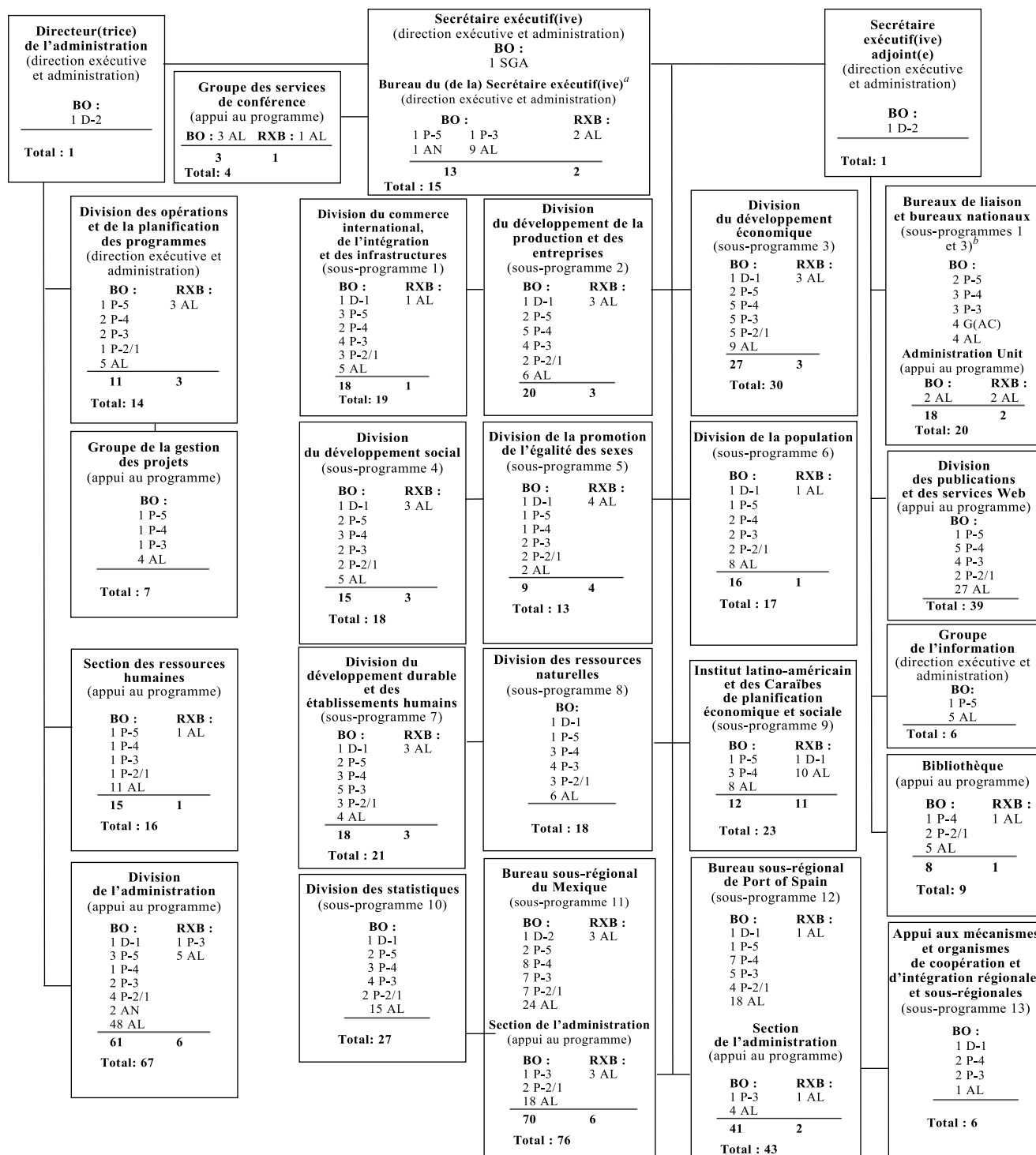
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

- 21.239 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 824 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer les coûts indirects liés aux services d'appui au programme découlant du soutien aux activités extrabudgétaires, y compris la gestion de la coopération technique, le suivi et l'évaluation, les services financiers, la gestion des ressources humaines, les achats, l'informatique et d'autres services divers.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Englobe le Bureau du (de la) Secrétaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

^b Englobe le Bureau de liaison de la CEPALC à Washington et les Bureaux nationaux de la CEPALC à Buenos Aires, Bogota, Brasilia et Montevideo. Dans ces bureaux, parmi les postes inscrits au budget ordinaire, sept [1 P-4, 2 P-3 et 4 G(AC)] relèvent du sous-programme 1 et neuf (2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 4 AL) du sous-programme 3.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Bureau des services de contrôle interne

[E/AC.51/2022/7](#)

Évaluation du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Recommandation 1 (résultats B et D)

Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière d'appui au développement durable, la Division du développement économique devrait mettre en place un mécanisme amélioré permettant de planifier, de coordonner et de suivre plus systématiquement le travail de coopération technique et de renforcement des capacités qu'elle mène sous forme de projets.

La Division du développement économique travaille en étroite collaboration avec les bureaux des coordinateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC afin de mieux faire connaître les projets d'assistance technique existants et de repérer les possibilités de synergie. Sa participation active à des coalitions thématiques a également été bénéfique à cet égard. La Division s'emploie à établir un mécanisme officiel permettant de regrouper dans une base de données centralisée les informations relatives aux projets, qui sont souvent communiquées de façons très différentes d'un projet à l'autre. Cette action, associée à celle décrite dans la recommandation 2 ci-dessous, facilitera la formulation d'une stratégie visant à définir et à hiérarchiser les futures activités de coopération technique, étant donné que l'assistance technique est fournie à la demande des États membres.

Recommandation 2 (résultats A, B et C)

Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière et en mettant l'accent sur la promotion des activités de sensibilisation et de communication, la Division du développement économique devrait entreprendre un examen de ses activités et de sa couverture au niveau national afin d'orienter l'action et les stratégies de l'équipe dirigeante.

La Division du développement économique prépare un examen des activités menées au niveau national, en se concentrant actuellement sur l'assistance technique fournie dans le cadre de la mise en place d'une base centrale de données relatives aux projets. Elle étudiera également l'analyse et l'action consacrées à chaque pays. Elle établira un document pour présenter les résultats de cet examen et définir les prochaines étapes.

Recommandation 3 (résultat D)

Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière et des mesures prises pour mettre en œuvre la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la Division du développement économique devrait élaborer un plan stratégique interne détaillé ou des principes directeurs de façon à définir clairement le rôle qui lui incombe à cet égard et les responsabilités qu'il est prévu qu'elle assume.

La Division du développement économique continue de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elle s'emploie à renforcer le réseau régional d'économistes et à développer les possibilités offertes par les coalitions thématiques régionales. Elle examine actuellement les éléments recensés par le Bureau des services de contrôle interne dans le cadre de la recommandation 3, en vue d'établir un document énonçant les mesures qu'elle pourrait prendre dans le cadre de ses attributions et conformément au programme de travail de la Commission qui a été adopté par les États membres.